Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2026–2027

19 OCTOBRE 2026

VERSION PROVISOIRE

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 19 OCTOBRE 2026 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Présentation des résultats du conclave budgétaire 4

1.1 Exposé de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente 4

1.2 Échange de vues 9

2 Interpellation de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Quelles réponses du gouvernement face à la colère des étudiants?» (article 78 du règlement) 63

3 Question orale de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Pression subie par les services sociaux: état des lieux» (article 78 du règlement) 63

4 Question orale de M. Octave Daube à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Le combat des jeunes du secondaire s'élargit aux étudiants de l'enseignement supérieur» (article 78 du règlement) 63

5 Question orale de M. Hajib El Hajjaji à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Engagements du gouvernement en faveur des étudiants et étudiantes précaires face au statut de cohabitant» (article 78 du règlement) 63

6 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement) 80

6.1 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Formation des enseignants à destination de l'enseignement spécialisé» 80

6.2 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Accompagnement des étudiants dans la transition enseignement secondaire – enseignement supérieur».....82

VERSION PROVISOIRE

6.3 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «L'enseignement supérieur face à l'urgence climatique: le savoir doit guider l'action politique» 84

6.4 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Avis de l'ARES sur la première lecture du nouveau Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles».....87

6.5 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Formation premiers secours en santé mentale dans l'enseignement supérieur» 89

6.6 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Formation accessibilité pour filières d'architecture et pédagogie: quelle réponse du gouvernement?».....92

7 Ordre des travaux 95

VERSION PROVISOIRE

Présidence de M. Charles Gardier, président.

– L'heure de la présentation des résultats du conclave, des questions et des interpellations commence à 13h35.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons nos travaux.

1 Présentation des résultats du conclave budgétaire

1.1 Exposé de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Voici un an, Mesdames et Messieurs, je vous présentais des décisions qu'avait prises le gouvernement afin de redresser la trajectoire budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, l'effet combiné d'un déficit colossal et de l'explosion des charges d'intérêt créait une dynamique menaçant, à terme, la soutenabilité financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la pérennité de ses missions. Face à cette situation, le gouvernement avait pris des décisions fortes, représentant un effort structurel de plus de 500 millions d'euros.

Je sais: au sein de cette commission, vous êtes nombreux à contester ces mesures. Elles sont difficiles et ont un impact important pour les très nombreuses personnes touchées. Comme je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, je comprends la colère exprimée. Elle est légitime et elle est nourrie par un sentiment d'injustice que je peux partager.

Heureusement, les efforts demandés ne sont pas vains, comme l'illustre le projet de budget initial de 2027, sur lequel le gouvernement s'est récemment entendu. Alors que dans l'ajustement budgétaire de 2026, le déficit prévu était proche de 1,8 milliard d'euros, le gouvernement prévoit que le déficit sera inférieur à 1,3 milliard d'euros en 2027. Contrairement aux apparences, cette forte réduction du déficit ne s'explique pas par la ligne «corrections SEC», qui passe pourtant de -166,7 millions d'euros à +380,3 millions d'euros. Cette différence s'explique d'abord par le fait que, le Plan national de relance et de résilience arrivant à son terme, nous ne recevons plus de recettes de l'Union européenne et que nous ne devons plus les neutraliser en corrections SEC. Cette neutralisation représentait 363 millions d'euros dans l'ajustement budgétaire de 2026, soit la quasi-totalité de la correction SEC négative.

La deuxième explication est que, pour répondre à la remarque de la Cour des comptes, nous avons comptabilisé sur l'année 2027 le versement du double pécule de vacances, bien qu'il soit traditionnellement versé en janvier de l'année suivante. Cela signifie toutefois qu'apparaissent dans nos dépenses de 2027 tant le pécule de vacances de 2026 que celui de 2027. Il nous faut donc neutraliser dans

les corrections SEC le pécule de 2026, qui sera repris dans nos comptes annuels pour 2026. Cette correction représente à elle seule 359 millions d'euros, soit la quasi-totalité de la correction SEC positive du tableau.

La forte réduction du déficit que vous pouvez constater entre l'ajustement budgétaire de 2026 et le budget initial de 2027 est donc le résultat des mesures prises depuis le début de la législature et, en particulier, des mesures d'économie que le gouvernement a adoptées cette année et qui produiront leurs effets en année pleine à partir de 2027.

La croissance de nos recettes est plus forte que celle de nos dépenses, ce qui réduit mécaniquement notre déficit, sans qu'il soit nécessaire de prendre de nouvelles mesures d'économies de grande ampleur, tant que nous ne réalisons pas de nouvelles dépenses importantes ou, à tout le moins, tant que nous compensons nos nouvelles politiques.

Une telle réduction du déficit s'explique aussi par un élément ponctuel. En 2027, la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit, conformément à la loi spéciale de financement du 16 janvier 1989, une correction pour années antérieures qui corrige ses recettes de +163 millions d'euros. C'est d'ailleurs pourquoi, comme vous le constatez sur le graphique, une hausse du déficit aux alentours de 1,4 milliard d'euros est attendue en 2028, avant de revenir à un déficit d'un peu plus de 1,2 milliard d'euros en 2029.

Le comité de *monitoring*, qui se réunira au début du mois de novembre, permettra d'affiner la trajectoire pluriannuelle, notamment à la lumière de l'évolution des taux d'intérêt. Le gouvernement ne manquera pas de vous présenter cette trajectoire lorsqu'il soumettra à votre approbation le projet de budget initial 2027, d'ici quelques semaines.

Le gouvernement s'est engagé à assurer un *monitoring* précis de la trajectoire budgétaire. Les équilibres demeurent fragiles. Un contexte économique ou international peut rapidement bouleverser les prévisions les mieux établies.

C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de prendre quelques mesures de précaution. Nous avons notamment anticipé, dans nos prévisions de recettes, une réduction de la croissance du produit intérieur brut (PIB) à la suite de la hausse de l'inflation. En effet, les dernières prévisions de croissance du Bureau fédéral du Plan (BFP) datent du mois de juin dernier, tandis que nous disposons des paramètres d'inflation du mois de septembre, qui sont en hausse par rapport à ceux du mois de juin. Une telle nouvelle augmentation pèsera sur la croissance, ce qui affectera les recettes que nous percevrons en 2027. Le gouvernement a donc décidé de faire preuve de prudence dans ses estimations de croissance. L'ajustement budgétaire permettra d'actualiser les prévisions de recettes sur la base du budget économique du mois de février prochain. Ce seront en effet les paramètres du mois de février qui détermineront nos recettes pour 2027.

VERSION PROVISOIRE

Deux autres mesures de prudence n'auront pas d'incidence en 2027, mais contribueront à une meilleure efficience des dépenses publiques et permettront de compenser l'augmentation des charges d'intérêt de 26 millions d'euros à l'horizon 2029, entre l'ajustement budgétaire2026 et le budget initial 2027.

Premièrement, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ont engagé des efforts conjoints de rationalisation des dépenses de Wallonie-Bruxelles International (WBI). Les mesures en question portent notamment sur l'optimisation du réseau de représentation à l'étranger et sur une maîtrise accrue des frais de fonctionnement. Elles visent à réaliser une économie totale de 12 millions d'euros sur l'ensemble de la législature, à l'horizon 2029, pour la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles prises ensemble.

Ces montants intègrent les efforts déjà consentis depuis le début de la législature. Ces économies préservent la capacité de WBI à porter les priorités internationales des deux entités. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, cela représente un effort complémentaire de 2 millions d'euros, qui s'ajoutent aux 6 millions d'euros précédemment annoncés.

Le mouvement diplomatique de 2027 sera l'occasion de réfléchir à notre présence à l'étranger. Le réseau diplomatique de WBI doit évoluer pour tenir compte des équilibres géopolitiques, des transformations économiques, scientifiques et technologiques, de l'évolution des partenariats et des priorités fixées par la Note de politique internationale 2024-2029 (NPI). Vendredi 23 octobre, le gouvernement sera amené à statuer sur les postes de délégués généraux et de conseillers scientifiques et académiques amenés à disparaître ou à être créés. Au-delà d'efforts dans les frais de fonctionnement de ces délégations, WBI sera amené à questionner en profondeur son fonctionnement.

En outre, le gouvernement a souhaité faire preuve de transparence vis-à-vis de la RTBF et le cadre budgétaire a été clarifié préalablement au lancement du processus qui conduira à l'adoption du nouveau contrat de gestion de notre média de service public. Les missions attendues de la RTBF seront ainsi définies dans le nouveau contrat de gestion en tenant compte du cadre budgétaire. Le gouvernement estime que cela devrait permettre une réduction de 20 millions d'euros de la dotation de la RTBF. En tout état de cause, les discussions et concertations seront organisées avec le nouvel administrateur général, M. Dujardin, et le conseil d'administration.

Comme vous aurez l'occasion de le constater dans quelques semaines, le budget 2027 ne comporte pas de nouvelles mesures d'économie. L'opposition nous reprochera certainement de ne pas être revenus sur les décisions antérieures. Il est vrai que nous maintenons le cap!

Nous avons notamment confirmé la norme de remplacement en fonction publique fixée à l'ajustement 2026 jusqu'à la fin de la législature. Pour rappel, cette norme

prévoit le remplacement de tous les membres du personnel de la fonction publique réalisant une mission «critique» et d'un membre du personnel de la fonction publique sur cinq dans les autres missions.

Les mesures de non-indexation des organismes administratifs publics (OAP) annoncées en début de législature sont également maintenues. En revanche, les décisions de non-indexation qui ne concernaient que l'année 2026 n'ont pas été prolongées. Les secteurs concernés seront donc bien de nouveau indexés en 2027. C'est notamment le cas pour les articles budgétaires (AB) structurels en culture et en éducation permanente, les subventions accordées aux opérateurs des secteurs relevant de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), les subventions accordées aux services partenaires des maisons de justice, ainsi que les dotations au Fonds des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel subventionné (FBSEOS) et les moyens de fonctionnement des écoles.

Les écoles sont bénéficiaires des deux principales enveloppes budgétaires dégagées dans le cadre du récent conclave.

D'une part, une enveloppe de 14 millions d'euros est prévue à l'horizon 2029 afin de financer l'accompagnement personnalisé prévu en deuxième et troisième années secondaires, et ce, dans le cadre de la réforme de l'enseignement secondaire inférieur. Cela représente 7 millions d'euros pour la deuxième année secondaire, dont un tiers alloué dès 2027, et 7 millions d'euros pour la troisième année secondaire.

L'accompagnement personnalisé prévu dans l'ensemble du tronc commun permettra de renforcer l'encadrement des élèves et d'organiser des activités de remédiation et de dépassement. Il constitue un élément essentiel de lutte contre l'échec et de réduction du redoublement.

D'autre part, le Fonds Ombrage sera constitué afin d'améliorer la résilience des écoles face aux conséquences du réchauffement climatique.

Concrètement, l'objectif est de financer les aménagements *low-tech* des cours et bâtiments scolaires aux conséquences du réchauffement climatique. Il pourra notamment s'agir d'installations de stores, de plantations d'arbres ou d'autres dispositifs de végétalisation, permettant la création d'îlots de fraîcheur ou la diminution du rayonnement solaire dans les classes. Ces interventions contribueront à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des équipes éducatives. Les modalités précises feront encore l'objet de discussions avec les opérateurs, mais l'intention est de viser prioritairement les écoles non concernées, à court terme, par un projet de rénovation approfondie de leur bâtiment.

Les programmes d'investissement actuels, comme le Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires (PIEBS) et la réforme du financement des bâtiments scolaires, intègrent déjà des dispositions relatives à la performance thermique, notamment, par le biais de critères de priorisation et de notation. De

VERSION PROVISOIRE

plus, la végétalisation y constitue une condition transversale d'éligibilité. Les projets doivent éviter toute augmentation des surfaces minéralisées – sauf en cas d'extension – et privilégier le développement d'espaces végétalisés, notamment dans les cours d'école.

Cependant, à court terme, seule une minorité d'écoles pourront bénéficier de ce dispositif. Nous parlons aussi de projets dont la réalisation s'entend sur plusieurs années. Par conséquent, le gouvernement a la volonté de proposer une alternative permettant à un nombre important d'écoles de bénéficier d'un budget modeste afin d'apporter une réponse certes partielle, mais rapide et agile, aux défis que posent les canicules, dans l'attente d'une rénovation plus approfondie de leur bâtiment.

Le Fonds Ombrage est donc complémentaire des fonds classiques des bâtiments scolaires et s'en distingue très clairement, tant par le type de travaux visés et les délais d'exécution que par les budgets concernés et le nombre d'écoles susceptibles d'être touchées. Il se rapproche davantage de l'initiative «Ne tournons pas autour du pot!». Financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, celle-ci permet, grâce à un fonds de la Fondation Roi Baudoin (FRB), la rénovation des sanitaires dans les écoles. La mise en œuvre d'un partenariat du même type pour le Fonds Ombrage est d'ailleurs à l'étude actuellement. Le cas échéant, d'autres autorités publiques, mais aussi d'éventuels donateurs privés pourraient potentiellement se joindre à l'initiative.

Le budget prévu – 13,45 millions d'euros – correspond au reliquat des moyens disponibles sur le SACA (service administratif à comptabilité autonome) Création de places. Ils correspondent donc à des moyens non réservés à des projets à la suite de la décision du gouvernement précédent de clôturer ce programme, dès lors que la dénatalité constatée provoque une réduction progressive de la population scolaire.

Le 7 décembre, lors de l'examen du budget initial 2027 en commission, j'aurai l'occasion de vous faire une présentation beaucoup plus détaillée de ce budget initial. Nous disposerons alors de l'ensemble des tableaux budgétaires détaillés. L'administration est d'ailleurs en train de procéder à l'élaboration de ces tableaux, sur la base des décisions arrêtées au terme du conclave budgétaire. Ces tableaux seront soumis à l'approbation du gouvernement ce vendredi. Il est donc possible que les montants que je vous ai communiqués aujourd'hui soient encore légèrement modifiés à la suite du travail de l'administration.

J'en profite d'ailleurs pour remercier chaleureusement, d'abord, l'administration pour le soutien précieux qu'elle apporte au gouvernement, ensuite, l'équipe chargée du budget au sein de mon cabinet et, enfin, l'ensemble des conseillers budgétaires de tous les cabinets du gouvernement.

Enfin, j'attire encore votre attention sur une autre décision prise lors du conclave budgétaire et qui concerne les bâtiments scolaires. Cette compétence relève également de cette commission et je sais que ce sujet intéresse fortement certains d'entre vous.

À la suite des concertations menées durant l'été avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, j'ai proposé au gouvernement de revoir le mécanisme de remboursement des économies d'énergie prévu dans le cadre du programme des travaux structurants. Les fédérations de pouvoirs organisateurs nous ont en effet convaincus que le dispositif, s'il poursuivait un but légitime, était probablement trop ambitieux et risquait de manquer son objectif s'il dissuadait les pouvoirs organisateurs de réaliser des travaux structurants et s'il les incitait à privilégier des travaux non structurants, au détriment de rénovations plus en profondeur pourtant indispensables.

Le gouvernement a cependant tenu à conserver son objectif premier, à savoir soutenir un nombre plus élevé de projets tout en évitant de créer une asymétrie entre travaux structurants et non structurants. Il a dès lors choisi de remplacer le principe du remboursement de 3 % de la subvention reçue pendant 15 ans par une réduction de 65 % à 60 % du taux de subventionnement, tant pour le programme structurant que pour le programme non structurant. Ce nouveau mécanisme sera mis en œuvre pour les premières listes de la réforme. Cette solution alternative, qui a fait l'objet d'une concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, permet non seulement d'aligner les modalités financières des deux programmes, mais également de subventionner plus rapidement un nombre plus élevé de projets.

En conclusion, l'importante réduction du déficit qui accompagne le budget de 2027 est une étape essentielle, qui nous rapproche progressivement d'un objectif commun: remettre la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les rails de la soutenabilité budgétaire. Celle-ci n'est pas une fin en soi, mais le moyen de garantir à long terme la qualité des services publics – en premier lieu dans l'enseignement –, de continuer à investir dans l'avenir et de transmettre aux générations futures des finances publiques solides.

Certes, vous contestez les mesures que nous avons adoptées au nom de ces mêmes objectifs. Néanmoins, j'espère que nous pourrons, en dépit de nos divergences sur la manière d'y arriver, reconnaître que nous souhaitons tous rendre possibles les conditions d'un avenir meilleur pour les enseignants, les jeunes, les sportifs, les artistes et toutes les personnes qui travaillent pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui bénéficient de ses services.

1.2 Échange de vues

M. Martin Casier (PS). – Il est difficile de commencer cette discussion budgétaire sans dire quelques mots du contexte dans lequel elle a lieu, un contexte que nous

VERSION PROVISOIRE

connaissons depuis le printemps, à savoir une mobilisation historique du monde de l'école. Des grèves, des manifestations, des mobilisations sont organisées, et des demandes sont clairement exprimées et légitimement exposées sur la place publique.

En voyant cette mobilisation – je sais, Madame la Ministre-Présidente, que vous l'avez anticipée dans votre discours –, nous nous demandons ce que le gouvernement envoie comme message avec le budget qui est en cours de négociation. Les manifestants espéraient sans doute que vous reviendriez sur vos décisions. Nous aussi d'ailleurs! Le monde de l'école a été profondément meurtri. Nous espérions tous au moins un geste, un sursaut, un engagement, un signe de changement, une attention ou la démonstration d'une attention. Nous espérions que le gouvernement allait remettre l'école au cœur de sa politique.

Quand je dis l'école, je parle de celles et ceux qui la font, cette école: les professeurs, les secrétaires, les directions, le personnel technique, les pouvoirs organisateurs et leurs fédérations, et tous les membres des communes qui organisent ces écoles. Je parle aussi des élèves et des parents qui aimeraient retrouver une forme de sérénité dans le monde scolaire et amener leurs enfants dans de bonnes conditions à l'école. Je pense à ces enseignants qui ont décidé de se mobiliser et à ceux qui ont décidé de ne pas le faire, estimant devoir rester devant leur classe. Je pense à toutes ces personnes qui, depuis le printemps, vous répètent que la situation n'est plus tenable.

Je peux étendre ces considérations à tous les secteurs; ils ont été nombreux à se mobiliser. Ils ont essayé de vous envoyer des courriels, chers collègues, ainsi qu'à vous aussi, Madame la Ministre-Présidente. Puis, ils se sont mobilisés dans la rue. Ils ont essayé de se faire entendre et ont inventé de nouveaux mouvements de lutte et de nouvelles manières d'agir.

Aujourd'hui, face à eux, votre gouvernement ne montre rien! Pas une attention, pas un geste, pas un sursaut! Manifestement, vous êtes loin, très loin, d'avoir compris la colère des uns et des autres. Je me demande si la majorité a bien en tête le contexte aujourd'hui. Comprend-elle ce qui se joue, ce qui se passe? Prend-elle la mesure de la contestation historique, ou s'est-elle enfermée dans un discours alternatif? Je crains que poser la question soit y répondre.

Chers collègues, nous avons tous vécu – il me semble important de le reconnaître – lors du printemps dernier, de grands moments de tension et de doute lors des votes, en tout cas, je l'espère. Vous avez été confrontés aux interpellations de toutes ces personnes qui ont tenté de vous dire, de toutes les manières possibles, qu'ils n'étaient pas d'accord avec ce que vous faisiez. Vous vous êtes obstinés. Certains d'entre vous ont essayé de se libérer un peu; d'autres ont décidé de rester dans la ligne de leur parti.

Aujourd'hui, êtes-vous bien conscients du contexte dans lequel vous êtes? Vous le devez, si vous ne l'êtes pas.

En tant qu'hommes et femmes politiques, nous avons une responsabilité considérable par rapport aux évènements actuels. La contestation ne doit pas uniquement être réprimée. La démocratie ne consiste pas simplement à voter tous les cinq ans; il s'agit d'un processus permanent, de dialogue, d'échange, d'acceptation de la confrontation et de la contestation. Il faut accepter qu'il existe d'autres voies de société et que nous ne soyons pas obligés d'être d'accord sur tout.

En tant que membres de la majorité, votre responsabilité est d'être comme une éponge. Nous ne sommes pas obligés d'être d'accord avec tout ce qui est dit et nous ne serons probablement pas d'accord aujourd'hui. Toutefois, en tant que femmes et hommes politiques, nous en sommes les dépositaires et nous devons rendre des comptes. Il y va de notre mission et de notre responsabilité. Nous sommes en train de vivre des tensions sociétales comme je n'en ai jamais connu.

La responsabilité de la majorité est considérable. Vous devez absolument comprendre que si vous continuez à accélérer les mesures et à ignorer la mobilisation, cela va mal finir! C'est inévitable! La seule réponse collective à la colère et à la frustration, c'est l'écoute; et l'écoute en politique, ce sont les actes, et pas juste une oreille! Il faut pouvoir écouter et avoir des échanges. Je n'ai jamais vécu une telle mobilisation de toute ma vie.

Je n'ai jamais vécu une telle mobilisation. Toutefois, lorsque j'étais petit et qu'il y avait de grandes mobilisations, je me souviens que le gouvernement changeait de voie, qu'il revenait sur l'une ou l'autre mesure et qu'il se disait qu'il était de sa responsabilité de ne pas imposer, mais de chercher le juste équilibre. Je me souviens que le gouvernement avait la hauteur de vue de se dire qu'il s'agissait non pas de frustrer les gens, mais de faire société. Pour cela, chacune et chacun doit être reconnu dans la place qu'il occupe, que l'on soit d'accord avec lui ou pas et que l'on partage ou non ses idées. Quand on est la majorité, on l'est pour tout le monde. Vous devriez l'être.

Depuis les années 2000, j'ai un souvenir très clair en tête. Cela a commencé avec le gouvernement MR-NVA. Il y a eu ce jour-là, dans les rues de Bruxelles, quasiment autant de monde qu'à la marche blanche. Il y a eu des demandes, mais zéro réponse. Manifestement, vous avez depuis pris l'habitude de ne plus jamais donner raison aux personnes qui se mobilisent, de ne plus jamais comprendre que la responsabilité démocratique ne se limitait pas à voter tous les cinq ans, mais à trouver, à tout moment de la législature, le juste équilibre, et de ne pas se cacher derrière un prétendu mandat reçu par l'électeur pour pouvoir dire tout et n'importe quoi. Il s'agit de choisir la cohésion plutôt que la tension permanente, de choisir l'écoute plutôt que l'opposition des gens ou encore de choisir de faire société et non d'organiser la division.

VERSION PROVISOIRE

Quand je vois le budget qui nous est présenté aujourd'hui – je m'adresse aux députés qui sont responsables en tant que membres de ce parlement – je me dis que vous ne comprenez pas le contexte dans lequel nous nous trouvons. Je me dis que vous ne faites sans doute pas suffisamment l'exercice d'écouter les personnes qui ne sont pas d'accord avec vous, parce que sinon, vous ne remettriez pas une telle copie. C'est votre choix.

Vous avez et vous allez encore essayer, comme vous venez de le faire, Madame la Ministre-Présidente, de nous réjouir en disant qu'il n'y a pas de nouvelles économies d'ampleur. J'espère bien. Pendant des semaines, le gouvernement nous a expliqué que le pain blanc allait arriver après le pain noir. Nous cherchons encore le pain blanc – nous y reviendrons. Ne pas faire d'économies, c'est très loin de faire du pain blanc.

Maintenant, le discours a changé, c'est: soyez heureux, le pain sera toujours aussi gris, mais il ne sera pas plus gris. Nos écoles, nos crèches, nos opérateurs culturels, nos associations, nos étudiants se sont pris «dans la gueule» 900 millions d'euros d'économies, décidées depuis 2025 et à l'horizon 2029. Toutes ces économies décidées sont maintenues. Il ne suffit pas de lever les épaules, il faut prendre ses responsabilités en tant qu'homme politique, Monsieur Resinelli. Il n'y a pas de fatalité – le destin n'existe pas. Il y a la responsabilité *hic et nunc* de ce que vous êtes, du modèle politique que vous voulez et de la société que vous voulez construire. Sinon, changez de métier. Faisons autre chose. Faites autre chose. Sinon, il y a cette responsabilité.

Très honnêtement, nous amener ici à l'aune de tout ce que nous avons connu en nous expliquant que les gens devraient se réjouir parce que le gouvernement ne tape plus dans le budget cette année, c'est d'un cynisme remarquable. Surtout quand nous lisons dans le communiqué de presse ces mots, dont j'avais cru que je les aurais écrits moi-même, ce qui est amusant: «réduire le déficit, ce n'est pas changer les chiffres dans un tableau Excel. C'est rendre possible un avenir meilleur pour les jeunes, les enseignants, les sportifs et les artistes.» C'est pourtant exactement l'inverse qui est réalisé depuis maintenant deux ans, avec une gestion comptable à court terme, ayant pour seul objectif la trajectoire budgétaire. C'est l'alpha et l'oméga, et ce, quels qu'en soient les dégâts, alors même que les risques de refinancement au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont tout sauf démontrés. J'aimerais le redire, parce que je sais que cela va sans doute m'être répliqué par Monsieur Evrard.

Monsieur Evrard, si vous lisez le dernier rapport de l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles…

M. le président. – Monsieur Casier, je vous interromps. Le règlement stipule que vous ne pouvez vous adresser qu'au président ou à l'assemblée. Vous avez déjà une fois enfreint la règle et j'aurais déjà dû intervenir à ce moment-là. S'il vous plaît, veuillez respecter le règlement.

M. Martin Casier (PS). – C'est vrai, Monsieur le Président. Vous avez raison. Pourrez-vous dire à M. Evrard, que lorsque vous relirez le rapport de l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous y qu'il n'y a pas de risque d'emballement de la dette?

Madame la Ministre-Présidente, aujourd'hui, je crains que le budget que vous nous présentez soit perçu comme une forme de provocation. Tous ces jeunes, tout le monde de l'école vivent, au quotidien, les conséquences de vos décisions. Ils voient bien, au quotidien, que cela leur coûte énormément. Ils savent très bien ce que ces décisions vont leur coûter demain. Je les comprends.

Ces conséquences ne sont pas la seule responsabilité de ce gouvernement, mais de celles du MR et des Engagés, puisque vous êtes à tous les niveaux de pouvoir. La liste de ces conséquences est dure: frais d'inscription qui augmentent, abonnement TEC qui augmente désormais aussi, une école de moins en moins accessible, des équipements dont la qualité se détériore, des inégalités profondes entre les écoles et les élèves, le sentiment de n'être jamais consultés lors des réformes l'enseignement dont ils et elles font partie…

Leur inquiétude va bien au-delà. Beaucoup de ces jeunes ont peur, globalement, de vivre moins bien que leurs parents. Pour un jeune qui termine sa scolarité, le constat est implacable: des études plus chères, un premier emploi plus difficile à décrocher et souvent précaire – avec des conditions de travail dramatiques –, moins de filets de sécurité s'il ne trouve pas tout de suite un emploi, un logement hors de prix, une pension qui recule… C'est quoi la société que vous êtes en train de construire?

Je serais heureux, Monsieur le Président, que la majorité MR-Les Engagés réponde à cette question: quelle est la société qu'elle est en train de construire? À tous les niveaux de pouvoir, chers collègues de la majorité, vous frappez fort, alors que les horizons socio-économiques s'assombrissent. En toile de fond, il y a bien sûr un climat qui se dérègle, sans aucune réponse de taille, avec toutes les incertitudes que cela engendre aujourd'hui dans toutes les couches de la population.

Alors oui, c'est vrai, il y a des crises qui nous dépassent et sur lesquelles nous ne pouvons agir ici; voici sans doute un des éléments que j'entendrai dans la suite de vos discours. C'est d'ailleurs la réponse de Mme Lescrenier elle-même, face à la mobilisation des jeunes: leur confirmer, sur un ton un peu fataliste, qu'il n'y avait rien à faire et que la fatalité prévalait. Cela relève de la résignation. Je me refuse, quant à moi, à la résignation. C'est la raison même de mon engagement politique: ne pas accepter comme une obligation les choses qui nous tombent dessus. En outre, cette résignation est moins audible encore aujourd'hui, quand une bonne partie de ces conséquences relèvent de vos choix politiques à tous les niveaux de pouvoir, choix posés tant ici qu'ailleurs par des membres des partis de la majorité.

VERSION PROVISOIRE

Un budget, justement, n'est pas qu'une question de chiffres; il ne suffit pas de le dire pour que cela soit vrai, il faut prendre les décisions qui démontrent que l'on a compris les effets de ces politiques d'austérité sur les enfants, sur les jeunes, sur les personnes qui travaillent, que l'on a saisi que, lorsque l'on fait des économies sur l'école et sur l'accès aux études, on fait un choix de société ayant des effets très concrets sur toute une génération au point qu'elle a aujourd'hui le sentiment d'être sacrifiée. Si vous aviez voulu inverser la tendance, c'est précisément là qu'il fallait faire quelque chose. Mais rien n'a été fait…

Commençons par l'école, parce que c'est là que la colère aujourd'hui est la plus marquée. C'est aussi à l'école que la contestation est la plus vive, parce que c'est aussi elle qui a pris le plus gros des mesures d'économie. Or, ce conclave confirme tout. Il confirme des pertes d'emploi avec le passage de 20 à 22 périodes pour les professeurs du degré supérieur de l'enseignement secondaire, contribuant ainsi à la désorganisation des équipes. Il confirme la hausse du minerval de 43 % pour 60 % des étudiants dans les universités, en appliquant parfois un facteur multiplicatif de dix fois le prix du minerval dans certaines hautes écoles. Il confirme la réduction des budgets de l'encadrement différencié.

Si, pour certaines mesures, les conséquences se feront encore sentir dans le temps long, l'impact est déjà bien visible pour d'autres. J'ai une pensée particulière pour les repas scolaires gratuits. Je veux encourager tous les membres de la majorité à aller dans les écoles qui n'ont plus de repas scolaires gratuits. C'est facile: c'est quasiment toutes les écoles. Je vous rappelle que la Ligue des familles a mené une étude qui révélait que 92 % des écoles qui organisaient les repas scolaires gratuits les ont abandonnés. J'en profite pour remercier les quelques bourgmestres qui ont maintenu ces repas scolaires gratuits grâce à leurs propres budgets communaux, alors même que ces derniers sont énormément sous tension.

Sans vouloir en ajouter trop, j'ai une pensée particulière pour les bourgmestres du Parti socialiste qui, là où ils ont pu, l'ont fait: allez regarder les quelque 8 % des écoles qui ont maintenu les repas scolaires gratuits et vous verrez que là, certains ont pris leurs responsabilités et ne se sont pas résignés à appliquer les décisions de la Communauté française. Ils ont payé la différence parce qu'ils croyaient en un monde différent du vôtre.

Par ailleurs, l'enquête de la Ligue des familles dit beaucoup de choses. Elle dit que l'accès aux repas chaud a chuté de 68 % dans les écoles. Une école sur quatre a purement simplement supprimé son service de repas tout court. Ce n'est même pas qu'ils ne sont plus gratuits, il n'y a plus de repas du tout!

Dans les écoles qui ont maintenu un repas devenu payant, les inscriptions ont chuté de 60 %. Plus d'un élève sur deux ne va donc plus manger à midi le repas chaud et durable que l'école lui offrait. Pour les parents, la facture arrivera. Désormais, 54 à 78 euros par mois et par enfant leur seront facturés.

Cependant, les conséquences ne s'arrêtent pas à la grille de l'école. Et on aurait pu croire que, pour des partis comme les vôtres, cette partie-ci de mon argumentaire allait peut-être plus marquer davantage, mais non! Quelques chiffres: à Liège, une intercommunale est passée de 3 000 à 800 repas scolaires distribués par jour avec des contrats à durée déterminée (CDD) non renouvelés à la clé. Disons les choses comme elles sont dans ce monde de novlangue: des pertes d'emploi!

Une société de cuisine collective estime à 520 000 euros les achats qu'elle ne fera plus chez ses fournisseurs wallons alors que cette initiative de repas gratuits l'incitait. C'est une économie de bouts de chandelle qui fragilise aujourd'hui des emplois et des filières agricoles locales. On aurait pu croire pour les uns et pour les autres de la majorité que cela allait vous convaincre. Eh bien, non!

Le budget présenté confirme que les moyens consacrés aux fournitures scolaires seront divisés par trois. Quel est le résultat de cette décision? Des écoles demandent aux parents d'acheter des *packs* scolaires et, tenez-vous bien, des écoles font des appels aux dons. Des écoles ont demandé des dons aux parents. Il a en effet été demandé aux parents qui en avaient les moyens de payer plus pour offrir du matériel scolaire aux parents dans le besoin. Vous avez organisé le monde de la B.A., de la bonne action. C'est un monde qui renie l'école et qui se base sur l'individualisme et sur les capacités individuelles. Vous avez désorganisé la solidarité organisée par l'État!

Ce budget confirme la hausse des droits d'inscription dans les académies. Et pourtant, dans ce dossier-là, ce n'est pas faute de vous avoir prévenus. Les chiffres sont d'ailleurs incroyablement inquiétants. Le Conseil de l'enseignement des communes et des provinces (CECP) et la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants (FELSI) – qui ne sont quand même pas des officines du Parti socialiste – se sont exprimées à ce sujet. Sur 107 académies, les inscriptions reculent de 5 % tous âges confondus et de 13,5 % chez les enfants âgés de 5 à 11 ans, à savoir ceux qui ont vu leurs droits d'inscription passer de zéro euro à 95 euros.

À Charleroi, selon les académies, une baisse allant de 15 à 40 % est évoquée, soit 1 000 enfants. Un millier d'enfants qui ne se rendront plus dans les académies de Charleroi et de ses alentours! Les académies de Ransart, Gosselies et Gilly risquent de fermer, faute d'atteindre le seuil des 350 enfants inscrits. Ce sont donc les familles les moins favorisées qui paient le prix de vos décisions. Ce n'est pas faute de vous avoir prévenus. Mon groupe politique vous avait indiqué que ces décisions auraient des conséquences contre-productives. Vous n'avez toutefois jamais voulu évaluer ces conséquences. Les ingénieurs n'ont pas désiré évaluer les conséquences de leurs plans. À présent, elles se manifestent sur le terrain.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) promettait pourtant des politiques publiques transparentes, objectivées et même «une véritable stratégie

VERSION PROVISOIRE

d'évaluation des politiques publiques (*ex ante*, *in itinere* et *ex post*)». Cette stratégie, on l'attend encore. Si ce n'était pas si grave, ce serait risible.

Aujourd'hui, les dégâts commencent à apparaître sur le terrain, et ce, sans aucun frémissement de votre part. J'ose espérer que, à tout le moins, vous suivez la situation de près et que les trois temps de l'évaluation des politiques publiques mentionnés dans la DPC – à savoir *ex ante*, *in itinere* et *ex post* – seront mis en œuvre.

J'espère que vous ne retiendrez pas uniquement le dernier, c'est-à-dire constater les dégâts.

La ministre de l'Éducation affirme ne pas disposer d'informations suffisamment fiables pour répondre précisément à ces questions. Dès lors, nous nous demandons pourquoi vous avez adopté ces mesures. Jusqu'à quand nous tiendrez-vous ce discours ? Quand prévoyez-vous d'évaluer enfin l'impact de la suppression de la gratuité des repas scolaires, de la réduction des moyens pour les fournitures scolaires et de la hausse des droits d'inscription dans les académies ? Quand le ferez-vous ? En effet, au vu des chiffres, vous devriez déjà vous être attelée à cette évaluation.

Madame la Ministre-Présidente, disposerons-nous enfin d'une information précise au moment de l'ajustement du budget 2027 ? En effet, nous n'en avons obtenu aucune lors de l'élaboration du budget initial. Quand obtiendrons-nous cette information? Où en est le *monitoring* des pertes d'emploi liées à l'augmentation de la charge horaire ? Pouvez-vous, deux mois après la rentrée scolaire, nous fournir un état des lieux? Les mesures transitoires protégeant les temporaires prioritaires touchés par le passage à 22 périodes seront-elles prolongées au-delà du mois de décembre 2026 ? Et avec quels crédits ? Quant au minerval, disposez-vous des premiers chiffres d'inscription attendus pour la mi-octobre ? Bref, procédez-vous à un *monitoring* de vos différentes mesures ?

Vous me direz que je suis un peu mauvaise langue et que je n'évoque que les aspects négatifs, alors que vous avez débloqué 27 millions d'euros à l'horizon 2029 pour l'école, selon le communiqué de presse diffusé aujourd'hui. Il s'agirait tout d'abord d'un investissement de quatorze millions d'euros pour assurer l'accompagnement personnalisé, comme vous l'avez rappelé, Madame la Ministre-Présidente. Dès lors, ma question est simple: s'agit-il de l'enveloppe budgétaire qui était prévue dans le Pacte pour un enseignement d'excellence ou est-ce une nouvelle enveloppe? Quand nous faisons les comptes, nous constatons que 21 millions d'euros étaient prévus, vous en avez extrait sept millions pour la première année secondaire et en injectez quatorze. Nous estimons donc qu'il s'agit des quatorze millions prévus dans la trajectoire du Pacte. Est-ce le cas ? Ou s'agit-il enfin d'une bonne nouvelle ? Injecterez-vous quatorze millions d'euros supplémentaires par rapport à ce qui était prévu par le gouvernement précédent ?

En effet, le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire prévoit déjà légalement l'organisation obligatoire de deux périodes d'accompagnement personnalisé en deuxième et troisième année secondaire. Dès lors, si c'est de cela qu'il s'agit, il n'y a rien à annoncer puisqu'il n'y a pas d'investissement nouveau. Il s'agit simplement de la concrétisation d'un projet collectif que tout le monde a approuvé, jusqu'à ce que le MR décide de tout détricoter, avec la complicité des Engagés. La ministre de l'Éducation avait décidé de maintenir l'enveloppe de 21 millions d'euros, dont sept pour la première année secondaire. Vingt et un moins sept, cela fait quatorze. Par conséquent, il n'y a là, en réalité, qu'un effet d'annonce, une simple traduction des obligations d'engagement prévues par le décret.

D'où ces 14 millions d'euros proviennent-ils? Est-ce bien le solde des moyens réservés dans la trajectoire du Pacte ? Ce budget suffit-il à financer deux périodes d'accompagnement personnalisé (périodes AP) par semaine dans les années d'études prévues, c'est-à-dire la deuxième et la troisième année secondaire?

Ensuite, quels sont les moyens dédiés à l'accompagnement renforcé en première année secondaire? La ministre de l'Éducation évoque tantôt un pot de 10 000 périodes, tantôt un pot de 20 000 périodes. Lors de la dernière séance plénière, elle a avancé un montant total correspondant de 24,4 millions d'euros, contre 30 millions d'euros annoncés initialement. Pourriez-vous, là aussi, clarifier ces informations divergentes?

En effet, nous avons besoin de clarté dans les moyens existants. Il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles, mais leur apporter des réponses claires. Or, j'avoue qu'il est impossible d'obtenir des réponses claires à toutes ces questions de la part de la ministre de l'Éducation. J'espère, dès lors, que nous les aurons aujourd'hui.

Tout cela s'intègre, évidemment, dans une réforme plus large, à savoir celle du tronc commun. À l'issue du premier comité d'avis, mardi dernier, la ministre de l'Éducation a communiqué les grandes orientations de la fin du tronc commun. De nombreuses zones d'ombre persistent et nous sommes encore dans l'attente de garanties essentielles pour préserver les élèves d'une pré-orientation non choisie. Nous reviendrons évidemment sur ces questions-là dans la commission *ad hoc*, je n'aborderai pas le fond du dossier ici, cela n'est pas l'objectif de notre réunion de commission.

En revanche, je souhaite mieux comprendre les arbitrages qui ont été opérés dans ce cadre, à commencer par la trajectoire globale du Pacte. Le tronc commun intégrait initialement une économie de 33 millions d'euros, en raison du report d'un an du parcours qualifiant, lequel débutera désormais en quatrième année secondaire. Une fois n'est pas coutume, Madame Glatigny s'était émue des conséquences sociales de cette trajectoire et des pertes d'emploi. Elle venait, par ailleurs, de supprimer en deux ans 2 000 emplois dans l'enseignement secondaire

VERSION PROVISOIRE

supérieur et dans l'enseignement qualifiant, soit 160 millions d'euros d'économies effectuées sans le moindre motif pédagogique, sans concertation, sans trajectoire, sans discussion avec les syndicats. Or, subitement, le projet travaillé depuis dix ans avec tous les acteurs, qui avait fait consensus et qui nécessitait effectivement de la réorientation professionnelle, n'était plus possible.

Madame Glatigny avait donc suspendu la réforme, en exprimant ses préoccupations pour l'emploi, sans pour autant activer la cellule de transition sociale initiée par le gouvernement précédent et censée précisément répondre à ces préoccupations. Aujourd'hui, un cadre d'extinction progressif permettrait de préserver 1 400 équivalents temps plein (ETP) jusqu'à leur départ à la retraite. Aujourd'hui, c'est possible.

Dans la mesure où les travaux réalisés sous l'ancienne législature avaient permis d'identifier les trajectoires de reconversion pour 1 000 membres du personnel visés par une potentielle perte d'emploi, combien d'ETP seront-ils finalement supprimés à terme: 1 400, ou 400 comme nous le pensions?

Par ailleurs, quel est le coût de la mise en œuvre du cadre d'extinction? Une économie de 33 millions d'euros est-elle toujours prévue? La presse a évoqué le chiffre de 50 millions d'euros, parfois 55 millions d'euros, donc encore bien plus que ce qui était prévu par la trajectoire, ce qui se traduira par bien plus de pertes d'emplois. On nous a donc expliqué que nous ne pouvions pas faire le tronc commun en raison des pertes d'emplois, mais les économies annoncées sont plus élevées que celles qui étaient prévues. D'où viennent donc ces chiffres?

En tout état de cause, selon quel phasage les économies seront-elles réalisées? Comment ont-elles été intégrées dans votre trajectoire budgétaire pluriannuelle? Au mois de juin 2025, la ministre a mentionné un impact de 28 millions d'euros dès 2028, or c'était pourtant le chiffre de 11 millions d'euros qui apparaissait dans le tableau initial 2026. Pourriez-vous donc nous aider à reconstituer ce puzzle du tronc commun? Parce que nous n'y arrivons pas, et ce n'est pas faute d'avoir essayé d'obtenir des informations auprès de la ministre de l'Éducation, je vois d'ailleurs Bénédicte Linard acquiescer. Je vous propose à toutes et tous d'assister un jour à une réunion de la commission de l'Éducation pour comprendre la difficulté du travail que nous y menons.

D'autres économies devaient également être générées par la mise en œuvre du tronc commun, et ce, grâce aux effets retours liés à la réduction du redoublement et du décrochage. En avez-vous tenu compte dans votre trajectoire? Si oui, comment?

Revenons aux nouveaux moyens annoncés pour les écoles. Vous annoncez une stratégie collective de lutte contre la drogue dans les écoles. Il s'agit d'une excellente initiative, mais aucun montant n'est précisé. Quels crédits budgétaires seront-ils donc consacrés à cette stratégie? Quelle place sera-t-elle réservée à la

prévention et à la sensibilisation? Comment comptez-vous donner une place à la police dans les écoles pour mener cette stratégie à bien? Nous tenons à le dire d'emblée: nous ne voulons pas d'agents de police dans les écoles, et comme Mme Glatigny a déjà proposé la présence d'agents de quartier qui géreraient la police à l'intérieur des classes, nous sommes inquiets.

Madame la Ministre-Présidente, 13 millions d'euros seront alloués à l'appel à projets Ombrage. Une fois de plus, il ne s'agit que d'une réorientation budgétaire et pas d'un réinvestissement. Ces moyens sont donc pris sur des crédits existants, on déshabille une politique pour en habiller une autre. On essaye de nous faire croire qu'il s'agit d'une grande mesure de réinvestissement dans les écoles, mais personne n'est dupe!

Venons-en à la crise énergétique que nous subissons et à la transition, sujets qui devraient être au cœur de votre politique. Il est triste de constater qu'il n'existe aucune mesure dans ce budget consacrée à la question de la transition. Treize millions d'euros seront alloués à l'appel à projets Ombrage, ce qui très positif, mais n'est toutefois pas à la hauteur des moyens nécessaires. D'autant plus que cela ne concerne que les écoles, il n'y a rien pour les crèches, les milieux d'accueil extrascolaire, les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et les infrastructures sportives ou culturelles qui ne reçoivent rien. Comme si la canicule s'arrêtait à la grille des écoles! Comme s'il faisait chaud dans les écoles, mais froid dans les crèches! Voilà le message que vous envoyez.

Dès lors, combien d'écoles bénéficieront de ces 13 millions d'euros, et selon quels critères? Pourquoi les milieux d'accueil de la petite enfance et les autres infrastructures de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont-ils exclus? La Fédération Wallonie-Bruxelles compte-t-elle faire valoir sa part de la clause de flexibilité européenne pour les investissements de résilience énergétique? Le gouvernement a-t-il inventorié les dépenses éligibles dans ce cadre? Ces 13 millions d'euros constituent une réallocation budgétaire et nous en sommes heureux, mais nous nous demandons pourquoi ils ne visent qu'une partie des infrastructures.

Il n'y a rien non plus pour faire face à la flambée des prix de l'énergie: pas un seul dispositif, pas une provision au budget, pas une analyse de risque. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir poussé la majorité à le faire. En effet, nous avons déposé des propositions de résolution, des interpellations et des questions. On nous annonce un hiver particulièrement difficile, mais rien n'est prévu. Pour cette raison, nous défendrons encore demain notre proposition de résolution sur la crise énergétique. J'espère que la majorité nous entendra et saisira la main que nous tendons. Confirmez-vous ces éléments? Notre lecture de votre communiqué de presse est-elle correcte ? Aucune démarche, aucun dispositif budgétaire n'a été prévu pour faire face à la crise énergétique dans les secteurs de la Fédération pour lesquels vous êtes compétente. Les écoles, les crèches, les opérateurs culturels et le secteur de l'aide à la jeunesse ont reçu des enveloppes gelées en 2026, alors même

VERSION PROVISOIRE

que leurs dépenses d'énergie et de fonctionnement ainsi que l'inflation augmentaient.

Vous avez dit que l'indexation de toutes ces structures ne serait plus gelée en 2027, mais, si j'ai bien compris, aucun mécanisme de rattrapage des indexations gelées n'est prévu. Dès lors, 2026 aura bien été une année perdue.

Madame la Ministre-Présidente, quel est le montant actualisé des économies réalisées en 2025 et en 2026 grâce aux mesures de non-indexation, et ce, au vu de l'inflation réelle et secteur par secteur? Quels seront les effets de ces mesures d'ici 2029? Il s'agit là de questions un peu plus techniques, mais je serais heureux de recevoir une réponse tout à l'heure. Votre réponse pourrait également être complétée par des éléments écrits et des tableaux budgétaires précis.

La clause de rendez-vous prévue en cas d'inflation supérieure à 4 % ou de plus de deux dépassements de l'indice pivot sera-t-elle déclenchée au vu des prédictions pour novembre 2026? Dans la négative, pourquoi?

Le gouvernement déclare que le budget 2027 ne prévoit pas d'économies d'ampleur, mais il y en a tout de même deux.

Tout d'abord, la RTBF va devoir trouver 20 millions d'euros supplémentaires d'ici 2029. C'est la trajectoire annoncée. Ces 20 millions d'euros s'ajoutent aux 132 millions d'euros déjà retirés entre 2025 et 2028, en plein plan social, et ce, sans tenir compte de la hausse de l'inflation sur toute la durée de la législature. Comprenons donc bien ce que vous faites: vous avez imposé 132 millions d'euros d'économies à la RTBF, auxquels s'ajoutent maintenant 20 millions d'euros supplémentaires, et ce, dans un monde où les salaires, les frais de fonctionnement et le prix de l'énergie augmentent. Tout augmente, sauf la dotation, qui baisse dramatiquement. Et tout cela à un moment où le service public devrait s'armer pour lutter contre la désinformation et renforcer l'éducation aux médias.

Beaucoup estiment déjà que ce nouvel effort budgétaire ne se fera pas sans licenciements secs ou sans porter atteinte aux missions du service public. C'est d'ailleurs ce que vous avez déclaré vous-même, Madame la Ministre-Présidente, dans votre introduction, puisque vous avez affirmé que les missions de la RTBF seraient revues pour atteindre cet objectif de 20 millions d'euros.

Dans ce cadre, pouvez-vous nous fournir une actualisation de toutes les économies imposées à la RTBF depuis le début de la législature? Quel sera l'impact des 20 millions d'euros d'économies supplémentaires sur l'emploi? Vous allez sans doute me dire que nous verrons cela dans le cadre de l'élaboration du contrat de gestion. Cependant, puisque vous avez vous-même proposé d'analyser *ex ante* l'impact des mesures, j'imagine que vous avez déjà évalué leurs conséquences potentielles.

Ensuite, dans la fonction publique, la règle d'un seul remplacement sur cinq départs, hors missions critiques, est prolongée jusqu'à la fin de la législature. L'enveloppe de la fonction publique étant figée, il me semble que la hausse de l'inflation et des prévisions d'indexation des salaires alourdit mécaniquement les économies à réaliser. Je pense, Madame la Ministre-Présidente, que vous avez dit quelque chose à ce sujet dans votre introduction, mais je ne suis pas certain d'avoir tout compris. Pouvez-vous me dire quel est l'impact actualisé de ces mesures sur le nombre d'agents non remplacés, compte tenu des économies imposées et de l'augmentation des coûts? Des mesures supplémentaires sont-elles prévues pour atteindre l'objectif visé? Des moyens seront-ils réinjectés dans la fonction publique afin d'éviter d'alourdir l'objectif d'économies?

Votre diapositive mentionnait également deux millions d'euros supplémentaires d'économies pour WBI, mais j'ai lu le chiffre de douze millions d'euros au total dans votre communiqué de presse. Or, vous avez parlé d'un total de huit millions d'euros. Pouvez-vous clarifier les choses?

Ces économies portent-elles uniquement sur la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou d'autres missions de WBI sont-elles concernées? De manière générale, pouvez-vous nous livrer la liste complète des économies décidées lors du conclave budgétaire?

La Fédération Wallonie-Bruxelles ne doit pas être considérée comme l'île qu'elle n'est pas, surtout quand les mêmes partis sont dans la majorité aux autres niveaux de pouvoir. Il faut tenir compte de ce qu'il se passe ailleurs. Un budget ne se construit pas en vase clos et la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas une île.

Le gouvernement fédéral n'a toujours pas d'accord budgétaire, mais a déjà dégagé des pistes pour faire contribuer les entités fédérées. La Fédération Wallonie-Bruxelles sera-t-elle encore la variable d'ajustement? Pouvez-vous nous fournir la liste exhaustive et chiffrée des reports de charges fédérales intégrés dans la trajectoire budgétaire? Quelles sont les mesures fédérales déjà intégrées dans votre trajectoire budgétaire? Lesquelles ne le sont pas et pourquoi?

En Région wallonne, le conclave budgétaire vient de se conclure et les décisions prises entraîneront des répercussions directes sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense notamment à la fin du dispositif d'aide à la promotion de l'emploi (APE) le 1er janvier 2027. La Région wallonne prévoit une indexation réduite de 2 % sur les APE entre 2027 et 2029. Or, des milliers d'emplois reposent sur ces aides dans les secteurs dont la Fédération Wallonie-Bruxelles a la charge. Vous avez vous-même reconnu ne pas pouvoir garantir qu'aucune économie ne toucherait ces secteurs. Quels secteurs seront préservés à la suite de cette indexation réduite? Quel est le montant d'économies, secteur par secteur, pour les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

VERSION PROVISOIRE

Le ministre régional a confirmé que l'enveloppe APE destinée aux pouvoirs locaux comprenait également des postes APE relevant des compétences communautaires. Quelle est l'analyse d'impact pour les secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comptez-vous enfin défendre la Fédération Wallonie-Bruxelles face à la Région wallonne, qui fait des économies sur son dos? Où en est l'accord de coopération qui doit servir de base au transfert de moyens? A-t-il été adopté? Si ce n'est pas le cas, pourquoi? Quelles sont les grandes orientations du texte? A-t-il fait l'objet de concertations avec les représentants des différents secteurs afin de mieux cerner les risques pour les opérateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

La décision de supprimer les provinces en 2031 générera également des impacts en cascade. Des transferts de compétences sont prévus dès 2027. Je tiens à rappeler que les provinces sont responsables d'écoles, de hautes écoles, de centres PMS et d'institutions culturelles. Elles y consacrent des moyens propres, qui vont bien au-delà du financement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les provinces ont décidé d'engager des moyens propres dans certains projets. Comment le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est-il associé aux discussions relatives à la suppression des provinces? Qui reprendra les employés des provinces? Comment les moyens financiers des provinces seront-ils transférés à la Communauté française si cette dernière en reprend les services?

Concernant l'enseignement, le plan A consisterait à transférer les établissements gérés par les provinces à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Or, pour une fois, même André Grenier a déclaré que WBE n'était pas vraiment demandeur. On comprend bien que WBE, dont vous avez amputé l'administration de 70 équivalents temps plein (ETP), a déjà énormément de difficultés à organiser son service de base et n'est donc pas capable de prendre la tête de nouvelles écoles. Une étude de faisabilité est-elle en cours?

Vous avez également annoncé un cadre budgétaire commun avec la Région wallonne. Pourriez-vous être plus précise sur ce qu'il recouvre exactement?

Revenons-en à présent au dossier important de l'ONE. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que les besoins du secteur de l'enfance sont criants. Le maintien et la création de places en crèche sont essentiels. Or, les milieux d'accueil peinent à recruter et à garder leur personnel. La nécessité de revaloriser les conditions de travail des puéricultrices est au cœur du débat. L'accueil temps libre (ATL) est fragilisé. Dans un tel contexte, le nouveau contrat de gestion de l'ONE et son financement étaient décisifs, mais vous n'avez annoncé que quelques maigres moyens, à savoir deux millions d'euros en 2027 et douze millions d'euros en 2029. Ces enveloppes ne compensent en rien les économies annoncées de plus de 35 millions d'euros dès 2027 et de plus de 45 millions d'euros dès 2029. Madame la Ministre-Présidente, quelle sera la trajectoire nette de la dotation de l'ONE entre 2025 et 2029?

Un financement de 57 millions d'euros de la dotation de l'ONE à partir de 2027 avait été annoncé. Qu'en est-il? Sur quoi portera l'optimisation du contrat de gestion de cinq millions d'euros en 2029? La non-indexation ponctuelle des subventions aux opérateurs sera-t-elle compensée?

Aucune perspective d'accord n'a été annoncée pour le secteur non marchand. Une enveloppe est-elle prévue à cet effet?

La DPC promettait de sortir de l'enveloppe fermée et de refinancer l'enseignement supérieur. En décembre 2025, vous avez annoncé un refinancement dans les budgets 2027, 2028 et 2029. Quel est le calendrier exact du refinancement promis? Quel en sera le montant? Ce refinancement passera-t-il par le modèle du droit individuel aux études supérieures (DIES) ou existe-t-il d'autres sources de refinancement? Par ailleurs, où en est ce modèle DIES?

Des questions se posent également sur le statut et les barèmes des enseignants. Vous avez annoncé renoncer à la fin des nominations. C'est l'une des belles victoires du mouvement de contestation. En plus d'être une mesure injuste, la fin des nominations aurait coûté très cher. Il aura fallu un peu de temps, mais le bon sens l'a emporté.

Restent deux dossiers dont l'impact budgétaire n'est pas clair pour nous.

Le premier est celui du contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE). Vous maintenez la stabilisation des enseignants temporaires grâce à une rémunération qui couvre également les mois de juillet et août, ce qui est très positif. Mais vous dites que cela n'a pas de coût particulier, ce qui est impossible. Si les mois de juillet et août sont également couverts, cela doit forcément faire une différence. Quel budget en découlera en 2027, en 2029 et en rythme de croisière? Les crédits nécessaires sont-ils prévus dans le budget initial 2027? Rien n'était mentionné à ce sujet dans le communiqué de presse du gouvernement.

Le deuxième dossier est celui du barème 401, qui revalorise de 5 % les diplômés de la nouvelle formation initiale des enseignants (FIE). Le gouvernement a avancé différents chiffres concernant le coût de cette mesure. Nous aimerions donc y voir plus clair.

Nous voudrions faire le point. Quel est le coût en 2029, à un rythme de croisière, et à quel horizon ce rythme sera-t-il atteint pour l'introduction du barème 501?

Un autre dossier sensible concerne les pôles territoriaux. Ce sont eux qui accompagnent les écoles dans l'accueil des élèves à besoins spécifiques dont le nombre ne cesse d'augmenter. Or, le budget est figé à son niveau de l'exercice 2025 et la revue des dépenses prévoit d'y réaliser encore au moins 10 % d'économies supplémentaires. Couper dans l'école inclusive au moment où les besoins explosent, c'est assurément renvoyer la charge vers les équipes éducatives. Il n'y a pas d'alternative! Les besoins sont là et ils explosent; or, si le gouvernement ne donne pas les

VERSION PROVISOIRE

moyens suffisants, ce sont les professeurs et les équipes éducatives qui trinquent. Comment évolue l'enveloppe dédiée aux pôles pour 2027 et dans les années ultérieures ?

Ensuite, j'en arrive aux enjeux et aux opportunités liés à la dénatalité, dont nous avons déjà souvent parlé ici. Lorsque nous vous avons, à de nombreuses reprises, interrogée sur le sujet, Madame la Ministre-Présidente, vous nous avez indiqué que des groupes de travail étaient en cours et travaillaient sur les effets de cette dénatalité. Où en sont ces travaux? Quel est le calendrier de travail? Faut-il s'attendre à de nouveaux impacts budgétaires? À quel horizon?

En ce qui concerne les réformes de l'enseignement spécialisé, des centres PMS et de l'enseignement qualifiant, nous aurions aimé disposer d'un état des lieux, d'un calendrier de travail et d'un impact budgétaire de ces réformes. Vous nous avez annoncé un ensemble de mesures pour lutter contre la pénurie d'enseignants. Les *pools* de remplacement, par exemple, seront-ils bien prolongés et élargis? Avec quels budgets? Comment comptez-vous dégager une enveloppe pour revaloriser réellement le métier?

Après lecture de votre communiqué de presse, j'ai beaucoup de questions; sans doute était-ce aussi l'objectif des discussions d'aujourd'hui d'y apporter des réponses. J'espère obtenir des réponses des plus précises. Pour ce qui concerne les éléments chiffrés précis, vous pouvez évidemment fournir les informations par écrit.

Pour conclure, je reprendrai les mots de la ministre de l'Éducation: «Une gestion rigoureuse de notre budget est la garantie de pouvoir réinvestir aussi rapidement que possible dans la qualité de notre enseignement.» Ce sont les mots de Mme Glatigny. Je ne reviendrai pas sur le non-sens du fond de cette affaire qui consiste, pour le gouvernement, à dire que, pour reconstruire, il va détruire avant. Parce que c'est ce que cela veut dire! Hélas, c'est devenu, semble-t-il, la politique du gouvernement.

Je formule une demande. Arrêtez de dire que vous avez commencé à réinvestir dans l'enseignement; à ce stade, à l'exception des 14 millions d'euros évoqués tout à l'heure, je ne perçois que des réallocations de moyens, mais aucun réinvestissement. Par ailleurs, ces montants sont très faibles par rapport aux enjeux dans le secteur de l'éducation. En résumé, je vous demande d'arrêter de dire qu'il y a du pain blanc, car ce n'est pas vrai et tout le monde le voit bien. En tout cas, le pain blanc est absent des boîtes à tartines des élèves.

J'ai aussi une question: quand commencerez-vous à réinvestir réellement dans l'école? Sera-ce juste avant les élections en 2029? Ou bien comptez-vous réutiliser vos mêmes slogans pour expliquer que vous avez fait le maximum? Mais ce sont finalement de fausses promesses supplémentaires.

Cela me ramène à mon point de départ, Madame la Ministre-Présidente: aujourd'hui, les enseignants, les élèves, les parents et les travailleurs vous ont demandé de leur accorder votre attention et de faire une inflexion. Vous leur répondez en leur disant qu'il n'y en a pas et que c'est pour leur bien; en même temps, vous admettez que c'est difficile aujourd'hui, mais que cela ira mieux demain. La croissance est pourtant en berne actuellement, de l'aveu même du gouvernement.

Un retour à l'équilibre est prévu pour la prochaine législature. Aucune marge ne sera dégagée pour demain. En ce sens, vous ne préparez pas l'avenir. L'avenir a été hypothéqué par les décisions que vous avez prises jusqu'à présent. Et si marge il y aura, j'aimerais que vous m'expliquiez par quels moyens et sur quelles bases. En effet, comme vous le disiez, les facteurs macro-économiques ne sont pas optimistes. Et il est vrai que ces facteurs ne sont pas tous de votre responsabilité.

Seulement, il s'agit d'arrêter de promettre des choses qui ne se produiront pas. Non, la stratégie adoptée par les différents niveaux de pouvoir ne permettra pas de dégager de marge!

C'est le discours du groupe PS depuis le début de la présente législature: sans stratégie, la rigueur coûte plus cher qu'elle ne rapporte. Les économies d'aujourd'hui se paieront demain à cause du redoublement, du décrochage, de la pénurie d'enseignants et de la régression du pouvoir d'achat. Ces économies, ce sont les élèves et les enfants qui les paient!

Et non, il n'est pas vrai que d'autres solutions n'existent pas. Le rythme, l'ampleur et la cible de ces économies résultent de vos choix. Il y a de l'argent à foison que vous refusez d'aller chercher. C'est aussi un choix. Il y a des reports de charge que vous acceptez sans broncher des autres niveaux de pouvoir. C'est votre choix également.

Dans trois jours, le PS organisera donc un colloque pour aborder toutes les voies dans lesquelles le gouvernement refuse de s'engager. J'espère vous y voir nombreux. Cet évènement aura lieu dans trois jours dans les murs du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La liste des invités a été publiée et vous remarquerez que cette sélection est la plus correcte, scientifique et objective possible. Assistez-y! Ce sera sans doute l'occasion de voir que, dans le cadre des mesures du gouvernement, le jeu n'en vaut pas la chandelle et que d'autres solutions existent.

Envisagez ce colloque comme une main tendue et une invitation à réformer en profondeur le logiciel qui fait la loi chez vos partis de la majorité et dans bien trop de pays de ce monde.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, c'est en pleine journée de mobilisation nationale, ce vendredi 9 octobre, alors que 50 000 manifestants défilaient dans les rues de Bruxelles, que vous, Mmes Degryse et Glatigny, avez choisi de présenter les résultats de votre conclave budgétaire. On a alors annoncé

VERSION PROVISOIRE

en grande pompe 27 millions d'euros supplémentaires pour l'enseignement, et 20 millions d'euros de moins pour la RTBF, ce qui a été moins mis en avant.

Ces premières informations à propos du budget qui sera voté au mois de décembre prochain prouvent trois choses: d'abord, c'est que le gouvernement MR-Les Engagés est en mauvaise posture et est prêt à plier face au mouvement social qui unit les jeunes, les professeurs et les parents. Ensuite, que les millions supplémentaires dégagés pour l'enseignement sont bien peu de chose eu égard à l'ampleur des coupes budgétaires effectuées par vos soins dans l'enseignement et dans l'enseignement supérieur. Enfin, qu'attaquer la RTBF est une manière de faire taire les voix dissidentes, alors même que les mesures déjà prises font l'objet de contestations à un niveau jamais atteint depuis trente ans. Le président du MR, d'ailleurs, ne s'en cache pas, et vise une privatisation de l'information extrêmement inquiétante d'un point de vue démocratique.

Madame la Ministre-Présidente, vous dites que vos économies fonctionnent. Cela ne manque pas d'audace, car, dans la réalité, elles ne fonctionnent pas: elles créent de la souffrance chez les familles devant payer plus cher pour leurs repas, pour l'enseignement supérieur, les académies, le sport, les transports en commun, etc. Elles créent un enseignement et une société toujours plus élitistes, qui excluent toute une partie des jeunes, les privant de leurs droits fondamentaux. Elles créent de la souffrance chez les professeurs qui doivent travailler 10 % de plus, chez ceux qui ont perdu leur emploi, qui doivent multiplier les déplacements entre plusieurs écoles, ou ont perdu une partie de leur salaire. Vos coupes créent de la souffrance chez les puéricultrices; vous leur aviez promis d'améliorer leurs conditions de travail, mais vous les avez en réalité dégradées.

Vos coupes, Madame la Ministre-Présidente, créent de la souffrance chez les jeunes, qui ont maintenant deux professeurs pour une seule matière, voire, parfois, plus de professeur du tout; chez les étudiants, qui devront toujours plus travailler pour se payer des études et un avenir; chez les travailleurs et les travailleuses des arts, que vous dites protéger, alors que vous n'indexez pas les subsides, et que vous ne faites pas grand-chose, et ce n'est rien de le dire, pour les défendre des attaques du gouvernement fédéral.

Enfin, vos coupes n'apportent pas de solution au problème de fond, qui est le sous-financement structurel de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si l'on continue sur cette lancée, l'on se retrouvera exactement dans la même situation dans quelques années, alors que d'autres choix sont possibles. C'est pour cette raison que les gens sont en colère: vous faites le choix d'appliquer une politique d'austérité qui fait mal et ne va pas résoudre le problème.

Face à cette colère, vous avez déjà dû faire un petit pas en arrière, mais vous refusez d'écouter les demandes. Pour essayer de calmer un peu la situation, vous voulez donner quelques miettes aux écoles, donner l'illusion que vous les écoutez.

Dès lors, pourquoi ne faites-vous pas enfin machine arrière sur vos réformes destructrices, comme le réclament tant d'élèves, d'enseignants, d'étudiants et de parents? Cela va de la fin de la gratuité des repas chauds à l'augmentation de la charge de travail des enseignants, en passant par celle du minerval.

Ensuite, à propos de vos annonces dans la presse, tout porte à croire que vous essayez de calmer la colère et de noyer le poisson en diffusant de fausses informations. D'abord, vous annoncez 14 millions d'euros pour l'accompagnement des élèves en difficulté, tout en oubliant de rappeler que votre gouvernement vient de couper 116 millions d'euros dans l'accompagnement des élèves par leur professeur avec la mesure des deux heures supplémentaires face classe sans augmentation de la rémunération.

Vous niez les conséquences de cette mesure sur le terrain, mais les professeurs et les élèves les vivent tous les jours; nous vous avons rapporté, dès cette rentrée, les nombreux témoignages de professeurs perdant soit leur emploi, soit des heures, soit une partie de leur salaire. De la même façon, de nombreux élèves présents en manifestation nous ont rapporté que, depuis la rentrée, ils ont deux professeurs pour une matière, ou bien ont perdu des professeurs; que certains de leurs enseignants doivent faire trois ou quatre établissements, gérer parfois jusqu'à 50 élèves en plus; que des cours sont partagés entre plusieurs professeurs. Venir nous dire ici, maintenant, que vous renforcez l'accompagnement des élèves, revient donc à nous prendre pour des imbéciles, Madame la Ministre-Présidente.

Dans ce contexte, avez-vous enfin analysé de manière objective l'impact de la réforme du DP 2 sur l'emploi et sur l'accompagnement des élèves? Dans la négative, comment pouvez-vous certifier que vos économies fonctionnent, soi-disant, sans savoir ce qui se passe exactement dans les établissements après la coupe de 116 millions d'euros et la réforme des deux heures supplémentaires face classe? Quel est votre plan pour ces 14 millions d'euros et avec quels opérateurs de terrain l'avez-vous élaboré?

Vous annoncez 13 millions d'euros pour équiper les écoles face aux fortes chaleurs, ce qui constitue votre plan «Ombrage». Évidemment, investir pour faire face aux changements climatiques est urgent. Il faut beaucoup plus de moyens pour rénover les écoles, dont un grand nombre se trouvent dans un état lamentable. Cela pose des problèmes en été comme en hiver, et fait exploser les factures énergétiques.

Le montant de 13 millions d'euros est très largement insuffisant. Cela représente environ 5 000 euros par école. Cela permettra peut-être de végétaliser quelques cours de récréation et d'installer quelques stores ou rideaux, mais nous sommes très loin du compte face aux 8 milliards d'euros qui seraient nécessaires pour rénover sérieusement nos établissements scolaires. Le pire, c'est qu'il ne s'agit vraisemblablement pas d'un nouvel investissement, mais simplement d'une réorientation de montants déjà prévus. Vous annoncez de nouveaux budgets pour

VERSION PROVISOIRE

essayer de calmer les gens, pour dire que vous investissez dans l'école. Pourtant, ce n'est pas le cas.

De quelle manière comptez-vous procéder pour la répartition et l'utilisation de ces montants? Comment les 13 millions d'euros seront-ils répartis entre les différentes écoles? Pour quel matériel seront-ils précisément utilisés? Que pourront concrètement faire les établissements avec 5 000 euros chacun? D'où vient l'argent? S'agit-il effectivement d'une réorientation d'un budget qui existait déjà? Dans ce cas, pourquoi parlez-vous d'un nouveau budget? Cela m'intéresse de le savoir pour comprendre la rhétorique politique qui sous-tend vos propos.

Par ailleurs, vous continuez à couper dans les moyens de la RTBF, avec 20 millions d'euros supplémentaires. C'est énorme! Cela s'ajoute aux 130 millions d'euros de coupes décidées, qui auront déjà pour conséquence la suppression de 170 emplois. L'objectif du MR est clairement de détruire notre média public et, visiblement, Les Engagés, vous avez décidé de suivre. Vous poursuivez deux objectifs derrière de telles décisions: ouvrir des parts de marché au secteur privé, ce que Georges-Louis Bouchez explique très clairement, et faire taire les voix critiques à l'égard de votre politique. Quand nous voyons ce qui se passe en France, avec des médias privés au service de l'extrême droite, qui ne s'en cache même plus, nous devons plus que jamais continuer le combat pour préserver notre service public de médias. Or, vous faites exactement l'inverse.

Avez-vous évalué l'impact des 130 millions d'euros de coupes précédentes sur l'emploi et sur l'accès à une information de qualité? Comment avez-vous déterminé et évalué les 20 millions d'euros d'économies supplémentaires, et avec quelles conséquences? Avez-vous discuté de la nouvelle cure d'austérité avec les représentants de la RTBF et des travailleurs? Si oui, quels ont été leurs retours ?

Ensuite, il y a aussi les économies dont vous ne parlez même pas. La ministre Lescrenier a indiqué qu'il faudrait encore réaliser des économies à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Vous avez déjà réalisé 76 millions d'euros d'économies à ce niveau. La ministre a affirmé que cela ne toucherait ni les opérateurs de terrain ni les familles. Mais nous n'avons jamais reçu d'explications sur le montant des économies supplémentaires que vous comptez réaliser, ni sur les postes concernés. Combien d'économies allez-vous encore faire? Et où comptez-vous les réaliser pour qu'elles ne touchent ni le terrain ni les familles? Vous ne parlez pas non plus du fait que vous avez décidé de vendre le centre ADEPS des Arcs, alors qu'il permettait chaque année à des centaines de jeunes et de familles de partir à la montagne à des prix abordables.

Peut-être pourriez-vous nous apporter des réponses sur ces différents points. Nous attendrons la consultation des tableaux budgétaires afin d'avoir une vision globale du budget.

Madame la Ministre-Présidente, j'ai encore quelques questions plus générales à vous poser. Quelles sont les coupes budgétaires prévues dans tous les autres domaines de la Fédération Wallonie-Bruxelles et dont vous n'avez pas encore parlé dans votre communiqué? Je pense ici au sport, à la culture, à l'éducation permanente, à la jeunesse, aux médias locaux, ou encore à la petite enfance. De quelle manière avez-vous élaboré le budget ajusté, suivant quelles démarches de concertation impliquant les représentants des secteurs qui ne cessent de dénoncer un manque total de concertation et d'écoute?

Ce qui est sûr, c'est que ce budget ne répond pas aux attentes des gens et aux revendications de tous ceux qui dénoncent votre politique et demandent un recul de vos mesures antisociales et antidémocratiques! Ces mesures sont aussi un nonsens du point de vue budgétaire, car, loin de résoudre la dette et le sous-financement chronique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ces coupes budgétaires dans des secteurs aussi essentiels que les nôtres vont aggraver la situation. On ne voit rien venir pour aider les étudiants confrontés à un minerval de 1 200 euros. On ne voit rien concernant le retour des repas chauds gratuits. On ne voit rien non plus pour rattraper la non-indexation dans le domaine de la petite enfance ou la culture.

Comme l'ont dit les jeunes et les syndicats durant la manifestation nationale, la lutte continuera pour que d'autres choix budgétaires soient faits, mais aussi afin de préserver nos services publics et nos droits à tous.

M. Fabian Maingain (Lib.res). Madame la Ministre-Présidente, le timing des annonces était assez bien choisi: tout le monde était occupé avec autre chose! Néanmoins, de quelle manière le budget de 2027 et sa trajectoire jusque 2029 répondent-ils aux revendications de la jeunesse qui demande que «son avenir s'éclaire» – pour reprendre les termes chers à une partie de la majorité –, qui attend des réponses face aux conséquences de vos coupes budgétaires et qui, enfin, s'inquiète pour la qualité de l'apprentissage et l'accès aux études?

Peu de réponses sont apportées à ces inquiétudes. J'avoue avoir été surpris. On peut toujours se féliciter quand un accord budgétaire intervient vite. On assiste d'ailleurs à l'enlisement des négociations budgétaires fédérales qui rend parfois les choses compliquées. Des questions se posent toutefois sur la solidité de votre projet et sur l'objectivation. J'aimerais illustrer cela avec plusieurs exemples, puisque certains constats ont déjà été chiffrés par le monde associatif – malheureusement pas par le gouvernement.

À la suite de la suppression des repas gratuits, l'accès aux repas dans les écoles a baissé pour bon nombre d'enfants. La baisse de fréquentation des académies culturelles mérite également d'être soulignée. J'aurais attendu que vous procédiez à quelques modifications à la suite de ces premières évaluations. Visiblement, vous pensiez que les moyens alloués à ces politiques étaient suffisants, mais ce n'est pas le cas.

VERSION PROVISOIRE

Je souhaite également évoquer d'autres revendications du monde étudiant. Depuis la rentrée, l'augmentation du prix du minerval a été abordée à travers de nombreuses questions parlementaires, et ce, pour objectiver les conséquences de votre réforme sur l'accès aux études.

À chaque fois, on nous a répondu que, tant que le 31 octobre n'était pas passé, il serait compliqué d'avoir un montant, de savoir qui allait payer quoi avec ce nouveau minerval. Pourtant, c'est une des revendications.

Cela vaut aussi pour les deux heures supplémentaires prestées par les professeurs dans l'enseignement secondaire. Au sein de l'opposition, nous avons documenté l'ensemble des témoignages concernant des réalités concrètes dans les écoles et il y a toujours en face une croyance selon laquelle tout va finir par s'équilibrer au niveau macro. Ce serait un retour de la main invisible du 19e siècle, selon laquelle, à un moment, tout se passerait bien. Dans les faits, ce n'est pas ce que nous constatons. Comme l'évaluation est annoncée par la ministre pour la mi-novembre au mieux, nous nous demandons en quoi ce budget 2027 est en mesure de corriger les effets négatifs de cette réforme.

Dans cette esquisse budgétaire, nous voyons mal en quoi vos annonces répondent aux préoccupations de la jeunesse qui s'est mobilisée et aux corrections nécessaires des mesures précédentes sur base d'une évaluation rigoureuse. Il en va de même avec les annonces toutes récentes du détricotage en règle du tronc commun et la réinstauration du redoublement dans l'enseignement secondaire inférieur, qui aura un impact budgétaire important sur la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous pouvons nous demander en quoi cela impacte votre trajectoire budgétaire.

Nous attendrons les tableaux pour débattre plus précisément de l'ensemble des politiques.

Tous ces éléments font qu'aujourd'hui, on se demande s'il n'y a pas, dans le chef du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de votre majorité, un aveuglement budgétaire ou comptable par rapport aux réalités de terrain. J'ai entendu qu'il fallait entendre la jeunesse et répondre à ses préoccupations, mais je ne vois aucune réponse dans ce projet de budget 2027. J'ai entendu qu'un gouvernement d'ingénieurs allait mesurer et évaluer un certain nombre de choses pour en arriver à certaines corrections, mais je n'en vois aucune. Je ne vois aucune évaluation sérieuse des nouvelles politiques annoncées, mais simplement des annonces dont j'ai du mal à lire la trajectoire budgétaire ou l'impact sur celle-ci. Le peu d'annonces positives que semblent constituer les moyens pour l'accompagnement ou le Fonds Ombrage ne nous permettent pas de nous dire qu'aujourd'hui, malgré l'impact négatif des économies faites, il y ait un réinvestissement permettant des perspectives budgétaires favorables pour les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je vous ai très peu entendue sur la politique des maisons de justice, si ce n'est qu'elles allaient retrouver un droit à l'indexation. C'est bien faible comme réponse. Nous sortons de semaines très compliquées concernant les relations entre justice et jeunesse. Malheureusement, de nombreux jeunes ont été impliqués dans des faits extrêmement graves: violences, saccages et pillages. Parfois, la police effectue son travail en arrêtant les contrevenants, mais se heurte à une impossibilité de prise en charge dans les IPPJ de la Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autres alertes moins médiatiques nous le démontrent également, comme l'appel du procureur du Roi sur les violences sexuelles, problématique pour laquelle il n'y a aucune réponse structurelle dans le budget que vous nous présentez. Aucune mesure et aucune nouvelle place. Rien!

Je veux bien continuer à assister aux gesticulations numériques – ce que nous appelons, au gouvernement bruxellois, «un élément extérieur au gouvernement» – qui consistent à plaider pour toujours plus de fermeté et de justice, notamment envers ceux qui sont en conflit avec la loi. Mais alors, il faut joindre les budgets à la parole.

J'aurais donc voulu trouver dans ce budget des annonces positives pour soutenir la justice face au défi que représente la prise en charge des jeunes en déliquescence avec la loi. Je n'ai rien vu jusqu'à présent, à part cette petite annonce. Peut-être découvrirons-nous des choses dans les tableaux budgétaires, mais je crains que, là aussi, malheureusement, votre réponse ne soit pas à la hauteur des attentes des Bruxellois et des Wallons.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Nous voici réunis à l'aube de la troisième proposition de budget préparé par votre gouvernement. Madame la Ministre-Présidente, vous tracez les lignes directrices qui préfigureront les choix à poser pour établir le budget qui nous sera présenté en cette fin d'année.

Le premier élément qui me marque, dans les retours d'informations de la presse, c'est un chiffre: la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit un déficit de 1,27 milliard d'euros. Cette baisse du déficit de près de 500 millions d'euros a été obtenue, pour deux tiers, à la suite des mesures d'économies structurelles qui ont pour la plupart déjà été adoptées, comme la hausse du minerval et l'ajout de deux heures de cours supplémentaires pour les professeurs. Le tiers restant résulte d'un facteur conjoncturel.

Cette correction sur les dotations passées se traduit par une augmentation des recettes, d'un seul coup, de 163 millions d'euros. Sans cet élément, les décisions que vous avez prises et dont vous laissez entendre qu'elles porteraient leurs fruits, n'ont pas produit d'effet. La situation actuelle est certes compliquée – personne ne le nie –, mais nous ne comprenons pas que votre gouvernement fasse des choix aussi coûteux dans une situation qu'il dénonce comme étant déjà extrêmement tendue et problématique.

VERSION PROVISOIRE

Vous nous annoncez qu'il n'y a pas de nouvelles économies et que la réduction du déficit n'est pas un objectif en soi. Si les économies ne sont plus à l'agenda, quelle est votre vision pour améliorer le quotidien des citoyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelle est votre vision d'une société plus juste, plus émancipée, plus épanouie? Vous nous parlez de réductions, parfois à la scie, à la hache, voire à la tronçonneuse et au glyphosate, dans des politiques publiques qui parfois fonctionnaient bien et que vous cassez d'une seule décision. Les repas scolaires sont l'un des exemples les plus frappants des décisions que vous avez prises et qui font mal.

Ces décisions font aujourd'hui mal au secteur de l'école, mais aussi à nos agriculteurs – je me permets d'insister là-dessus.

Depuis deux ans, le groupe Ecolo dénonce avec constance votre méthode: une absence criante de concertation – à ne pas confondre avec convocation –, une manière très spéciale d'envisager la co-construction et un niveau d'écoute qui, d'après les acteurs, ne permet pas de prendre en compte les avis, propositions ou alternatives lors de la réalisation de nouvelles politiques publiques. Nous en sommes à un point où certains nous disent même hésiter à se présenter aux réunions, précisément parce qu'ils ne croient plus à la capacité de votre gouvernement à apporter des solutions réelles à leurs difficultés. Vous restez sourds aux signaux d'alerte du terrain, vous restez sourds à ceux qui manifestent depuis des mois et des mois dans la rue pour dénoncer les effets contre-productifs de vos politiques et pour vous demander de répondre véritablement à leurs priorités.

Aujourd'hui, en octobre 2026, nous pouvons désormais non seulement contester vos décisions politiques, mais nous pouvons surtout les contester sur la base d'un bilan de deux ans et demi et d'éléments factuels. Ceux-ci alimentent nos alertes et nos critiques; ils confirment les points auxquels nous vous avons demandé d'être attentifs afin de ne pas pénaliser des secteurs, des personnes, des familles, des jeunes et des établissements. C'est ce que nous avons dit publiquement: à travers le budget 2027 tel qu'il est annoncé et au vu des éléments dont nous disposons à travers la presse, vous confirmez une trajectoire asphyxiante, totalement déconnectée des réalités vécues par la population. Vous n'entendez pas la colère qui gronde depuis des mois dans les écoles, dans les universités et dans les secteurs de la culture, de l'enfance et de la jeunesse.

Vous continuez à concocter un budget dans une tour d'ivoire, et ce, à mille lieues des préoccupations des citoyens. Vous sabrez dans des budgets qui forment véritablement le cœur battant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le groupe Ecolo a formulé des propositions constructives et il a demandé un débat ouvert via les auditions de l'Institut Athéna. Nos démarches attestent de notre volonté de participer à un débat financier qui permette de nuancer les arguments que vous présentez comme des vérités.

Quels sont les grands défis transversaux? Les premiers défis sont l'incohérence fiscale et le déséquilibre institutionnel. Alors que vous asphyxiez les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles au nom de l'effort collectif, la Région wallonne octroie plus de 1,4 milliard d'euros de cadeaux fiscaux non ciblés. Parmi ces cadeaux figure, d'une part, la baisse des droits d'enregistrement pour 770 millions d'euros et, d'autre part, la diminution des droits de succession que le gouvernement wallon a revue à la baisse, car il s'est rendu compte de l'impossibilité de mise en œuvre de cette mesure.

De plus, l'actualité rattrape le monde politique. En effet, le licenciement de plus de 1200 personnes dans une entreprise qui se porte pourtant bien comme GSK révèle les aides publiques aux entreprises au grand jour. C'est un montant de 52 milliards d'euros dont il s'agit ici. Le montant de ces aides continue d'augmenter, et ce, sans conditionnalité sociale ou environnementale stricte, tandis que nos écoles, nos crèches et nos services publics sont mis à la diète. C'est ce qui choque la population, les opérateurs de terrain, les organisations de jeunesse, les maisons de justice, le secteur des médias ou celui des associations!

L'autre élément, c'est l'illusion d'une austérité qui serait soi-disant protectrice du futur. Vous répétez à l'envi dans votre discours qu'il faut se serrer la ceinture aujourd'hui pour préserver demain. Or, les dépenses consacrées à l'enseignement, à la recherche et à l'enfance ne sont pas de simples coûts. Ce sont des investissements indispensables dans le capital humain. En les amputant de la sorte, vous fragilisez les fondations mêmes de notre prospérité, de la bonne santé et de notre société. Vous risquez d'aggraver la dette à plus long terme.

C'est pourquoi nous avons par exemple réclamé l'instauration d'un test d'impact sur la pauvreté, pour toute mesure budgétaire de votre gouvernement. En effet, nous sommes convaincus que cette analyse permet de vous faire prendre conscience des décisions profondément injustes en ce qui concerne les repas scolaires, les droits d'inscriptions aux académies et les politiques qui nuisent à nos enfants, à nos jeunes et à notre population.

J'en viens à une première question sur la gouvernance. Vous annoncez la fusion du Conseil communautaire du trésor (CORET) avec la Commission externe de la dette wallonne et le Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie (CFFW) au sein d'un organe commun. Pouvez-vous donner des informations à ce propos? Où en est ce projet de fusion?

Concernant les finances générales, pour mieux comprendre les décisions politiques que vous avez prises, nous souhaitons une actualisation complète, détaillée et transparente des tableaux de bord, comparant à la fois ce qui était prévu ces dernières années et ce qui a été réalisé.

Une autre question porte sur le montant financier épargné à la suite de la décision du pouvoir fédéral de plafonner l'indexation aux premiers 4 000 euros bruts.

VERSION PROVISOIRE

Nous souhaitons recevoir ce montant épargné pour l'ensemble du personnel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi, plus particulièrement, pour le secteur de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement supérieur.

J'en arrive aux éléments en lien avec la stratégie en termes de résilience et de transition écologique. À ce jour, le nouveau Plan transversal de transition écologique (PTTE) n'a toujours pas été adopté. Apparemment, il a franchi le cap de la première lecture. Je voudrais en connaître les montants consommés – 800 000 euros annoncés par année, semble-t-il. Nous prenons certes acte de votre choix de développer un Fonds Ombrage pour un peu plus de 13 millions euros, mais nous attirons également votre attention sur les défis énormes à relever à l'égard de la protection de notre population et de nos infrastructures contre les effets du dérèglement climatique, pour laquelle les modalités doivent encore être précisées et affinées.

Nous vous avions recommandé de réaliser certaines réformes pouvant engranger de l'argent supplémentaire en faveur de notre entité, notamment en piochant dans l'indemnité de logement et les frais domestiques des membres du gouvernement. Qu'en est-il de cette proposition? Les Engagés nous disaient, à ce propos, qu'il fallait une discussion globale avec l'ensemble des parlements et des gouvernements pour aboutir à une solution. Puisque vous y êtes, qu'en est-il? Qu'en est-il également des impacts financiers des décisions des autres niveaux de pouvoir sur notre Fédération, qui ne dispose pas ou très peu de moyens d'augmenter ses recettes?

Certes, il y a la redevance 5G, certes il y a aussi la taxe minerval que vous avez sortie de votre chapeau: il s'agit d'un montant de 50 millions d'euros par an que vous allez chercher chez les étudiants, non pas pour refinancer l'enseignement supérieur, mais pour ne pas le définancer.

Concernant les médias publics, vous imposez à la RTBF, après le gel de la dotation qui représente déjà un manque à gagner de plus de 130 millions d'euros sur cinq ans, un effort supplémentaire d'au moins 20 millions d'euros d'ici 2029. J'ai le sentiment que vous profitez quelque peu du changement à la tête de la RTBF. Ne craignez-vous pas, et je reprends là l'alerte de l'administrateur général sortant, que les coupes additionnelles finiront purement et simplement par casser l'outil de notre média de service public?

Enfin, j'en viens aussi au non-remplacement annoncé de 170 équivalents temps plein (ETP). Comment la RTBF peut-elle maintenir ses missions fondamentales sans sacrifier l'information de proximité et la création locale francophone? Quels sont les montants exacts des économies et des emplois jusqu'à présent?

J'en arrive maintenant à l'enseignement supérieur. Nous restons choqués de voir la décision de votre gouvernement sur le «minerval progressif» qui porte très mal son nom, puisqu'il n'est progressif ni pour les 22 % d'étudiants boursiers, qui en

bénéficiaient déjà précédemment, ni pour les 58 % d'étudiants qui paient le prix plein. Il est progressif à vrai dire pour deux tranches de 10 % d'étudiants qui, eux, ne paieront pas le montant de 1 194 euros qui sera indexé.

Certains paieront beaucoup plus que ce qu'ils payaient jusqu'à présent. Qu'en est-il de ce projet qui continue de mobiliser dans les rues les étudiants, les enseignants et les directions? Ils attendent de la part de votre gouvernement, un signe, un geste, une décision courageuse leur permettant de bénéficier d'un enseignement de qualité, mais aussi de répondre véritablement aux enjeux de la précarité étudiante et de la santé mentale des étudiants?

Toujours dans l'enseignement supérieur, le Parlement a voté une résolution ambitieuse sur le télescope Einstein. Cependant, je ne peux que mettre ce vote en lien avec les réductions structurelles du financement du Fonds de la recherche scientifique (FNRS), ce qui, à nouveau, nous apparaît comme une incohérence.

Enfin, sur le plan pédagogique, vous connaissez aujourd'hui l'enjeu considérable que représente le renforcement de l'accessibilité aux professions pédagogiques, notamment à l'enseignement. Nous assistons aujourd'hui à la fermeture d'établissements à Huy, les étudiants étant redirigés vers Liège. Quels moyens sont-ils prévus pour soutenir véritablement la formation d'enseignants qualifiés?

Enfin, voici une question que je vous ai déjà posée en séance plénière et à laquelle je n'ai pas encore obtenu de réponse de votre part.

Votre gouvernement a décidé d'instaurer un moratoire de deux ans sur les reconnaissances des organisations de jeunesse, mais aussi dans le secteur de la culture. Prenez-vous l'engagement ferme d'accorder des moyens à l'issue de ces deux ans? Sans cela, il s'agira ni plus ni moins d'un mensonge: vous auriez déclaré un moratoire de deux ans qui, dans les faits, se poursuit au-delà de ces deux années.

Pour ce qui concerne la petite enfance et les maisons de justice, confirmez-vous l'impact des mesures de non- indexation pour le secteur de la petite enfance ou avez-vous ouvert la porte, comme la ministre Lescrenier l'avait fait, à une réévaluation de la situation? Quelle est la situation des points d'aide à la promotion de l'emploi (APE)?

Dans les maisons de justice, la réforme du Code pénal impliquera une charge de travail supplémentaire par rapport aux assistants de justice. Or, vous avez opéré une économie de 890 000 euros. Comment garantir la qualité du travail des assistants de justice dans cette situation?

En conclusion pour ma partie, votre trajectoire budgétaire n'est pas soutenable, mais elle n'est surtout pas juste. Elle n'est pas juste sur le plan social. Elle n'est même pas juste sur le plan économique. Elle n'est pas juste, ou en tout cas insuffisamment juste, sur le plan écologique et sur le plan éducatif.

VERSION PROVISOIRE

En privilégiant en début de législature des baisses d'impôts pour les plus favorisés en Région wallonne, en organisant aussi une forme d'asphyxie de nos écoles, du secteur de la jeunesse, de la culture et des services publics, vous créez – et nous avons aujourd'hui les éléments qui nous permettent d'affirmer que vous l'avez créé – une catastrophe sociale et démocratique qui se voit dans nos rues depuis plusieurs mois.

Gouverner ce n'est pas raboter mécaniquement des colonnes de chiffres en tournant le dos aux mobilisations. Il faut donc impérativement sortir des enveloppes fermées, accepter d'évaluer plus en profondeur l'impact de vos choix pour les remettre en question et restaurer des investissements structurels pour protéger la population.

Nous attendons des réponses précises à chacune de nos questions, ici et lors de l'examen des documents budgétaires.

Je terminerai en vous disant j'ai plusieurs fois entendu la majorité nous dire que ces choix visent à garantir un avenir aux générations futures. Mais ce que je vois ici, c'est que vous sacrifiez purement et simplement toute une génération. Avant de vouloir sauver les prochaines générations, encore faut-il sauver ceux que nous côtoyons aujourd'hui, ici et maintenant, ceux qui crient leur colère dans la rue et pour lesquels vous n'avez pas répondu de manière satisfaisante jusqu'à présent.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je voudrais apporter un complément à certains aspects qui ont déjà été évoqués en long et en large par mon collègue Hajib El Hajjaji.

Madame la Ministre, je voudrais d'abord revenir sur ce qui concerne l'enseignement. Vous avez évoqué ici le montant de 14 millions de nouveaux moyens pour l'accompagnement à l'horizon 2029, avec un partage de 7 millions pour la deuxième année secondaire et 7 millions pour la troisième, et un premier tiers des 7 millions pour la deuxième en 2027. Ce sont les informations que vous nous avez données aujourd'hui. J'aimerais que vous alliez un peu plus loin et que vous évoquiez la trajectoire par année pour ces 14 millions, pour chacune des deux années. Pourriez-vous donc détailler ce que vous avez pour 2027, 2028 et 2029?

Vous avez par ailleurs parlé de ces 13,45 millions pour le Fonds Ombrage. Je souris chaque fois que je parle de celui-ci parce que, si vous demandez au commun des mortels ce qu'il associe à «Ombrage», c'est «Dolores». Or Dolores Ombrage est un des avatars utilisés durant cette législature pour une certaine ministre de l'Enseignement, mais peu importe. Il semble que ces millions soient des fonds réaffectés, pas des politiques nouvelles. Pourriez-vous confirmer que ce n'est pas un nouveau montant, mais un montant qui a été pris ailleurs, pour soutenir les aménagements «*low tech*» visant à faire face à la chaleur? Question afférente: est-ce bien pour tous les réseaux confondus? Vous avez indiqué que cela toucherait une minorité d'écoles et qu'on excluait celles qui sont déjà dans des travaux

structurants. Avez-vous défini, dans les modalités, s'il y avait un montant maximum par école?

J'en viens à la lutte contre la chaleur dans les crèches. La subvention «éco-crèche» existait entre autres pour faire face à ce genre de situation. Qu'en est-il du budget «éco-crèche»? Existe-t-il toujours ou a-t-il été réduit à peau de chagrin? Pourrait-il servir à équiper les crèches pour faire face à la chaleur?

Mon collègue socialiste, Martin Casier, est déjà intervenu longuement au sujet des écoles. Chez Écolo, nous ne comprenons pas comment le gouvernement n'a pas pu entendre certaines revendications qui ont été répétées lors des mobilisations, notamment par des acteurs de l'école – cette fois, je ne parle pas des enseignants – sur les questions des repas gratuits et des académies. Il est incompréhensible qu'aucun geste n'ait été fait, *a minima* sur ces deux thèmes.

La suppression des repas gratuits engendre plus d'effets négatifs que positifs, notamment sur le développement du cerveau des enfants, sur les apprentissages et sur la santé des enfants – qui est une compétence de la Région wallonne. De plus, deux autres aspects sont particulièrement importants. Tout d'abord, nos agriculteurs demandent que la collectivité soutienne leur production. Or on fait l'inverse. Ensuite, il y a la question des infrastructures d'économie sociale qui préparent les repas. Je sais que nous sommes ici en Fédération Wallonie-Bruxelles, pas en Région wallonne, mais toutes ces thématiques sont liées. Il y a d'un côté les matières premières et les gens qui les cultivent, de l'autre ceux qui font les repas et, de l'autre encore, ceux qui en bénéficient. Tout ce système est mis à mal à cause de vos décisions, pour quelques millions d'euros.

Sur les académies, c'est le pompon. Même si la ministre de l'Éducation nous dit qu'elle est incapable de nous fournir des données, des journalistes et des acteurs du secteur savent le faire. On parle d'une diminution de 13,5 % des inscriptions au sein des académies chez les enfants de 5 à 11 ans. Ce pourcentage est largement plus important chez les enfants de 5-6 ans. Madame la Ministre de la Culture, je m'adresse à vous. Cela veut dire que des cohortes d'enfants qui, outre le fait de perdre leur droit à l'accès à la culture, ne vont plus s'inscrire dans les académies. Rien qu'à Tournai, on constate une diminution de 40 % des inscriptions des enfants de 5-6 ans. Si ceux-ci ne s'inscrivent pas maintenant, ils ne s'inscriront jamais. Cela donnera lieu à un effet boule de neige; chaque année, des enfants ne s'inscriront plus, notamment ceux de 5-6 ans et, très vite, cela va mettre à mal les académies, particulièrement celles qui se rapprochent du seuil d'agrément. Par conséquent, elles risquent de fermer.

Ce sont donc non seulement des enfants qui perdent leur droit d'accès à la culture, mais aussi tous celles et ceux qui fréquentaient les académies, de 7 à 77 ans, pour reprendre une formule un peu éculée. Vous auriez au moins pu nous annoncer la réintroduction de la gratuité pour la première année, à l'entrée dans le

VERSION PROVISOIRE

cursus. Cela aurait été bénéfique tant pour les académies et les personnes qui y travaillent que pour les enfants.

Avez-vous évalué la question? Combien rapportent réellement les économies réalisées dans les académies, au regard des chiffres dont vous disposez aujourd'hui? C'est peau de chagrin par rapport à ce que cela peut apporter aux uns et aux autres, mais aussi au regard des effets boule de neige que de telles mesures risquent d'entraîner par la suite.

Concernant la trajectoire du Pacte pour un enseignement d'excellence, en quoi les montants prévus sont-ils bien maintenus et dans quelle mesure les dépassez-vous dans le budget 2027? Je m'inscris dans la ligne de ce que Martin Casier a évoqué concernant les 14 millions d'euros. Sont-ils compris dans la trajectoire du Pacte? Dans la négative, cela signifierait-il qu'ils s'ajoutent aux 21 millions d'euros déjà prévus?

Avez-vous également chiffré l'impact, en 2027, du coût d'un redoublement plus important, notamment pour les élèves qui devront désormais atteindre 60 % à certaines épreuves certificatives, comme le CEB? Disposez-vous de comparaisons avec le passé concernant les conséquences financières de la réintroduction du redoublement? En effet, les coûts humains, nous les connaissons déjà.

Je suis également inquiète des mesures qui pourraient être prises à l'encontre de la culture. Vous avez évoqué WBI dans votre présentation, notamment les délégations à l'étranger qui se composent de personnes issues tant de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX) que de Wallonie-Bruxelles International (WBI), travaillant ensemble, ou non, sur des sujets connexes. La réduction de 2 millions d'euros du budget de WBI concernera-t-elle également la culture? Il est fort probable que, dans les délégations à l'étranger, certains postes liés à la culture soient supprimés. Une séance du gouvernement aura lieu vendredi, mais peut-être y voyez-vous déjà plus clair aujourd'hui? Je suis inquiète, car une telle possibilité a été évoquée.

Le travail mené par vos partis pour supprimer les provinces pourrait conduire à la réduction des budgets culturels. Si l'idée est de conserver certaines missions et pas d'autres, je gage que la culture en pâtira. Comment le financement des centres culturels sera-t-il assuré en cas de suppression des provinces? Les centres culturels sont aujourd'hui financés par un trio: la Fédération Wallonie-Bruxelles, les communes et les provinces. La suppression des provinces fait-elle l'objet d'une concertation au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Pour rappel, s'il est nécessaire d'adopter un décret spécial pour supprimer l'institution, le transfert de compétences peut quant à lui s'opérer par un décret adopté à la majorité simple. J'espère que vous avez été consultée à ce sujet.

Pourriez-vous faire le point sur les différentes indexations prévues en 2027? Quelles sont les suppressions prévues? Cela concerne-t-il des postes non indexés

en 2026? Y aura-t-il de nouvelles indexations? Certaines indexations seront-elles réinstaurées?

Mes questionnements sont les mêmes concernant la RTBF. Confirmez-vous qu'il s'agit de vingt millions d'euros supplémentaires, au-delà des 130 millions d'euros déjà existants? Pouvez-vous nous donner plus de détails sur l'affectation de ces 20 millions d'euros? La RTBF commence à avoir beaucoup de difficultés à éviter de licencier du personnel. Pourriez-vous nous apporter plus de précisions?

Enfin, je m'interroge sur les recettes liées à la fréquence 5G. Je ne comprends pas pourquoi l'État fédéral et les Communautés ne parviennent pas à trouver un accord. Certes, c'est loin d'être facile.

Aujourd'hui, il y a 1,4 milliard d'euros bloqués sur un compte, plus les intérêts. Si on ne prend en considération que la première année, c'est plus de 3,5 millions d'euros d'intérêts, avec un taux de 0,25 % par exemple. Ce montant est bloqué. Même si vous inscrivez 35 millions au budget, comme cela a été fait précédemment quand on pensait parvenir à un accord, cela s'annule finalement. On les perd! Cela devient zéro! Il n'y a rien qui rentre, ni dans les caisses des Communautés, et donc de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ni dans celles du pouvoir fédéral. Il faut trouver un accord!

Si on se base sur l'accord des fréquences 4G, cela représente un apport de 193 millions d'euros pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, selon un accord politique en vigueur, la répartition des fréquences 5G doit de toute façon être plus favorable pour les Communautés que l'accord 4G. Par conséquent, 193 millions d'euros sont un minimum. Si on considère que la plus grande part doit aller aux Communautés, cela veut dire qu'on pourrait monter jusqu'à des dizaines de millions en plus pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous devez en faire une priorité!

Je ne comprends pas pourquoi vous n'avancez pas sur ce sujet, car c'est favorable tant au pouvoir fédéral qu'aux Communautés, même si les Communautés se font avoir, ce que je ne souhaite pas évidemment! Ce montant serait plus que le bienvenu! Imaginons que nous parvenions à une répartition équitable entre le pouvoir fédéral et les Communautés: pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, on pourrait monter jusqu'à 288 millions d'euros. Par conséquent, il faut aller chercher ces millions. On en a besoin! Cela permettrait d'arrêter de faire des économies de bouts de chandelle sur les repas gratuits des enfants! Je ne comprends pas pourquoi vous n'avancez pas dans ce dossier, mais peut-être avez-vous une explication à donner aujourd'hui?

M. Yves Evrard (MR). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour votre présentation des résultats de ce conclave budgétaire. Au vu des remarques, des questions et des griefs exprimés ici, nous avons l'impression que nous analysons le budget définitif, mais ce n'est pas le cas.

VERSION PROVISOIRE

Qu'est-ce que cela doit faire du bien, Madame la Ministre-Présidente – après ce que l'on vient d'entendre – de dire ce que l'on va faire et de faire ce que l'on dit! Aujourd'hui, ce qui change avec les perspectives du budget 2027, c'est que l'on entrevoit que tout le travail entamé depuis quelques mois, voire quelques années, porte ses fruits. Par rapport à une perspective budgétaire pluriannuelle – qui était une volonté du gouvernement – les graphiques montrent une amélioration. Si une légère dégradation est prévue à l'horizon 2028, le gouvernement devrait atteindre ses objectifs à l'horizon 2029, toutes choses restant égales. Ce budget responsable, qui a demandé des efforts – personne ne l'a jamais nié, bien que les questions formulées ici, auxquelles vous aviez pourtant déjà répondu dans votre exposé, l'ont laissé entendre – nous permet donc d'entrevoir l'avenir avec sérénité.

Je tiens à revenir sur quelques propos que j'ai entendus de la part des groupes de l'opposition.

J'ai trouvé que les positions des uns et des autres n'étaient pas très originales par rapport à ce que nous avons entendu par le passé, alors que la politique a évolué. Ils ont reproché aux parlementaires de la majorité de ne pas être au fait du contexte dans lequel vivent aujourd'hui les acteurs des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Une chose est rassurante: tous les contextes évoluent. J'entends des propos selon lesquels la majorité serait sourde à tout ce qui se passe, ici et là, en Wallonie et à Bruxelles, dans les matières qui la concernent. Or mon analyse est tout autre: je constate qu'aujourd'hui les ministres du gouvernement, quels qu'ils soient, sont quotidiennement au contact des opérateurs et de la population pour expliquer et réexpliquer le contexte, ainsi que le socle qui doit nous guider dans la préservation des missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je dois avouer que certains, avec une forme d'habilité, ont l'art de souffler sur les braises: une légère forme d'hypocrisie qui caractérise parfois le monde politique pour essayer de faire croire que les choses n'évoluent pas.

J'ai aussi entendu dire que la majorité ne prenait pas la mesure de la situation. Il y a évidemment une différence déterminante entre l'opposition et la majorité: quand on est dans la majorité, on a la responsabilité budgétaire, responsabilité que l'opposition ne doit jamais – au grand jamais – assumer.

Il est plus facile de dire «dépensez ceci, il n'y a pas assez de moyens pour cela».

Il est de notre responsabilité d'évoquer le socle de nos débats, la maîtrise de la dette, ce qui fait souvent défaut lorsque nous échangeons. Qu'on le veuille ou non, que cela plaise ou pas, le socle de notre Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est évidemment sa situation budgétaire et l'état de sa dette. Madame la Ministre-Présidente, vous avez rappelé combien cette spirale négative était dangereuse et que nous allions droit dans le mur si nous n'y prenions pas garde.

J'ai aussi entendu parler d'austérité. Quand on continue à dépenser 1,2 milliard en plus des recettes que l'on perçoit, pour moi ce n'est pas de l'austérité, c'est que l'on vit encore au-dessus de ses moyens. Le gouvernement l'assume très clairement. Dès lors, arrêtons de dire qu'il s'agit d'austérité, la volonté du gouvernement est évidemment de maîtriser la dette. Cela a été rappelé pour la première depuis des mois et des années, nous avons des dépenses qui évoluent plus vite que nos recettes. Nous sommes occupés à inverser cette spirale négative qui nous a trop souvent collé à la peau.

J'ai entendu des propos que je ne peux pas laisser passer: «Mesdames et Messieurs les parlementaires, vous êtes occupés à organiser la division». Je peux entendre beaucoup de choses, mais la réalité aujourd'hui, c'est que nous sommes, en tant que parlementaires, aux côtés du gouvernement, pleinement déterminés à assurer l'ensemble des missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est vrai – et cela n'a jamais été caché – que des efforts et des choix politiques sont faits en vue d'atteindre une certaine soutenabilité financière, mais celle-ci peut être conjuguée à de nouvelles politiques, comme ce conclave le démontre. En effet, il y a eu de nombreuses questions à propos des moyens. J'ai entendu dire qu'on n'écoutait pas la rue, pourtant, aujourd'hui, le gouvernement fait le choix de mettre 14 millions d'euros sur la table pour offrir un accompagnement plus personnalisé aux élèves en grande difficulté.

Lors des débats organisés ici même il y a quelques semaines, nos amis du groupe Ecolo ont insisté sur la gravité de la canicule et la nécessité de prendre des mesures rapidement. Nous avons décidé d'organiser des auditions à ce sujet dans le contexte global de la réflexion sur les bâtiments scolaires. Mais, dès aujourd'hui, à l'instar du programme que nous avons instauré lors de la période de Covid-19 pour les sanitaires dans les écoles, le gouvernement affecte directement 13 millions d'euros à des projets facilement réalisables.

(Réaction d'un intervenant)

Ce n'est pas une surprise, Mme la Ministre-Présidente l'a dit, mais la politique, c'est faire des choix, en l'occurrence, elle a fait le choix de réallouer certains moyens à des priorités. La problématique des canicules nous oblige à réagir rapidement, j'apprécie donc que le gouvernement mobilise directement des moyens conséquents pour répondre rapidement à des besoins de terrain.

C'est d'ailleurs à ce sujet que je voudrais vous adresser une question complémentaire, Madame la Ministre-Présidente, sachant que vous avez déjà fourni des réponses exhaustives. En ce qui concerne les procédures de marché et autres, nous comprenons bien qu'acheter quelques toiles d'ombrage et planter deux arbres aura un effet bénéfique rapide pour créer des îlots de fraîcheur, mais ne risquons-nous pas de créer une usine à gaz pour permettre aux établissements de participer à ces marchés? Quelle est votre vision à cet égard?

VERSION PROVISOIRE

Vous avez également évoqué la volonté d'adopter une stratégie de coordination, notamment contre les assuétudes. La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose, dans le cadre de ses compétences, de toute une série de leviers, notamment dans pour ce qui concerne la question du décrochage scolaire et la question des familles. De quelle manière cette stratégie s'articulera-t-elle avec celles mises en œuvre par les autres niveaux de pouvoir? Quels en seront les acteurs ? Une cellule pour coordonner et concentrer les actions, en lien avec les autres niveaux de pouvoir, sera-t-elle mise sur pied?

En matière de budget, vous avez anticipé des paramètres macro-économiques qui pourraient se dégrader, avec la perspective d'une croissance du PIB plus faible, ce qui est sage. La seule bonne nouvelle qui puisse arriver dans le futur, c'est disposer de millions d'euros supplémentaires si les paramètres économiques se redressaient, en raison d'une croissance qui résisterait et ne s'effondrerait pas malgré le contexte géopolitique. Avez-vous déjà une idée du *boni* que nous pourrions avoir si ces paramètres évoluaient favorablement?

Enfin, concernant la diplomatie de la Fédération Wallonie-Bruxelles, comment allez-vous procéder dans l'analyse des situations? De quelle manière les fonctionnaires, les établissements et les institutions vont-ils pouvoir évoluer en la matière?

Madame la Ministre-Présidente, voilà les quelques questions que je souhaitais vous adresser, sachant que nous aurons l'occasion d'analyser plus en détail et de manière plus chiffrée l'ensemble de ces mesures lors de l'examen du budget. Je vous réitère toute la confiance des groupes parlementaires de la majorité, en tout cas du nôtre, au regard du travail qui a été fait. Même si d'aucuns ont tendance à noircir le tableau, sur le terrain, les acteurs doivent être rassurés. Des choix politiques sont effectués et, à travers les perspectives pour 2027, nous pouvons affirmer que l'ensemble des missions de la Fédération Wallonie-Bruxelles seront maintenues, même si elles doivent parfois être recalibrées et réajustées en certaines occasions. Les acteurs ne peuvent que s'en réjouir.

M. le président. – Chers collègues, j'en profite pour revenir un instant sur ce règlement. Cet aspect peut faire sourire. Justement parce que les débats se déroulent particulièrement bien aujourd'hui, de façon sereine et respectueuse de chacune et de chacun, je précise simplement ce que dit le règlement et la manière dont je l'interprète.

L'orateur ne peut s'adresser qu'au président et à l'assemblée, en général. Cette disposition est à mettre en corrélation, me semble-t-il, avec un autre point de notre règlement, qui prévoit que toute imputation de mauvaise intention et toute allusion personnelle offensante sont interdites sous peine de rappel à l'ordre.

Il ne s'est rien passé aujourd'hui qui aille dans ce sens. Éviter de nommer spécifiquement quelqu'un ou de le prendre directement à partie permet, d'une part, de

respecter notre règlement et, d'autre part, de ne pas devoir appliquer une autre de ses dispositions, selon laquelle le président peut décider que les paroles constituant des imputations de mauvaises intentions ou des allusions personnelles offensantes ne figureront pas au compte rendu des débats.

Vous imaginez que, dans de tels cas, je dois intervenir, ce que je souhaite bien sûr éviter. Je souhaite que nous continuions à avoir des débats qui sont certes parfois musclés et marqués par des divergences d'opinion, mais qui se déroulent dans le respect des uns et des autres et qui se concentrent sur le fond. Cela me paraît être la meilleure manière de garantir non seulement la qualité de nos débats, mais aussi la perception qu'en ont les personnes qui nous écoutent.

Voilà ce que je voulais préciser, Monsieur Daube. Vous pouvez bien sûr prendre la parole.

M. Octave Daube (PTB). – Dans le prescrit des deux articles que vous avez cités, rien ne m'interdit de citer ce que M. Evrard a dit. Or, il a bien dit que certains acteurs étaient en train de noircir le tableau. Ce n'est pas offensant, c'est ce qu'il a dit. N'est-ce pas, Monsieur Evrard? *(Réactions)*

Je ne dirais pas cela. Je peux quand même interpeller les membres de cette commission. Du moins, les points du règlement que vous avez cité m'y autorisent, Monsieur le Président. Dans le cas contraire, il n'y aurait pas de débat et il serait ridicule que je m'adresse uniquement à vous.

M. le président. – C'est ce que le règlement prévoit, Monsieur Daube. Le règlement est clair à cet égard. Il prévoit que vous ne pouvez vous adresser qu'à moi ou à l'assemblée en général. Si je mettais l'autre point du règlement en corrélation, c'était simplement pour préciser que cela permettait d'éviter toute possibilité d'allusion personnelle offensante.

Je fais ce rappel sereinement. Il n'était peut-être pas nécessaire de faire ce rappel aujourd'hui.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Je ne vous contredirai certainement pas ce que vous dites, Monsieur le Président. Les adresses se font à l'égard du ministre ou du président, mais rien n'empêche de citer un élément qui a été soulevé par quelqu'un autour de la table.

En revanche, comme vous le dites très bien, le règlement ne permet pas de tenir de propos offensants. L'idée est de ne pas en avoir, peu importe le règlement. Soyons adultes, nous n'avons pas besoin d'être offensants!

Mme Valérie Bluge (MR). – Ce que l'on ne peut pas faire, du moins théoriquement, c'est dire frontalement à une personne «Vous dites que…» Cependant, on peut citer quelqu'un en disant «Monsieur le Président, le collègue s'est exprimé en disant que…»

VERSION PROVISOIRE

Ce principe s'appelle la «triangulation des débats».

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, les années se suivent, mais ne se ressemblent pas. L'année dernière, votre gouvernement a pris des décisions fortes et difficiles pour remédier à la situation dramatique des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le déficit budgétaire atteignait 1,5 milliard d'euros lors du budget initial 2026, soit environ 11 % des recettes, avant d'être revu à la hausse lors de l'ajustement. Ce montant donne la mesure du défi auquel nous sommes confrontés.

L'objectif était clair et il a rythmé nos débats tout au long de la session écoulée: face à la hausse des taux d'intérêt sur les marchés, nos charges d'intérêt ne cessent d'augmenter, comme l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles l'a encore rappelé. Or, notre budget ne peut évidemment pas servir uniquement à rembourser les banques. Chaque euro consacré au remboursement des emprunts ne peut pas être consacré aux missions essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles: l'enseignement, la recherche, la culture, l'aide à la jeunesse, l'enfance et la petite enfance, bref, toutes les politiques qui nous tiennent à cœur. C'est le contexte dans lequel nous sommes et je tenais à le rappeler.

Je me tourne donc vers l'opposition; chers collègues, vous nous reprochez sans cesse de sacrifier les enfants et les jeunes. Or, c'est bien l'inverse que nous faisons. Nous nous efforçons d'assurer la viabilité des missions essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il fallait redresser nos finances pour préserver notre capacité de financement à long terme et pour que les générations futures puissent bénéficier des mêmes services qu'aujourd'hui. Nous devons le leur garantir.

Nous avons donc regardé la réalité en face: pour retrouver des marges de manœuvre, il fallait commencer par agir sur les leviers à notre disposition. C'est exactement ce qu'a fait notre gouvernement. Ce furent des décisions complexes, difficiles à prendre et impopulaires, certes, tant les matières que gère notre niveau de pouvoir sont essentielles.

Personne ne peut se réjouir de devoir réaliser des économies dans l'enseignement notamment. Mais grâce à la résilience de l'ensemble des secteurs concernés, ces mesures commencent aujourd'hui à porter leurs fruits. Le gouvernement nous a informés du fait qu'aujourd'hui le déficit prévu pour 2027 devrait atteindre 1,2 milliard d'euros. Cette diminution nette de plusieurs centaines de millions d'euros depuis l'ajustement 2026 constitue un signal encourageant qui indique que les décisions prises commencent à produire leurs effets.

Il convient néanmoins de regarder ces chiffres avec sérieux et précision. Cette trajectoire bénéficie d'une correction pour l'année antérieure en 2027 et d'une augmentation des recettes de 163 millions d'euros. Cette correction est ponctuelle et nous savons que l'année 2028 devrait connaître une remontée temporaire du déficit.

Attention, il ne faut pas confondre une amélioration sur une année et une évolution structurelle des dépenses. C'est là que la trajectoire pluriannuelle devient nécessaire. L'objectif exigeant d'atteindre le déficit stabilisé autour de 1,2 milliard en 2029 est à notre portée. Voilà l'essentiel, c'est-à-dire restaurer la capacité de notre Fédération à financer ses missions, à travers toutes ses compétences!

Le gouvernement sort donc de ce conclave avec des perspectives un peu plus rassurantes. Certes, des efforts sont encore à prévoir à d'autres niveaux de pouvoir, comme les niveaux fédéral ou régionaux. Je tiens à saluer la perspective et la trajectoire que le gouvernement wallon nous a présentées la semaine dernière. Cela conforte la volonté de la Wallonie de revenir à l'équilibre en 2029. Cela permet à la Fédération Wallonie-Bruxelles de maintenir une trajectoire de stabilisation du déficit et – comme l'a souligné M. Evrard – de ne pas devoir mener des politiques d'austérité, contrairement à ce que l'opposition laisse sous-entendre.

Nous ne pouvons pas non plus agir comme si toutes les difficultés avaient disparu. Personne, à mon sens, ne devrait nier l'évidence. Comme nos ministres l'ont souligné à de multiples reprises ces derniers mois, cette fois, en Fédération Wallonie-Bruxelles, nous pourrons continuer à investir dans nos politiques sans devoir prendre de nouvelles mesures d'économies. Je souligne cet élément très positif. Après une année de décisions difficiles, les efforts doivent pouvoir en effet donner de la visibilité et de la prévisibilité aux secteurs concernés. Tout n'est certes pas encore réglé, mais les effets de ces mesures sont désormais perceptibles.

Entre-temps – c'est logique –, certains réclament davantage de moyens pour leurs différents secteurs. Nous comprenons les inquiétudes exprimées. Elles sont légitimes, mais elles doivent s'insérer dans la perspective d'un financement durable de nos ambitions. Dans ce budget, nous relevons les efforts demandés à la RTBF à l'horizon 2029. Ils se feront au regard du nouveau contrat de gestion. Cet exercice doit tenir compte des missions de service public de la RTBF, de la qualité de son offre et des transformations profondes observées par tous aujourd'hui.

Cette maîtrise des dépenses doit aussi s'inscrire dans l'effort collectif de redressement de nos finances publiques. Nous faisons confiance au gouvernement qui a examiné cette question avec sérieux et qui a veillé à ce que les efforts réclamés soient compatibles avec la pérennité des missions de notre média de service public. Ajoutons-y les mesures qui ont été demandées à WBI. La limitation du nombre de délégués généraux constitue une mesure compréhensible pour contribuer à l'effort demandé, mais elle ne passera donc pas par des suppressions d'emploi. C'est rassurant! L'absence temporaire de nouveaux recrutements permettra en effet d'atteindre les objectifs budgétaires escomptés.

J'en viens aux autres mesures annoncées dans ce budget 2027. Je relève tout d'abord les 13 millions d'euros consacrés à l'appel à projets visant à adapter nos bâtiments scolaires, ce fameux Fonds Ombrage. Nous avons connu un été 2026 exceptionnellement chaud. Il ne sera, malheureusement, pas le dernier du genre.

VERSION PROVISOIRE

Par conséquent, les enjeux liés aux fortes chaleurs dans les écoles interpellent les élèves – c'est d'ailleurs un des messages qu'ils nous adressent quand ils manifestent –, les équipes éducatives, les enseignants et les directions. En réalité, une école qui protège ses élèves de la chaleur prépare l'avenir.

Nous prenons également note des 14 millions d'euros investis dans l'enseignement pour assurer l'accompagnement personnalisé des élèves en deuxième et troisième années secondaires. Cette somme est la bienvenue à l'occasion de la réforme de ces deux années du degré inférieur de l'enseignement. Pour ne citer que celles-là, ces deux mesures témoignent que, malgré un budget contraint, notre gouvernement parvient à dégager des priorités et à agir. Elles démontrent aussi qu'il entend les préoccupations du terrain contrairement aux déclarations de certains.

Nous saluons également la volonté du gouvernement d'assurer la continuité des missions critiques au sein de la fonction publique. Enfin – nous en avons beaucoup parlé –, la lutte contre la drogue a fait la une des journaux. Elle continuera, hélas, à la faire dans les prochains mois. Elle fera toutefois l'objet d'une action forte et coordonnée dans les compétences communautaires. Nous accueillons cet effort très positivement, tant le défi nous semble primordial à relever en termes de santé, de sécurité et de cohésion sociale.

Un autre élément est important à nos yeux: la prudence dont fait preuve le gouvernement dans ses prévisions de recettes, puisque, Madame la Ministre-Présidente, vous avez anticipé une réduction de la croissance du PIB et tenu compte des effets liés aux paramètres macro-économiques sur le financement de notre Fédération. Cette approche mérite d'être soulignée: en effet, construire un budget sur des bases trop optimistes pourrait conduire à des difficultés lors de l'ajustement budgétaire. En l'espèce, le gouvernement retient des hypothèses prudentes pour mieux anticiper les risques et pour préserver une marge de sécurité.

Attention cependant: prudence ne doit pas être confondu avec pessimisme! Au contraire, c'est une marque de responsabilité. C'est d'ailleurs le sens de notre engagement: agir aujourd'hui pour protéger demain. Notre mouvement fait ce choix au quotidien. À chaque étape et dans chaque gouvernement où nous agissons, nous sommes guidés par cette conviction profonde: remettre nos entités sur le chemin de la solidarité, de la prospérité et de la stabilité.

À nos yeux, ce budget initial 2027 est plus rassurant que certains scénarios évoqués dans le débat politique. Chez certains, on attendait parfois des perspectives très sombres. Nous comprenons certes les inquiétudes dans certains secteurs concernés et nous ne prétendons pas que nous sommes définitivement sortis de l'ornière, mais les chiffres annoncés aujourd'hui rappellent que nous n'entrons pas de plain-pied dans l'austérité lorsque nous alertons sur les risques budgétaires.

Bien évidemment, nous aurions préféré annoncer des marges budgétaires plus importantes, mais nous n'avons pas hérité d'une situation d'abondance et le

contexte global n'est guère meilleur. Il s'agit donc de maintenir la trajectoire, de réduire le déficit, d'éviter les coupes budgétaires importantes et de dégager 29 millions d'euros de moyens supplémentaires pour répondre aux besoins. Tels sont les éléments positifs de ce budget pour 2027 que nous tenons à souligner. Le gouvernement envisage donc aujourd'hui des engagements réalistes, qui peuvent être tenus, plutôt que des promesses généreuses et des plans de nouvelles dépenses, qui seraient réalisés avec de l'argent, finalement, inexistant et qui se heurteraient à la réalité de nos finances publiques.

Tout à l'heure, comme à certains membres de l'assemblée, le président m'a suggéré de changer de métier. Il y a bien deux métiers différents ici. Premièrement, il y a le métier de l'opposition, qui consiste à faire croire qu'il est toujours possible de dépenser plus, sans finalement faire d'efforts, et que demain sera fait d'argent qui pleuvra du ciel. Deuxièmement, il y a notre métier, qui est celui d'assumer avec responsabilité notre situation budgétaire compliquée. Ce métier vise justement à préserver l'avenir des finances, des missions et des compétences essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tout en garantissant à cette institution une pérennité budgétaire qui est évidemment plus importante que tout.

Ce budget maintient donc le cap fixé, offre de la visibilité, permet de continuer à investir en fonction de certaines priorités et poursuit l'effort de maîtrise de nos dépenses. Nous défendons donc cet équilibre de rigueur, de responsabilité et de sécurité pour l'avenir de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous tenons donc à remercier le gouvernement pour le travail effectué et nous remercions tous les citoyens qui sont concernés par ces décisions difficiles pour les efforts consentis. Le budget offre de la stabilité, de l'écoute et de la sécurité. Il ne demande pas d'efforts déraisonnables. Il donne une direction et il offre des perspectives. Nous en suivrons évidemment la mise en œuvre et nous évaluerons aussi ses effets pour que les résultats attendus soient atteints.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Chers collègues, je vous remercie pour vos nombreuses questions. En effet, l'examen détaillé du budget arrivera bien le 7 décembre 2026 lorsque vous aurez l'ensemble des tableaux budgétaires. Je vais néanmoins tenter d'amener des réponses aussi précises que possible.

Je partage l'essentiel de ce qui a pu être dit sous notre responsabilité collective dans un contexte social difficile. Les évènements que nous traversons sont les symptômes de bouleversements profonds, qui mettent sous pression notre prospérité, notre modèle social et notre démocratie. *A minima*, cinq points de bascule nous obligent à repenser notre modèle: le vieillissement de la population, la guérilla commerciale mondiale, notre dépendance aux énergies fossiles, l'intelligence artificielle (IA) et la sécurité de notre démocratie. Les informations,

VERSION PROVISOIRE

manipulations et guerres hybrides: nous devons protéger nos concitoyens, nos institutions et notre capacité à décider librement de notre avenir.

Ces bouleversements nous imposent de sortir de nos certitudes. Renoncer aux recettes du passé est difficile et changer fait peur, mais aucun problème n'a jamais été résolu en se mettant la tête dans le sable. À ce titre, nous devons certainement rendre des comptes. Pour rappel, en une seule législature, le déficit est passé structurellement de 350 millions à 1,5 milliard d'euros. Comme vous le savez, ce quadruplement de déficit ne s'explique pas uniquement par les crises traversées par le précédent gouvernement, mais aussi par des choix posés, qui, aujourd'hui, nous obligent à redresser la situation. Les décisions prises s'inscrivent dans ce contexte; elles ne sont ni faciles ni souhaitables en elles-mêmes, mais rendues nécessaires par la situation héritée. D'ailleurs, je trouve cela quelque peu paradoxal que ceux qui ont participé à la gestion et ont conduit à cette situation viennent aujourd'hui nous reprocher le fait que des mesures aient dû être prises pour y faire face.

Notre responsabilité est donc dosée. Elle consiste à prendre des décisions difficiles, non parce que la trajectoire budgétaire serait l'alpha et l'oméga, mais parce qu'elle est un moyen: celui d'assurer la pérennité des missions de notre Fédération. Loin de vouloir réduire le rôle de l'État dans les compétences de la Fédération, loin de vouloir réduire ses missions, l'intention poursuivie est de préserver son action. Loin de vouloir réduire les dépenses par principe, nous cherchons à en garantir une croissance soutenable sur le long terme.

À vrai dire, je ne comprends pas comment on peut minimiser le risque qui pèse sur les finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous travaillons main dans la main avec l'Agence de la dette et sur les chiffres qu'elle nous fournit.

Je serais d'ailleurs curieuse, Monsieur Casier, d'entendre la source exacte de votre citation et la phrase complète. Mais qu'importe: il est vrai que nous conservons actuellement un accès solide aux marchés financiers. Pour autant, l'emballement de la dette est bien à risque selon la Cour des comptes, tandis que l'emballement des charges d'intérêt n'est, quant à lui, pas à risque: c'est une réalité bien présente, et qui va s'accélérer dans les années à venir. Elle va à son tour quadrupler et dépasser le milliard dans quelques années, et sans les mesures d'économie, ce sont deux milliards de charges d'intérêts que nous devrons payer à terme.

Oui, nous avons le choix de faire comme mon prédécesseur ou comme l'opposition le propose aujourd'hui: minimiser la gravité de la situation et mettre la poussière sous le tapis. Demain, dans ce cas, ce seront des milliards que nous paierons aux banques plutôt que de les consacrer à l'enseignement, à l'enfance, à la culture ou à toutes les autres missions de la Fédération. Ou alors, nous osons dire la vérité et prendre nos responsabilités sans penser prioritairement aux prochaines élections.

Il m'a également été demandé d'où pourraient venir les marges permettant un refinancement. La réponse a déjà été maintes fois donnée dans cette commission, et c'était habituellement un de nos points d'accord: la dynamique de la loi spéciale de financement va redevenir plus favorable. Mais vous avez raison: cette dynamique plus favorable ne permettra pas de faire apparaître de nouvelles marges si elle est entièrement absorbée par la hausse des charges d'intérêts. Si, au contraire, on parvient à limiter cette hausse, des marges apparaîtront progressivement.

Pour les questions concernant l'enseignement obligatoire, les 14 millions d'euros pour l'accompagnement personnalisé en deuxième et troisième années secondaires sont bien ceux qui étaient prévus dans le Pacte pour le déploiement du tronc commun, mais pas dans la trajectoire à politique constante de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est bien de mettre des choses dans des textes, mais c'est mieux d'avoir des tableaux avec des chiffres qui permettent à des décisions politiques d'être réalisées. Comme vous le dites: «Il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles.»

Prévoir de nouvelles politiques et ne pas les prévoir dans les budgets était apparemment une pratique courante du gouvernement précédent. C'est un jeu auquel nous refusons de jouer. La trajectoire pour chacune des années est donc la suivante: 2,3 millions d'euros pour 2027, 9,3 millions pour 2028, 14 millions pour 2029. Cette trajectoire s'explique facilement par la différence entre les années budgétaires et les années scolaires. En 2027, la deuxième année secondaire n'interviendra que pour quatre mois. C'est pourquoi seul un tiers des 7 millions d'euros prévus pour la deuxième année secondaire est pris en compte. De la même manière, en 2028, nous compterons une année pleine pour la deuxième année secondaire, un tiers d'année pour la troisième année secondaire, etc.

Concernant le tronc commun, les économies prévues par la trajectoire budgétaire du Pacte pour un enseignement d'excellence étaient de 50 ou 55 millions d'euros. Nous avions revu le montant d'économies à la baisse dans le cadre du budget initial 2026. Ce montant a été ramené à zéro à l'horizon 2029, dans le cadre de ce conclave, afin de nous laisser la possibilité de prévoir des mesures d'accompagnement dont le montant restera à préciser dans le cadre de l'élaboration des textes. Mais nous projetons bien une économie d'au moins 30 millions d'euros. Elle interviendra toutefois durant la prochaine législature, lorsque les mesures d'accompagnement ne seront plus nécessaires.

À l'écoute de vos questions, il me semble important de rappeler que la trajectoire du Pacte anticipe une série de politiques qui ne sont pas encore votées. Par définition, les budgets liés à ces politiques ne sont pas repris dans la trajectoire à politique constante. Cela vaut tant pour les mesures coûtantes que pour les mesures d'économie.

VERSION PROVISOIRE

Comme j'ai déjà eu l'occasion de l'expliquer à plusieurs reprises, la réduction du redoublement, si elle semble s'observer progressivement, n'a pas d'impact sur la trajectoire budgétaire à court terme, puisque ce n'est que lorsqu'un élève termine sa scolarité que le fait qu'il ait moins redoublé a un impact budgétaire. C'est d'ailleurs l'un des éléments qui expliquent pourquoi nous acceptons encore un déficit de 1,2 milliard d'euros en 2029. Combinée à l'amélioration de la loi spéciale de financement, cette baisse du redoublement devrait, selon nous, contribuer à réduire le déficit.

En outre, je rappelle que la fin du passage automatique en deuxième année secondaire n'est pas une initiative de ce gouvernement, mais une mesure du Pacte prévue dans le cadre du déploiement du tronc commun.

De la même manière, nous intégrerons les mesures fédérales qui ont un impact pour nous une fois qu'elles seront actées. Actuellement, la principale mesure est le plafonnement de l'indexation, qui a eu pour effet de réduire la hausse des dépenses salariales à la suite de l'inflation.

Concernant le contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE), comme je l'ai déjà souligné plusieurs fois en commission, ce projet n'a pas encore été concrétisé dans les textes et n'a pas encore fait l'objet d'un accord de gouvernement. Le projet n'est pas acté et il n'y a donc pas d'impact budgétaire.

La question de l'élargissement éventuel des pools de remplacement devrait être discutée dans ce cadre, dès lors que l'instauration du contrat à durée indéterminée pour enseignant (CDIE) passe, en principe, par la mutualisation de certains postes entre différents pouvoirs organisateurs.

Le barème 401 a, quant à lui, bien été acté et sa montée en puissance est donc pleinement intégrée dans les prévisions budgétaires. Son impact est estimé à 1,3 million d'euros en 2027, 5,8 millions d'euros en 2028 et 10,4 millions d'euros en 2029.

En ce qui concerne le suivi des économies, nous nous sommes engagés à fournir un tableau de *monitoring* à l'initial 2027 à la Cour des comptes. Nous tiendrons notre engagement. Ce *monitoring* permettra de disposer d'une liste de toutes les économies et les politiques nouvelles décidées depuis le début de la législature, mais il ne permettra cependant pas de répondre à l'ensemble de vos questions. Les mesures les plus importantes bénéficieront d'un *monitoring* spécifique par les cabinets de tutelle. Pour le minerval, comme pour la plupart des mesures d'économies, nous prévoyons en effet de faire le point à l'ajusté 2027.

Pour ce qui est du plan «Ombrage», au-delà des références que nous ne partageons manifestement pas, et du nombre d'écoles qui pourront en bénéficier, les critères n'ont pas encore été arrêtés. Nous pourrons préciser ceux-ci lors des travaux budgétaires du début du mois de décembre, quand les textes auront été rédigés.

Sachez néanmoins que les principes de la simplification administrative nous guident dans l'élaboration des modalités de cette intervention.

Permettez-moi tout de même de vous expliquer pourquoi ce plan concerne les écoles et pas les crèches: nous ne pensons pas que la canicule ne touche que les écoles; en revanche, nous sommes conscients – contrairement à vous, manifestement – que les infrastructures de la petite enfance relèvent d'une compétence régionale. En tout état de cause, le montant de 13,45 millions d'euros alloué à l'ensemble des réseaux, y compris Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), est issu des réserves du service administratif à comptabilité autonome (SACA) «Fonds de création de places dans les bâtiments scolaires». Je rappelle à cet égard que c'est le gouvernement précédent qui a mis fin à ce programme.

Pour Wallonie-Bruxelles International (WBI), je me permets de préciser à nouveau que les 12 millions d'euros d'économies concernent les deux entités à l'horizon 2029, dont 8 millions d'euros pour la Fédération et 4 millions d'euros pour la Région wallonne. La Fédération Wallonie-Bruxelles avait déjà acté 6 millions d'euros d'économies à cet horizon. Lors du conclave budgétaire, nous avons donc décidé d'ajouter deux millions d'euros d'économies sur la dotation de la Fédération. Je ne vais pas vous dévoiler ici les informations qui seront soumises au gouvernement ce vendredi, mais nous menons une réflexion globale sur notre représentation à l'étranger. Qu'il s'agisse de postes amenés à disparaître ou à être créés, l'enjeu est surtout que cela corresponde à notre stratégie. Je vous renvoie pour cela à la Note de politique internationale (NPI).

L'effort complémentaire demandé à la RTBF doit être envisagé dans le cadre de la préparation de son prochain contrat de gestion. Je rappelle que la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit un recentrage sur ses missions de service public: l'information, la culture et l'éducation permanente. Ces missions devraient dès lors être prioritairement préservées. Comme vous le savez, le Parlement aura toute sa place dans le processus d'élaboration du prochain contrat de gestion, au travers des auditions et des recommandations que vous formulerez sur la base d'une note d'orientation. Pour les précisions, je vous renvoie vers la ministre des Médias. Sachez, cependant, que je n'ai pas bien compris en quoi ajuster le financement de la RTBF reviendrait à faire taire les voix dissidentes. Je n'assimile certainement pas, pour ma part, la RTBF à une voix dissidente.

Concernant les aides à la promotion de l'emploi (APE), je rappelle qu'une période transitoire d'un an, renouvelable une fois, est bien prévue dans le décret wallon abrogeant les APE telles que nous les connaissons aujourd'hui. Cela signifie qu'aucun opérateur ne se retrouvera – comme je l'entends souvent – sans rien, du jour au lendemain. Nos deux gouvernements continuent à travailler sur le texte réglementaire permettant d'assurer la sécurité juridique des transferts entre nos deux entités. Au sein des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le travail

VERSION PROVISOIRE

a commencé ou le sera sous peu selon les compétences, afin de travailler au texte dit «réceptacle». Pour votre bonne information, l'indexation est bien préservée en 2027. Des discussions vont devoir être entamées concernant les années 2028 et 2029.

Concernant la suppression des provinces, tout comme dans le dossier des APE, les calendriers de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont pas les mêmes. Des travaux seront menés spécifiquement pour les matières relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous sommes très attentifs et serons consultés avant toute décision concernant un secteur relevant de nos compétences. À ce stade, nous ne sommes pas en mesure d'annoncer quel secteur sera repris par la Fédération ou une autre structure. Cependant, le gouvernement wallon a assuré que la transition, peu importe sa destination, sera encadrée pour assurer la continuité des services et la protection du personnel. Les droits acquis seront maintenus et aucun licenciement ne pourra être opéré dans le cadre du transfert. Les budgets seront également transférés. Il n'est pas question pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de devoir assumer ce transfert sur ses budgets existants. Pour ce qui est du cofinancement de certaines institutions culturelles comme les centres culturels, nous restons vigilants et maintenons un dialogue avec la Région wallonne concernant les conséquences de tout changement lié aux compétences provinciales, en matière culturelle, dans ce cas-ci.

Vous m'interrogez sur le fait de savoir quand un refinancement de l'enseignement supérieur pourrait intervenir. De manière générale, les éventuels refinancements dépendront de l'évolution des marges qui apparaîtront par rapport à l'objectif de stabilisation du déficit à 1,2 milliard d'euros. C'est d'ailleurs à cette fin que nous instaurons un *monitoring* des mesures d'économies. Si le rendement de celles-ci est conforme à nos attentes, nous pensons qu'il sera possible d'apporter un financement complémentaire, notamment à l'occasion du décret «Parcours», lequel est actuellement soumis à l'Inspection des finances (IF).

La création du droit individuel aux études supérieures (DIES), cette proposition émise par deux professeurs d'université que vous auditionnerez prochainement, est effectivement une piste à l'étude sur laquelle nous devrions prendre position dans les prochains mois. Elle faciliterait, en effet, une augmentation du financement de l'enseignement supérieur. Nous ne manquerons pas de suivre les débats que vous pourriez avoir à ce sujet, tant nous sommes persuadés que cette mesure demandera de bénéficier du soutien du secteur pour pouvoir être effective.

La non-indexation dans le secteur de l'enfance ne concerne que l'année 2026. C'est aussi le cas pour la non-indexation dans le monde de la culture et dans les maisons de justice. Toutes les subventions dont l'indexation est prévue par décret seront donc bel et bien indexées en 2027.

En ce qui concerne les recettes 5G, je rejoins Mme Linard: il est important de trouver un accord et de clôturer ce dossier. Mais, comme vous le savez, la

Fédération Wallonie-Bruxelles ne peut dicter seule le rythme et le calendrier des discussions dans ce dossier.

Les discussions qui portent sur les questions interfédérales sont actuellement bloquées à l'initiative du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Plus spécifiquement, si mes informations sont exactes, c'est malheureusement son ministre socialiste qui bloque les discussions. Si un quelconque membre de cette commission avait une certaine capacité d'influence sur ce dernier, je lui en serais reconnaissante.

En attendant, il est bien sûr que les intérêts générés par les recettes 5G seront englobés dans les montants à répartir lorsque l'accord sera finalisé. Pour l'heure, une recette prévisionnelle de 35 millions d'euros est maintenue, comme c'était le cas au cours de la précédente législature.

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre-Présidente, merci pour vos réponses. Dans ces moments, il y a toujours un petit jeu entre les questions que l'on souhaite poser afin d'obtenir des précisions et le fait que les députés nous rappellent que ce n'est pas le budget, mais bien les résultats du conclave. C'est de bonne guerre.

Cependant, quand il y a eu une annonce, personne ne peut nous reprocher de vouloir obtenir des réponses. Je ne peux pas vous reprocher de me renvoyer après le 7 décembre. Toutefois, comme j'ai appris la prudence depuis deux ans ici en Fédération Wallonie-Bruxelles, je préfère anticiper, car on ne pourra pas dire que je ne l'ai pas dit.

Cela dit, au passage, il y a quand même eu pas mal de réponses aux questions que nous avons posées. On ne sera pas d'accord sur tout, mais, au moins, de la clarté a été apportée sur bon nombre de ces éléments et je vous en remercie. Je ne vais pas rentrer dans chacun de ces détails, car je pense que nous aurons l'occasion de le refaire par la suite.

Je voulais rebondir sur deux éléments de discours plus larges. Ainsi, Madame la Ministre-Présidente, vous nous avez dit que changer fait peur. Cela dépend cependant du changement et vers quoi il oriente. Or, la vérité, c'est que la critique que nous faisons et que nous maintenons ici, se base bien entendu sur une situation financière compliquée. Personne n'a jamais dit l'inverse. Et vous avez raison. C'est aussi pour rebondir sur ce que disait M. Evrard.

Monsieur Evrard, vous ne nous avez jamais entendu nier la situation au cours de toutes ces discussions. Au Parti socialiste, on ne nie pas les faits et on ne les trahit pas. Par contre, là où nous ne sommes pas d'accord, c'est sur ce qu'il faut faire sur la base de ces faits et, à ce stade, cette discussion est d'ordre politique.

C'est pour cette raison que j'ai évoqué le rapport de l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des éléments importants méritent d'être

VERSION PROVISOIRE

soulignés: un risque d'accès au marché existe-t-il? Si oui, quelle est sa nature? Le rapport souligne que la Fédération Wallonie-Bruxelles a procédé à une émission, en 2025, de 500 millions d'euros. En deux heures, la demande a atteint deux milliards d'euros, à savoir quatre fois plus que le montant proposé. Il s'agit de la plus forte demande jamais enregistrée pour une telle émission de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par essence, les investisseurs ne se bousculent pas pour prêter à une institution se situant au bord du gouffre. Même l'agence Moody's souligne une gestion de la dette prudente et sophistiquée, assure un très bon accès au marché et rappelle la forte probabilité d'une intervention de l'État fédéral en cas de défaut.

Cela ne revient pas à sous-estimer l'importance de la dette. Cela signifie qu'il n'existe aucun risque immédiat ou à moyen terme pour refinancer cette dette. Les propos de la majorité de notre Fédération, soulignant que nous sommes au bord d'un emballement à la grecque, sont faux. Ce qui avait posé problème en Grèce n'était pas uniquement la charge déraisonnable de la dette, mais plutôt, et surtout le manque de volonté d'autres parties de lui prêter de l'argent. C'est bien cela qui a mené la Grèce à l'abîme. Ainsi, n'importe qui a pu imposer n'importe quelle condition pour prêter de l'argent. La réponse de l'Agence de la dette est claire: ce risque n'existe pas chez nous.

L'Agence de la dette suit trois indicateurs pour le risque de refinancement, qui se situent largement sous les plafonds prudentiels. À 12 mois, il est de 4,4 % avec une limite de 10 % et, à cinq ans, il est de 22,5 % avec une limite de 33 %. Ces règles existent pour garantir que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne soit jamais exposée à une impossibilité de refinancement et que l'étalement soit suffisamment serein pour que la Fédération traverse ces moments. Des pics d'échéance sont en effet visibles à partir de 2029, mais ils résultent d'émissions du passé, comme le *benchmark* de 600 millions d'euros de 2020. Ils n'ont donc rien à voir avec le déficit actuel. Ils constituent néanmoins un élément à souligner. En dehors de ce point, l'Agence souligne bien qu'il n'existe pas de risque de refinancement, y compris à l'horizon de la législature.

La majorité a donc fait le choix d'imposer ces efforts douloureux, avec cette ampleur et à ce rythme.

C'est le choix du gouvernement et de la majorité. Non, ce n'est pas ce qu'obligent les chiffres. Pour le dire encore différemment, si je ne nie pas la situation ni la préoccupation, je m'oppose, je combats et j'essaye d'expliquer pourquoi je crois que vous avez fait fausse route avec les choix que vous avez faits, sur la base de ce constat et en m'appuyant précisément sur les éléments de l'Agence de la dette. Cela, c'est le débat politique. Nous sommes profondément en désaccord. Je ne dis pas qu'il y a de l'argent magique. Ce que j'ai dit, c'est que l'Agence de la dette rappelle elle-même que ce risque n'existe pas immédiatement.

Il est vrai, comme la ministre-présidente l'a rappelé, que nous sommes passés de 350 millions d'euros à un peu plus d'un milliard d'euros en une législature. Vous avez aussi raison de dire que ce n'est pas seulement dû aux crises. Quelles sont les raisons de l'explosion du déficit? Pour part, il y a des éléments défavorables de la loi spéciale de financement. Nous disons d'ailleurs depuis le début que l'on doit un jour ou l'autre s'y attaquer. On devrait tous être d'accord là-dessus, indépendamment de notre position dans l'hémicycle. Faut-il le faire maintenant avec la NVA au pouvoir? Je pense que non, car le prix à payer, ce sera la septième réforme de l'État. Toutefois, vu comment tout cela est parti, je ne sais pas si l'on y échappera. Il serait néanmoins bien qu'à ce moment-là, nous soyons tous d'accord sur ce que l'on veut pour les francophones, même si cela semble très mal parti. C'est un premier point.

Il est vrai que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'y est pour rien, mais donc le gouvernement précédent non plus. Il y a des éléments macros qui dépassent la situation belge. Ce gouvernement et le précédent n'y sont pour rien. Et puis, il y a des choix politiques: un milliard d'euros d'investissement dans les bâtiments scolaires, c'est un choix politique et je l'assume. J'assume que je suis heureux de décider enfin d'investir massivement dans les bâtiments scolaires. Cela a évidemment un coût. On a fait un choix et on l'assume. Vous ne m'entendrez jamais critiquer cela.

Je m'interroge vis-à-vis de ceux qui découvrent aujourd'hui la situation de la dette – mes collègues d'en face –, en sachant très bien d'où on vient puisqu'ils participaient au gouvernement précédent, mais qui ne veulent pas assumer le choix d'investir un milliard d'euros dans les bâtiments scolaires qu'ils ont fait avec nous dans le gouvernement précédent. C'est un choix que l'on a fait ensemble et je pense même que le MR a communiqué là-dessus à l'époque pour s'en réjouir. Il faut assumer que cela participe à la dette. Et sur ce, Les Engagés n'y peuvent rien, car ils n'étaient pas au gouvernement. Je ne sais s'ils critiquent le choix d'avoir investi ce montant dans les bâtiments scolaires; on l'entendra peut-être lors des répliques, mais, en tout cas, le MR ne pourra pas dire qu'il le découvre.

Ensuite, le second gros enjeu financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est responsable d'une partie du creusement de la dette, c'est l'investissement dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. La trajectoire du pacte nécessitait en effet de lourds investissements pour redresser notre enseignement. Jusque-là, ils avaient fait consensus auprès de l'ensemble des partis politiques. Récemment, le MR a clairement dit, par la voix de sa ministre de l'Éducation, qu'il n'avait jamais été d'accord et qu'il ne soutenait pas cet investissement. Dont acte. Nous pensions que l'autre parti était d'accord, car il accepte des modifications importantes. Ce sont deux choix politiques que nous assumons dans la situation de la dette et du déficit de la Fédération Wallonie-Bruxelles, parce qu'ils étaient intégrés dans une trajectoire pluriannuelle.

VERSION PROVISOIRE

Et puis, il y a un autre élément responsable de l'augmentation du déficit, dont vous avez conscience, Madame la Ministre-Présidente: les salaires des fonctionnaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Notre analyse est que l'un des postes qui explose – c'est singulièrement vrai dans l'enseignement –, est celui des maladies et du burn-out des fonctionnaires.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait à ce propos, sinon agiter le bâton au niveau fédéral, en s'en prenant aux malades? Qu'est-ce que le gouvernement a essayé de mettre en place, par exemple pour améliorer les conditions de travail des enseignants, pour qu'ils soient moins malades? Je serais heureux de l'entendre. À part augmenter le nombre d'heures à prester et donc diminuer l'encadrement des élèves et, par conséquent, le nombre de professeurs face aux élèves dans l'enseignement secondaire supérieur? Qu'est-ce qui a été fait pour s'attaquer à l'une des causes du dérapage budgétaire et du déficit? Rien. Et au niveau fédéral, on a juste agité le bâton et on ne réglera rien, tout le monde le sait.

Qu'est-ce que la majorité MR-Les Engagés a fait pour le retour à l'emploi des malades de longue durée dans une trajectoire pensée et réfléchie? Rien. Que se passe-t-il par exemple aujourd'hui, avec nos enseignants harcelés par les médecins-conseils pour vérifier leur situation? Est-ce que cela règle le problème? Non. On espère juste qu'ils soient oisifs, qu'ils aient décidé d'être malades pour le plaisir et qu'avec un peu de contrôle, ils vont revenir travailler. Ce n'est pas à la hauteur des enjeux de la dette et du déficit.

Vous auriez eu notre soutien si vous vous étiez attaqués à de véritables éléments de fond à ce sujet, mais vous avez fait tout l'inverse. Aujourd'hui, je ne vois pas comment on pourra expliquer à un enseignant que l'on a essayé d'améliorer ses conditions de travail, sauf sans doute dans le primaire, où on a sérieusement augmenté l'encadrement, ce qui n'est toutefois pas la conséquence des décisions de ce gouvernement, mais bien du Pacte pour un enseignement d'excellence.

Un dernier mot. On a tenté de voir dans mes propos quelque chose que je n'ai pas dit. J'ai en effet évoqué des acteurs de la division, car je crois que notre responsabilité est de nous battre dans notre hémicycle sur ce qu'il convient de faire des constats que j'ai tenté de rappeler. Il n'était pas question de dire que ces constats permettent de faire n'importe quoi: cela reviendrait à abandonner le débat démocratique. Agiter systématiquement le principe selon lequel il n'y a pas d'alternative, c'est la solution de la facilité; cela revient à prendre les gens pour des imbéciles et c'est se mentir à soi-même, à vous-mêmes. C'est plus confortable, certes, de se dire que vous êtes, chers collègues, dans une situation où il n'y a pas d'alternative et où vous n'êtes donc responsables de rien, les faits s'étant imposés à vous. Mais ce n'est pas vrai.

Toutefois, en agissant ainsi, vous agitez les divisions. À expliquer aux gens qu'il n'y a pas d'autre possibilité que de se serrer la ceinture au point où l'on se demande aujourd'hui s'il y a encore un corps sous la ceinture, vous suscitez

inévitablement beaucoup de colère et de frustration. Vous créez surtout beaucoup d'incompréhension et une profonde division entre la société et ses décideurs. Personne n'a voté pour cela, y compris vos électeurs. D'une part, de nombreuses dispositions ne faisaient pas partie de vos propositions lors des élections et, d'autre part, ce n'est pas comme cela que nous allons régler les problèmes.

Je suis intimement convaincu que cette attitude aggrave les tensions et les divisions dans notre société, ainsi qu'entre le monde politique et les citoyens. C'est grave et nous en paierons les conséquences pendant longtemps. S'il faut choisir entre notre responsabilité sociétale et un tableau Excel, dont j'ai évoqué toutes les limites, mon choix n'est pas identique au vôtre. En effet, je ne voudrais pas, en tant qu'homme ou femme politique, être responsable de cette situation, de ses conséquences sur la société, de ce que l'on observe tous les jours, de ce que c'est en train d'engendrer. Je vous le répète: vous vous êtes trompés de voie. Aucun sursaut, aucune écoute, aucune attention, mis à part les quelques éléments positifs de ce budget que nous avons rappelés et qui sont très loin d'être à la hauteur des défis.

Pour le reste, nous serons au rendez-vous du 7 décembre. Nous réaliserons un travail d'analyse particulièrement minutieux des tableaux budgétaires qui nous seront présentés. Ce sera l'occasion de confronter les annonces à la réalité. J'espère que le débat sera à la hauteur des défis. D'ici là, la situation aura encore l'occasion de changer avec, je l'espère, des éléments de réponse de votre part, au contraire, à mon avis, du contexte de grande frustration de la population face à ce que vous essayez de lui imposer.

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, quand je vous entends et que j'écoute les discours des députés issus des groupes MR et Les Engagés – députés dont je ne citerai pas le nom pour éviter tout problème avec le président de cette commission –, je pense que vous essayez sacrément d'endormir les gens. Vous avez très peur du mouvement social, très peur des professeurs, des élèves, des étudiants et des parents qui se sont levés. Tout à l'heure, un député indiquait qu'on essayait de diviser les gens, ou qu'on prétendait que vous essayiez de diviser les gens. Or, s'il y a bien une chose que le MR et Les Engagés ont réussi à faire, c'est d'unir les gens. Je n'ai jamais vu autant de gens unis dans la rue contre vos mesures: qu'il s'agisse d'étudiants et d'étudiantes; qu'il s'agisse d'élèves du secondaire – qui défilent maintenant massivement dans la rue –; qu'il s'agisse des professeurs – qui n'ont pas manifesté en aussi grand nombre depuis les grandes grèves de 1996 – ou qu'il s'agisse encore des parents qui soutiennent massivement la lutte des professeurs et des étudiants, parce qu'ils se rendent bien compte qu'ils vont aussi être touchés. Vous avez réussi à unir énormément de gens contre vous et contre vos mesures qui cassent l'école et l'enseignement supérieur.

Vous vous en rendez compte, parce qu'à présent, face au mouvement social, vous commencez à paniquer. Vous avez ainsi annoncé des mesures de compensation

VERSION PROVISOIRE

– des miettes – précisément le jour où 50 000 personnes défilaient dans les rues de Bruxelles. Cela montre bien que vous essayez de calmer les gens, parce que vous avez peur, mais cela ne fonctionnera pas, parce que les gens ne sont pas bêtes. Les 13 millions d'euros débloqués pour les bâtiments scolaires ne sont pas de nouveaux financements. Il s'agit de 13 millions d'euros que vous avez enlevés ailleurs. La somme paraît importante, mais cela ne représente que 5 000 euros par école. Vous faites cette annonce, mais quand on vous interroge sur la manière dont les écoles vont pouvoir en bénéficier, vous dites que cette question sera examinée plus tard. Comment les écoles vont-elles pouvoir réellement aménager des zones d'ombre dans les cours d'école avec 5 000 euros? Je n'en ai aucune idée. Les écoles ont besoin de 8 milliards d'euros pour être complètement rénovées. On verra donc, mais, même ici, nous ne connaissons pas le mécanisme d'affectation de ces moyens. Il est probable que quelques écoles pourront faire quelque chose, mais que la grande majorité des écoles ne pourront rien faire. Et l'année prochaine, quand il fera chaud en été – parce qu'il fera chaud en été l'année prochaine, et les années suivantes –, les élèves subiront toujours la canicule. L'état des bâtiments scolaires, c'est une des raisons pour lesquelles ces élèves se mobilisent.

Vous promettez également 14 millions d'euros pour l'encadrement, mais vous venez, dans le même temps, de retirer 116 millions d'euros en demandant aux professeurs de travailler deux heures de plus. En conséquence, ceux-ci sont plus fatigués, ils ont plus de difficultés, et ils ont davantage d'étudiants. Forcément, dans ces conditions, l'encadrement est moins bon; mais vous vous vantez d'avoir débloqué un budget 14 millions d'euros – cela fait chic.

Madame la Ministre-Présidente, la vérité, c'est que vous êtes confrontée à un choix. C'est le choix porté par votre parti, présent à tous les niveaux de pouvoir. Vous avez décidé, ici, de faire une cure d'austérité pour que d'autres politiques puissent être menées ailleurs – on l'a déjà expliqué maintes fois – comme les politiques de subventions aux entreprises au niveau fédéral et les milliards d'euros qui sont investis dans l'armement. Tous ces choix ont été portés par le MR et Les Engagés; et ensuite, ici, vous nous dites qu'il n'y a pas de choix. Or un choix a bien été posé, il l'a simplement été ailleurs.

Si on veut pouvoir refinancer sérieusement l'enseignement supérieur, il va falloir donner à la Fédération Wallonie-Bruxelles les moyens de le faire. Tout le monde en est conscient au sein de cette Assemblée et tout le monde fait semblant qu'il n'y a pas le choix.

Madame la Ministre-Présidente, j'aimerais également revenir sur vos propos quand vous avez dit ne pas voir de lien entre les coupes budgétaires à la RTBF et le fait de faire taire les voix dissidentes. Vous devriez lire ce que le président du MR déclare dans la presse à tout bout de champ. En effet, il explique très bien qu'il veut moins de services publics pour deux raisons. Tout d'abord, il aimerait

bien que le privé détienne plus de parts de ce marché. C'est toujours l'ami des grands patrons, ainsi, ils pourraient réaliser plus de profit dans la presse. Mais ce n'est pas la seule raison, en effet, il trouve que la RTBF est trop critique, trop indépendante. Je ne sais pas ce qu'il aimerait, peut-être un modèle à la française, où tous les médias sont détenus par de grands patrons, et quand ces derniers se radicalisent à droite, toute la presse le fait aussi.

Si vous ne voyez pas, dans toutes ces coupes budgétaires à la RTBF, une attaque contre nos droits démocratiques, contre le droit à avoir des médias aussi critiques de vos mesures, alors vous devriez moins écouter ce que vos collègues du MR disent sur ces bancs et davantage regarder ce que le président de ce parti explique dans les médias. Son but est clair: réaliser des coupes budgétaires pour réduire la place d'un média public et donner beaucoup plus de place à des médias privés, qui finalement défendront les mesures du pouvoir en place. Aujourd'hui, défendre le financement de la RTBF, c'est aussi défendre aussi nos droits démocratiques, et cela m'inquiète que vous ne voyiez pas de lien.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour les éléments de réponse. Je vais revenir sur certains propos que j'ai entendus, comme l'idée de «dire ce que l'on va faire et faire ce que l'on dit». En apparence, présenté ainsi, il y a une certaine cohérence, mais nous constatons néanmoins une incohérence sur une série de décisions. Si je prends la question du statut de cohabitant, vous allez me répondre que c'est une mesure qui se prend au niveau de l'autorité fédérale. Il n'empêche que, dans votre DPC, le gouvernement s'était engagé à plaider au niveau fédéral pour ne pas pénaliser les publics vulnérables – dont acte. Finalement, nous avons eu exactement le contraire, étant donné que le statut de cohabitant élargi fait, depuis le mois de mars, des dégâts énormes. Que constate-t-on dans le Plan de lutte contre la pauvreté? On remet sur la table le fait de plaider au niveau fédéral la suppression du statut de cohabitant pour les étudiants. Voilà une mesure qui reflète très clairement une incohérence: on dit tout et son contraire, et on dit plaider pour le contraire de ce que l'on a d'ailleurs laissé faire. Je vais m'arrêter là, car nous aurons l'occasion d'y revenir.

Sur le plan «Ombrage», nous actons que vous avez simplement réaffecté des moyens. Mais à quel détriment? Là-dessus, nous serons très attentifs, lors des débats budgétaires, à identifier les problèmes qui se créent. Le coût de l'inaction climatique sera énorme. Nous ne discutons pas ici de ce que l'on va faire d'ici dix ou vingt ans, mais de déterminer la manière dont nous allons gérer les canicules à l'avenir. Il faudra évidemment un plan bien plus ambitieux. Quand on voit les cadeaux fiscaux qui ont été faits au niveau de la Région wallonne, il est indécent de venir nous dire, ici, que l'on n'a pas les moyens pour investir davantage. Le meilleur exemple reste celui sur les droits de succession, où vous vous êtes bien rendu compte que vous ne pouviez pas aller aussi loin que ce que vous aviez annoncé, tant c'était incohérent.

VERSION PROVISOIRE

Selon M. Resinelli, il faudrait garantir les mêmes services qu'aujourd'hui aux générations futures. Vous avez tellement détérioré ces services que nous ne voulons plus garantir ces mêmes services: nous voulons garantir des services plus justes, égalitaires et protecteurs. Monsieur Resinelli, venez, avec M. Evrard ou d'autres, aux discussions contradictoires de ce jeudi au sein de notre Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour explorer d'autres alternatives.

Sur la redevance 5G, j'ai bien entendu vos réponses, Madame la Ministre-Présidente, et une pluie de questions se profile dans d'autres assemblées.

Sur le moratoire des OJ, les indemnités de logement des membres du gouvernement et les formations pédagogiques, je n'ai pas reçu de réponse. Je ne manquerai pas de revenir avec des questions écrites. J'ai toutefois bien noté la rectification sur les maisons de justice et la petite enfance.

M. Yves Evrard (MR). – Je vais m'attarder sur ce débat politique qui nous divise. Lorsque l'on veut éviter la division de la population dont il est question, on a, en tant que parlementaire, une responsabilité: celle d'être exhaustif et le plus clair possible dans le message que l'on adresse aux citoyens.

J'ai entendu le chef de groupe nous faire la démonstration avec un certain brio que tout était possible, en prenant à témoin l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce raisonnement est parfaitement juste. Mais le problème, c'est qu'il s'arrête en cours de route. Certes, le rapport de l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles met en évidence que l'on a trouvé de l'argent en quelques minutes, et que les prêteurs se sont rués pour prêter à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous voyez bien, Mesdames et Messieurs, qu'il ne s'agit pas d'un problème d'argent: «Tout le monde veut nous prêter de l'argent, et très vite». Demain, on peut continuer à dépenser, parce que les prêteurs se ruent à nos portes. Mais la question fondamentale des taux est oubliée dans ce raisonnement. Si énormément de gens veulent prêter de l'argent à la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est parce que nous devrons rembourser à un taux beaucoup plus élevé que ce que les créanciers peuvent trouver ailleurs.

J'ai d'ailleurs posé une question d'actualité à la ministre-présidente il y a un mois environ. En effet, depuis quinze ans, l'État fédéral paie les taux les plus élevés sur le marché. Ceux-ci avoisinent en effet les 4 %. C'est bien là que se trouve le socle de nos débats. Il nous faut maîtriser cette dette, parce que nous n'avons pas envie, comme l'a dit mon collègue M. Resinelli, de payer continuellement des intérêts, car cela revient à jeter l'argent par les fenêtres.

Lorsque, demain, le gouvernement démontrera à ces organismes prêteurs que la trajectoire est solide et fiable, nous allons gagner quelques points de base qui seront autant de moyens que nous pourrons dédier à de nouvelles politiques, en espérant que notre note internationale ne continue pas à se dégrader.

Vous évoquez le milliard d'euros. Je suis le premier à l'assumer. Nous avons fait un plan chiffré à un milliard d'euros, par rapport aux 8 à 9 milliards d'euros jugés nécessaires. J'ai fait partie de ce processus. Avant-hier, j'ai dit un petit mot à l'occasion de l'inauguration d'une école. Je n'ai pas manqué de souligner que le gouvernement précédent a posé des actes forts. Comme la ministre-présidente l'a rappelé dans sa réponse, c'est très bien d'annoncer qu'on investit un milliard d'euros. Dans les faits, il faut avoir le courage de dire que si un milliard d'euros était prévu en crédit d'engagement, cela ne représente en fait que 15 millions d'euros en crédit de liquidation.

Cela signifie quoi si l'on doit dégager ce milliard aujourd'hui? Je vous rejoins, nous devons l'assumer, car les besoins sont élevés, d'autant que nous sommes loin du compte avec un milliard par rapport aux huit annoncés! Il faudra le faire. Mais, dans le contexte actuel, on emprunte à du 4 %! Sur un milliard d'euros, 4 %, cela fait 40 millions! Vous imaginez si on avait pu emprunter à l'époque? On aurait déjà gagné 40 millions d'euros, du jour au lendemain. Si on ne l'a pas fait, c'est parce que le contexte et les marges de manœuvre du précédent gouvernement ne le permettaient pas. Car il aurait été plus intelligent d'emprunter à un taux de 0 %.

J'entends aussi beaucoup de critiques, démonstrations à l'appui, selon lesquelles «5 000 euros par école, ce n'est pas assez!» Je trouve que ce n'est déjà pas si mal! C'est un geste, une somme qui ne s'inscrit pas dans un programme structurel, mais qui s'ajoute au reste. Ce programme est destiné aux écoles qui en ont le plus besoin et qui ne font pas l'objet de demandes de reconstruction ou d'amélioration par le biais des filières classiques. Avec cette somme de 5 000 euros, il est déjà possible de réaliser quelques aménagements raisonnables, voire un peu plus. Toujours dépenser, toujours dépenser! Il en faut toujours plus! À un certain moment, on peut aussi se réjouir que le gouvernement ait eu une sensibilité particulière à ce sujet.

Voilà les quelques réflexions que je voulais faire à propos de la trajectoire budgétaire. Afin d'être complet vis-à-vis de ceux qui nous suivent, je rappelle combien les choix faits par le gouvernement garantissent la pérennité de la Fédération Wallonie-Bruxelles et préservent les missions premières de cette institution, au bénéfice des citoyens.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je tiens à revenir sur trois éléments. Premièrement, il faut pointer l'incohérence de certains discours de l'opposition sur les choix opérés en Wallonie, notamment concernant la fiscalité et la volonté du gouvernement d'agir sur les droits d'enregistrement. Ladite mesure est autoportante à moyen terme et n'a donc pas d'impact sur la trajectoire budgétaire.

Deuxièmement, concernant les droits de succession, il s'agit effectivement d'une volonté du gouvernement wallon, que j'assume pleinement. La mesure a d'ailleurs été modifiée à la suite du conclave budgétaire. Ce n'est pas un cadeau fait

VERSION PROVISOIRE

aux plus riches. Lorsque nous exonérons d'impôt les 75 000 premiers euros de tout héritage, cela ne concerne pas les millionnaires. Cela concerne monsieur et madame Tout-le-Monde, qui héritent d'un petit patrimoine et qui ne verront pas l'État prélever un impôt sur les 75 000 euros en question à la suite du décès d'un de leurs proches.

Concernant la question de la cohérence, la Wallonie a maintenu son cap de retour à l'équilibre budgétaire en 2029, notamment parce que cela permet à la Fédération Wallonie-Bruxelles de conserver sa trajectoire budgétaire, de maintenir et stabiliser son déficit autour de 1,2 milliard d'euros. C'est réellement un bel effort que la Wallonie réalise au service des missions essentielles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Quand j'entends certains partis de l'opposition affirmer qu'en Wallonie, nous offrons des cadeaux, alors que les mêmes partis s'opposent à la moindre économie proposée ou à toute proposition de nouvelles recettes, je m'interroge: où est la cohérence dans leur discours? D'un côté, ils affirment que la Wallonie doit faire plus d'efforts pour la Fédération Wallonie-Bruxelles afin qu'elle puisse dépenser davantage. De l'autre côté, à Namur, ils refusent toutes nouvelles économies ou toutes nouvelles recettes.

Concernant le milliard pour le Plan d'investissement exceptionnel dans les bâtiments scolaires, c'était évidemment une bonne décision. Elle aurait été encore bien meilleure si elle avait pu être financée. C'est ce gouvernement qui a financé cette politique et je vous remercie, Madame la Ministre-présidente, chargée des bâtiments scolaires, d'avoir poursuivi cette politique et d'avoir investi dans nos bâtiments scolaires de manière exceptionnelle. C'est une très bonne chose, mais rappelons que le financement de cette mesure est bien le fait de ce gouvernement. Dès lors, on ne peut utiliser l'excuse de cette politique pour justifier le fait que le déficit du gouvernement précédent ait quadruplé entre 2019 et 2024 puisque les premiers engagements en liquidation et les premiers investissements réels sont le fait de ce gouvernement-ci. Désolé, mais cette politique n'a pas eu d'impact sur le déficit de la législature 2019-2024.

Parlons enfin de la dette, comme l'a fait mon collègue Evrard. Oui, l'Agence de la dette de la Fédération Wallonie-Bruxelles a confirmé qu'il n'y a pas de risque à court terme que l'on ne nous prête plus de l'argent. Pour autant, est-ce que cela veut dire «tant mieux, continuons joyeusement à nous endetter encore et encore»? Ou bien c'est le signal du «Oui, mais»? Pour ma part, en matière d'endettement, je suis plutôt partisan d'une politique de prudence. En effet, le «mais» du «Oui, mais» c'est de se rendre compte à quel prix on s'endette. À ce sujet, je le répète, nous n'avons certainement pas la même vision de cette politique de l'endettement. En effet, nous savons tous qu'emprunter de l'argent coûte de l'argent et qu'avec les taux d'intérêt que nous devons rembourser d'année en année, plus on s'endette plus la masse de remboursement de la dette explose. C'est à

l'impact des charges de la dette dans le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles que nous voulons nous attaquer.

Nous refusons qu'une part de plus en plus importante du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles glisse de nos écoles, de nos crèches, de la jeunesse, de la culture vers les banques. Oui, c'est notre vision politique et nous l'assumons. Comme vous l'avez dit, Madame la Ministre-Présidente, avec vous, il y a peut-être un changement de paradigme. C'est un changement et le changement, ça fait peur. Mais nous, nous avons eu le courage de changer. Le gouvernement a dû prendre des décisions difficiles, impopulaires, qui ont demandé du courage et je le salue pour cela.

– La présentation des résultats du conclave budgétaire se termine à 16h55 et l'heure des questions et interpellations débute à 17h55.

M. le président. – L'heure des questions et interpellations commence.

2 Interpellation de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Quelles réponses du gouvernement face à la colère des étudiants?» (article 78 du règlement)

3 Question orale de Mme Valérie Dejardin à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Pression subie par les services sociaux: état des lieux» (article 78 du règlement)

4 Question orale de M. Octave Daube à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Le combat des jeunes du secondaire s'élargit aux étudiants de l'enseignement supérieur» (article 78 du règlement)

5 Question orale de M. Hajib El Hajjaji à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Engagements du gouvernement en faveur des étudiants et étudiantes précaires face au statut de cohabitant» (article 78 du règlement)

M. le président. – Cette interpellation et ces trois questions orales sont jointes.

VERSION PROVISOIRE

Mme Valérie Dejardin (PS). – Je fais ce préambule afin que cela soit clair et que cela ne pollue pas le cœur du débat, qui doit évidemment porter sur l'objet de mon interpellation, à savoir les réponses que la Fédération Wallonie-Bruxelles doit apporter aux jeunes qui manifestent, qui ont des demandes, des revendications et des questions précises. Je condamne et mon groupe condamne toutes les formes de violence, de saccage ou de pillage, qui insécurisent les citoyens, qui démolissent l'espace public, qui détruisent des outils de travail, qui cassent un mouvement qui se veut pacifiste et qui cassent un message de notre jeunesse. C'est ce message que j'essayerai de traduire au mieux, aujourd'hui, dans mon interpellation.

Une «génération sacrifiée sur l'autel de l'austérité», c'est de cette manière qu'une majorité de jeunes estiment être considérés par votre gouvernement, aujourd'hui, Madame la Ministre-Pésidente. C'est pour cette raison que les jeunes sont depuis des semaines, voire des mois dans la rue. Ils dénoncent la violence des mesures prises par les gouvernements MR-Les Engagés, à différents niveaux de pouvoir, envers eux. Cette violence passe par le rétablissement du décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et d'autres législations en matière d'enseignement supérieur (décret «Glatigny»), par l'explosion du minerval, par la hausse du prix du TEC, par l'exclusion des jeunes de l'enseignement qualifiant, par l'augmentation du seuil de réussite.

Elle passe aussi par la suppression de postes d'enseignants, la réduction des moyens alloués aux écoles pour acheter du matériel scolaire ou encore la fin des repas gratuits pour les enfants les plus défavorisés… et j'en passe.

Au vu de l'ensemble de cette politique, comment les jeunes pourraient-ils ne pas se considérer comme la cible de vos mesures d'austérité? En sens inverse, vous ne prévoyez que des miettes pour améliorer leurs conditions d'apprentissage et l'offre d'enseignement.

Le sacrifice de cette génération, votre gouvernement ne s'en cache plus! Il répète en boucle qu'il décide des mesures d'austérité pour «sauvegarder les générations futures». La ministre de la Jeunesse a d'ailleurs confirmé les craintes de la jeunesse en affirmant lors d'une interview sur La Première qu'«il fallait ouvrir les yeux sur le fait que cette génération vivrait moins bien que celle de ses parents». J'ai bien entendu, lors de la dernière séance plénière, une représentante des Engagés nous dire qu'il ferait «beau demain». Peut-être. Mais surtout pour qui? La génération Z est-elle condamnée à la grisaille, pour reprendre vos métaphores météorologiques? Que faites-vous pour les générations futures, que vous citez sans cesse, pour qu'elles sortent de la grisaille?

Face à cette contestation qui ne s'arrêtera pas du jour au lendemain, une partie de votre gouvernement se contente de réduire ce mouvement et ces milliers de jeunes mobilisés à quelques casseurs. Elle crie à l'instrumentalisation, comme si

ces jeunes étaient incapables de réfléchir par eux-mêmes. Je suis allée à Verviers, à Welkenraedt et à Trois-Ponts la semaine dernière pour les rencontrer, et je peux vous assurer qu'ils sont parfaitement capables de réfléchir.

Votre gouvernement ne peut pas rester enfermé dans cette stratégie de dénigrement la jeunesse. Il doit prendre ses responsabilités et colmater les brèches d'une colère qu'il a, lui-même en partie, créée. Vous ne pouvez ignorer plus longtemps le cri d'une jeunesse qui, si vous continuez à la mépriser, continuera à se radicaliser.

Pour le groupe PS, la cohésion sociale n'a pas de prix. Il est donc grand temps de revenir sur vos décisions et de remettre la jeunesse au cœur de vos priorités politiques.

En tant qu'historienne, tout comme vous, j'estime toujours utile d'analyser les événements passés pour apprendre de ses erreurs. Laissez-moi, dès lors, vous conter une histoire que vous devez connaître puisqu'elle s'est déroulée au Québec, une région que vous semblez apprécier.

En 2011, face à la hausse du minerval, la province de Québec a connu la plus importante contestation étudiante de son histoire. Lorsque j'analyse le déroulé des évènements ayant conduit à des élections anticipées et à la défaite du parti ayant porté la mesure, je peux en tirer deux enseignements: premièrement, au-delà du fonds de la mesure qui restait le principal problème, c'est le manque de concertation préalable à l'annonce de cette mesure qui a porté préjudice. Si le gouvernement québécois avait négocié en amont avec les étudiants, il est plus que probable que le mouvement ne se soit pas autant polarisé et n'aurait pas pris une telle envergure; deuxièmement, une sortie de crise basée sur la négociation et la discussion a plus de chance d'aboutir que sur la confrontation.

En effet, après les grèves et les élections, le gouvernement a organisé «un espace de dialogue propice à la réconciliation entre les différents acteurs du milieu universitaire, la jeunesse et la population». Pour l'occasion des rencontres furent organisées, des consultations citoyennes ainsi qu'une «école d'hiver» visant à permettre aux jeunes de s'exprimer. Même si cela s'est fait dans la douleur, ces travaux ont permis d'aboutir à un compromis et d'apaiser la situation.

J'en viens maintenant au conclave. Je pensais que le budget 2027 serait pour votre gouvernement l'occasion de proposer des mesures à destination de la jeunesse. Il n'en est malheureusement rien! Le communiqué de presse que votre gouvernement a publié constitue un affront supplémentaire pour cette jeunesse. Aucune réponse n'est apportée à leur détresse. Le gouvernement se félicite d'un déficit sous contrôle. À quel prix? Contrairement à ce qu'affirme votre communiqué de presse, votre politique n'est menée qu'à travers des tableaux Excel, en déconnexion avec les besoins de notre société.

VERSION PROVISOIRE

Madame la Ministre-Présidente, à la lecture de ce communiqué, une question nous taraude: qu'ont obtenu les Engagés? Quelles sont les décisions qui n'apparaissent pas dans ce communiqué et qui permettraient de rétablir l'équilibre des décisions prises? Ces décisions concernent-elles le décret «Parcours»?

Quelles réponses concrètes votre gouvernement compte-t-il proposer aux jeunes, notamment en ce qui concerne l'enseignement supérieur, pour répondre à leurs revendications? Prévoyez-vous de revenir sur votre réforme du minerval? Quels aménagements sont-ils sur la table du gouvernement? Confirmez-vous qu'aucun budget supplémentaire n'est prévu pour répondre à l'augmentation de la pression sur les subsides sociaux?

Dans le cadre du refinancement de l'enseignement supérieur que vous espérez mettre en place à travers le droit individuel aux études supérieures (DIES), envisagez-vous de rétrocéder l'intégralité des recettes vers les établissements? Par ailleurs, comment comptez-vous rétrocéder ces recettes vers les établissements? Seront-elles conditionnées à la mise en place de dispositifs d'accompagnement des étudiants?

De quelle manière votre décret «Parcours» pourrait-il répondre aux difficultés rencontrées par les étudiants?

Quelles réponses votre gouvernement compte-t-il apporter à la problématique des jobs étudiants? Êtes-vous aujourd'hui en mesure de mesurer l'impact de ceux-ci sur la réussite des étudiants et sur leur santé mentale? Je sais que cette question vous préoccupe particulièrement et que vous y êtes attentive.

Face à la pression exercée sur les jeunes en début de parcours académique, quelles réponses le gouvernement compte-t-il proposer pour permettre à ces jeunes de commettre des erreurs?

Plus largement, même si je doute de son efficacité au vu des décisions prises par le gouvernement wallon, quand le groupe de travail de lutte contre la précarité émettra-t-il des propositions concrètes? Je sais que vous êtes également très attentive à cette question. Confirmez-vous qu'aucune mesure budgétaire n'est prévue dans le cadre du budget 2027 pour lutter contre la précarité?

Concernant la concertation, comment comptez-vous renouer le dialogue avec les étudiants, et, plus largement, avec les jeunes? Aujourd'hui, c'est primordial. Comptez-vous vous inspirer de l'expérience québécoise pour tenter de trouver une solution à la colère des jeunes? Avez-vous rencontré les représentants des étudiants afin de connaître leurs revendications et de travailler conjointement à des solutions?

Compte tenu des effets cumulés des mesures prises à différents niveaux de pouvoir sur les jeunes, comptez-vous prendre une initiative pour sensibiliser les autres

gouvernements et engager un processus de coordination des politiques susceptibles de concerner directement ou indirectement les jeunes?

Je vous remercie pour votre attention et votre intérêt. Je sais que la tâche n'est pas facile, mais je pense qu'il faut rencontrer et écouter ces jeunes pour que la rue se calme et que la colère retombe.

À l'issue de votre conclave budgétaire, Madame la Ministre-Présidente, aucune annonce n'a été faite concernant l'enseignement supérieur. Par conséquent, j'ai l'impression que les étudiants et leurs familles ont été oubliés, en espérant toutefois m'être trompée. Je caresse également l'impression que votre gouvernement ne fait aucun cas des étudiants qui ont témoigné de leurs difficultés face à la hausse de la vie étudiante et qui ont dû se résoudre à des jobs d'étudiant supplémentaires pour faire face aux frais. Votre réforme risque de mettre une pression supplémentaire sur les services sociaux des établissements puisque vous poussez les étudiants à faire appel à eux. Dans un sens, c'est positif, mais il faudrait également débloquer des moyens.

Vous avez demandé, entre-temps, la mise en œuvre d'un *monitoring* pour évaluer l'impact de votre réforme. Vous avez aussi demandé aux établissements de vous soumettre le nombre de demandes introduites, le nombre d'étudiants bénéficiaires d'une intervention, le nombre de demandes refusées et le montant total des interventions. Les établissements devaient vous remettre les données pour l'année 2025-2026 pour le 15 septembre. Un premier relevé intermédiaire devait intervenir le 15 octobre, pour une situation arrêtée au 10 octobre. Pourriez-vous faire un état des lieux du premier relevé des données pour l'année 2026-2027? Quels sont les premiers constats que vous en tirez? Les établissements subissent-ils une hausse plus importante? Si oui lesquels?

Dans le cadre du budget 2027, une provision sera-t-elle prévue dans le cas où la hausse des demandes ne pourrait plus être absorbée par les services sociaux? Quelles mesures spécifiques sont-elles prévues pour soutenir les écoles supérieures des arts (ESA) pour lesquelles vous avez confirmé des réserves plus faibles que pour d'autres établissements? En outre, les ESA accueillent un public étranger plus précarisé qui n'a pas accès aux allocations d'études. Par ailleurs, pourriez-vous faire le point concernant le nombre de demandes introduites auprès de la Direction des allocations et prêts d'études (DAPE) et nous donner le même chiffre à la même date pour ce qui est de l'année dernière?

M. Octave Daube (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, ces dernières semaines, en plus des jeunes scolarisés dans l'enseignement secondaire, des milliers d'étudiants se sont rassemblés pour manifester leur mécontentement au sujet de la hausse du minerval et de l'augmentation des tarifs du TEC, mais aussi pour apporter leur soutien aux jeunes de l'enseignement secondaire.

VERSION PROVISOIRE

Le 8 octobre dernier, 3 000 étudiants ont défilé pacifiquement devant l'Université de Liège (ULiège), et ce, malgré l'interdiction de rassemblement par le bourgmestre de la ville, qui a finalement autorisé la manifestation étant donné son ampleur. Le lendemain, à l'Université libre de Bruxelles (ULB), étudiants, chercheurs et personnel de nettoyage se sont mobilisés ensemble sur le campus du Solbosh.

Ce ne sont pas les seuls, Madame la Ministre-Présidente. Des dizaines de hautes écoles se battent aussi, à Bruxelles, dans les provinces de Liège et de Hainaut. Les étudiants font des piquets, bloquent les hautes écoles et tentent d'alerter les gens pour essayer de vous faire entendre raison.

Vous pensiez peut-être qu'après avoir rapidement passé vos mesures de manière antidémocratique le 4 juin dernier – un épisode que personne n'a oublié – les étudiants allaient lâcher l'affaire. Vous avez eu tort, Madame la Ministre. La colère n'est pas descendue. Les étudiants, comme les jeunes, ont des revendications très claires: dans leur grande majorité, ils ne veulent pas de la hausse du minerval; ils ne veulent pas de la réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, décret «Paysage » qui leur pourrit la vie depuis déjà deux ans; ils ne veulent pas d'une hausse des tarifs du TEC qui passent de 12 euros à 180, voire 384 euros. Et surtout, ils veulent pouvoir manifester librement.

Les étudiants ont raison d'être en colère. Les jeunes voient les obstacles pour accéder aux études et les réussir s'accumuler. Les élèves de l'enseignement secondaire sont conscients des difficultés qui les attendent demain, ils ont donc raison de défendre leur avenir. Nous avons besoin d'une jeunesse formée dans un enseignement supérieur accessible à tous, même aux enfants de la classe travailleuse.

Madame la Ministre-Présidente, je n'ai qu'une question à vous poser: quelle réponse allez-vous apporter aux étudiantes et aux étudiants qui se battent pour leurs droits?

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Le gouvernement a pris des engagements sur la situation sociale des étudiants. Dans la Déclaration de politique communautaire, il s'engage, à la page 36, à «plaider auprès du fédéral pour que le travail étudiant n'impacte pas négativement la couverture sociale des parents ni le bénéfice du revenu d'intégration sociale de l'étudiant». Or, l'élargissement du statut de cohabitant, en vigueur depuis le 1er mars 2026, prend en compte l'ensemble des revenus des personnes vivant sous le même toit. Il risque de produire précisément l'effet que cet engagement visait à éviter: les revenus étudiants pèsent sur les droits sociaux de la famille ou sur ceux de l'étudiant lui-même.

Cette position tranche avec celle de votre propre parti. Le programme des Engagés prévoyait en toutes lettres à la page 397 d'«individualiser les droits sociaux et supprimer le statut de cohabitant». Sur l'accès aux bourses d'études, il

s'engageait, à la page 381, à «revoir la prise en compte des revenus des personnes cohabitantes à charge de la famille», c'est-à-dire à réduire cette prise en compte, non à l'élargir. Or, la réforme fédérale a été adoptée par un gouvernement dont Les Engagés font partie et elle va dans le sens inverse de vos promesses électorales.

De plus, une recommandation du Plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales prévoit la suppression du statut de cohabitant pour les étudiants précaires. Pour qu'une recommandation soit mise en œuvre, encore faut-il savoir à qui elle s'adresse!

Madame la Ministre-Présidente, que faut-il entendre par «étudiant précaire»? Les seuls boursiers? Ou également les étudiants de condition modeste, c'est-à-dire de ménages situés juste au-dessus du seuil d'octroi, de l'ordre de 10 %? Selon la réponse, le public concerné et les coûts varient fortement. Une recommandation qui n'est ni définie ni chiffrée ne peut être ni défendue auprès des autres niveaux de pouvoir ni budgétée.

Enfin, la principale mesure de soutien annoncée aux étudiants, à savoir la réforme de l'allocation des bourses d'études, n'est toujours pas sortie. Elle devait intégrer l'automatisation des droits sociaux, dans une logique de simplification administrative et de digitalisation, qui constituent des priorités pour votre gouvernement. Entre-temps, les étudiants supportent l'effort avant d'avoir reçu la contrepartie promise. Il est temps de rappeler cet engagement et d'obtenir un calendrier.

Madame la Ministre-Présidente, quelles démarches le gouvernement a-t-il menées auprès du gouvernement fédéral pour honorer l'engagement de la DPC, notamment depuis l'élargissement du statut de cohabitant? Avec quel résultat?

Comment le gouvernement définit-il l'étudiant précaire visé par la recommandation du Plan de lutte contre la pauvreté? S'agit-il des seuls boursiers ou également des étudiants de condition modeste? Si cette définition n'est pas arrêtée, quand le sera-t-elle? Disposez-vous d'une analyse financière de cette recommandation? Quel est le taux d'étudiants concernés? Quel serait le coût, selon chacune des définitions? Si ce travail n'existe pas encore, vous engagez-vous à le réaliser et à le communiquer au Parlement?

Quelle stratégie comptez-vous adopter pour faire aboutir la suppression du statut de cohabitant pour les étudiants précaires? Vous engagez-vous à porter cette recommandation au prochain Comité de concertation (Codeco) ou à la prochaine conférence interministérielle Pauvreté (CIM Pauvreté) auprès du ministre de l'Égalité des chances?

Enfin, où en est la réforme de l'allocation des bourses d'études: l'automatisation des droits sociaux en est un élément clé? Quel est le calendrier précis de sa sortie ?

VERSION PROVISOIRE

Comment justifiez-vous que les étudiants paient plus avant que cette mesure soit mise en place?

M. le président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – En séance plénière, nous avons déjà eu une longue discussion sur la mobilisation des jeunes, cela a aussi été le cas dans d'autres commissions. Je tiens en premier lieu à rappeler que les jeunes ont le droit d'exprimer leurs préoccupations, de contester des décisions et de manifester leur désaccord, c'est même plutôt sain en démocratie. Il faut prendre le temps de les écouter. Une telle mobilisation de la jeunesse est importante, elle ne se cantonne d'ailleurs pas à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les jeunes se mobilisent aussi en France et dans d'autres pays d'Europe, ils sont attentifs aux mesures qui les concernent et à la manière d'envisager leur avenir.

Madame Dejardin, vous évoquez des inquiétudes très diverses: le coût des études, les perspectives dans l'enseignement, les conditions d'apprentissage, les moyens des établissements, ainsi que le TEC. De telles préoccupations méritent des réponses sérieuses. Cependant, ces préoccupations sont plus larges: elles concernent aussi le coût de la vie, la santé mentale, l'avenir professionnel, l'environnement ou encore la place des jeunes dans la prise de décisions qui les concernent.

Nous comprenons les inquiétudes de la jeunesse. Écouter les jeunes, ce n'est pas juste leur faire des promesses irréalisables, c'est aussi leur expliquer les décisions prises et leur donner les informations correctes, comme sur les différents paliers du minerval progressif. Nous avons eu une discussion à ce sujet en commission. Une mauvaise information, dont le contenu était orienté, a circulé sur les réseaux sociaux, mais aussi dans les discours politiques. Cela a engendré beaucoup d'inquiétudes chez certains étudiants alors qu'en fait, ils pouvaient bénéficier d'un minerval réduit. Il faut entendre les jeunes, leur permettre de faire valoir leur point de vue. Nous voulons associer la jeunesse à nos réflexions.

Concernant l'accusation d'un manque de concertation, des échanges ont été engagés entre les ministres et les jeunes. La ministre Lescrenier s'est rendue à Liège le 8 octobre dernier pour rencontrer le Forum des jeunes, le Comité des élèves francophones (CEF) et d'autres jeunes. D'autres rencontres ont aussi été organisées, la ministre-présidente rencontre fréquemment la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF). De telles démarches doivent être reconnues. Si cela ne signifie pas la fin des inquiétudes pour les étudiants, de telles démarches démontrent que le gouvernement ne considère pas la jeunesse comme un interlocuteur dont il peut se passer ou comme une variable d'ajustement.

Cela concerne aussi nos étudiantes et nos étudiants. Nous sommes favorables à un renforcement de la participation des jeunes, en nous appuyant sur les structures et les dispositifs qui existent déjà. Le dialogue doit se poursuivre et nous l'encourageons avec des échanges francs sur les mesures prises et leurs

conséquences. Nous voulons également nous montrer attentifs aux suites de ces rencontres.

Nous rappelons également que cette volonté de dialogue s'inscrit dans une démarche plus large, qui ne date pas d'hier, portée par la ministre de la Jeunesse, Valérie Lescrenier, à travers la Trajectoire « Jeunesse » 2026-2029. Cette dernière vise à inscrire les politiques de jeunesse dans une vision à long terme, avec une attention particulière portée aux réalités vécues par les jeunes et à leur place dans les décisions qui les concernent.

Madame Dejardin, vous parlez du sacrifice de la GenZ. Nous ne sommes pas du tout d'accord avec cette vision caricaturale, en ce qu'elle réduit des décisions difficiles et complexes à une opposition entre une jeunesse sacrifiée et un gouvernement et des hommes et femmes politiques qualifiés d'indifférents. Ce n'est pas du tout le cas, la réalité est beaucoup moins évidente.

Notre Fédération doit en effet continuer à financer ses missions dans un budget contraint, nous venons encore d'en discuter cet après-midi. Notre déficit ne constitue pas un concept abstrait qui peut s'oublier en fonction de l'actualité, il pèse sur notre capacité de financement. Aujourd'hui, nous devons bel et bien assumer les conséquences de la situation financière héritée des gouvernements précédents et prendre nos responsabilités. Personne n'éprouve de plaisir à devoir réduire certaines dépenses. Nous comprenons les inquiétudes, mais nous devons agir dès aujourd'hui pour maintenir notre capacité à agir demain. C'est un fait et non un simple positionnement politique.

Gouverner c'est prévoir. L'avenir de ces jeunes se joue certainement dans notre capacité à conserver les missions essentielles de la Communauté française, comme nous en avons déjà discuté. Vous parlez de grisaille, mais s'il fait gris aujourd'hui, c'est justement pour qu'il fasse beau demain. Nous ne reviendrons pas longuement sur les discussions relatives au minerval. Nous avons déjà maintes fois expliqué qu'il se déclinait en plusieurs paliers, en fonction de la situation financière de chacun, mais il est essentiel de se rappeler que les plus fragiles sont toujours protégés.

Enfin, concernant les accusations d'instrumentalisation et les débordements qui ont accompagné certains rassemblements, je tiens à dire que nous ne faisons aucun amalgame. Les jeunes qui manifestent ne sont pas des casseurs. La grande majorité d'entre eux expriment leur mécontentement pacifiquement, comme ils en ont tout à fait le droit. La violence est minoritaire, mais les dégradations et les violences ne peuvent, en aucun cas, être banalisées. Il faut pouvoir les traiter sans en mettre la responsabilité sur le dos de tous et les condamner fermement, ce que nous faisons chez Les Engagés. Cette violence efface malheureusement parfois les revendications et la colère de certains, ce qui est vraiment regrettable.

VERSION PROVISOIRE

Par ailleurs, nous restons attentifs à ce que les préoccupations des jeunes ne soient pas récupérées pour un affrontement partisan. Le débat politique est légitime, mais nous sommes opposés à la confiscation de la parole des jeunes ou à la réduction de leur contestation à un slogan politique. Il nous faut vraiment prendre ces inquiétudes au sérieux, mais aussi assumer les décisions prises. Nous sommes vraiment à l'écoute, durant cette période de mobilisation et comme c'était le cas avant. Nous avons pris le parti de la concertation et pour cette raison, nous devons poursuivre le dialogue avec la jeunesse et entendre, expliquer et rester attentifs aux difficultés rencontrées par ces jeunes.

Je voudrais avoir une pensée et témoigner mon soutien à tous ces commerçants qui voient leur travail anéanti à cause d'une minorité violente. J'ai également une pensée pour les services de secours qui se trouvent en première ligne face à ces casseurs et pour nos agents de propreté publique qui, une fois le chaos passé, sont toujours là pour nettoyer et réparer.

M. le président. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je souhaite réaffirmer le soutien du groupe MR à la politique menée par le gouvernement, tout en rappelant quelques éléments essentiels.

Tout d'abord, la colère d'une partie de la jeunesse doit être entendue et c'est la volonté exprimée par le gouvernement. Les difficultés financières des étudiants doivent être prises au sérieux. Cela ne nous dispense toutefois pas de tenir un discours de vérité sur la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À écouter notre collègue, nous pourrions croire que les difficultés de l'enseignement supérieur sont apparues à cause de ce gouvernement et que la majorité aurait délibérément choisi de ne plus investir dans la jeunesse. C'est oublier que ce gouvernement a hérité d'une situation budgétaire difficile, qui est le fruit de décisions prises au cours de plusieurs législatures précédentes. Le MR ne cherche pas à s'exonérer de ses responsabilités passées. Nous avons participé aux précédentes majorités et nous assumons notre bilan. Cette cohérence doit toutefois valoir pour tous ceux qui ont exercé des responsabilités et qui semblent aujourd'hui découvrir les difficultés financières de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sur le fond, nous partageons le constat selon lequel l'enseignement supérieur a besoin d'un refinancement. Durant la précédente législature, les ministres Glatigny et Bertiaux ont contribué à un refinancement structurel atteignant 80 millions d'euros annuels supplémentaires à partir de 2024. Aurions-nous souhaité poursuivre cet effort? Évidemment, mais la situation budgétaire actuelle ne le permet malheureusement pas. Affirmer qu'il faut davantage de moyens est une chose, mais financer durablement l'enseignement en est une autre.

Concernant le minerval, plusieurs précisions s'imposent à nouveau. La réforme maintient la gratuité pour les étudiants boursiers et prévoit des tarifs

différenciés de 374 euros et 835 euros en fonction de la situation financière des familles. Le tarif plein de 1 194 euros ne concerne donc pas tout le monde. L'effort demandé est réel, mais il est inexact de présenter cette réforme comme une augmentation uniforme imposée à tous les étudiants.

Rappelons également que le montant de 1 194 euros correspond au rattrapage des indexations non appliquées pendant près de quinze ans dans les universités. Le gel de l'indexation du minerval, initié durant le mandat du ministre Marcourt, a été prolongé par plusieurs majorités auxquelles nous avons également participé. Nous devons tous assumer cette responsabilité collective. Ceux qui dénoncent aujourd'hui le rattrapage ne peuvent pas faire abstraction des décisions prises hier. Le gel d'une indexation peut répondre à une difficulté immédiate, mais il ne règle pas durablement la question du financement.

Notre responsabilité est désormais de concilier les besoins de l'enseignement supérieur et la capacité contributive des familles. Cela suppose de veiller à l'efficacité des mécanismes de protection. Madame la Ministre-Présidente, les étudiants connaissent-ils leurs droits? Nous devons vraiment les informer. Les démarches leur sont-elles suffisamment bien expliquées? C'est une véritable question. Il faut mieux communiquer sur les démarches à entreprendre. Enfin, les aides parviennent-elles réellement aux étudiants qui en ont besoin? C'est une autre question essentielle. Une politique juste se mesure à son application concrète. C'est pourquoi ces questions sont tellement importantes.

Cette exigence vaut également pour le parcours des étudiants. Notre ambition est de permettre à chacun d'accéder aux études, de progresser et d'obtenir un diplôme. Cela implique une orientation de qualité, des règles compréhensibles et un accompagnement adapté.

Le dialogue avec les étudiants doit être préservé. Leurs inquiétudes sont légitimes et méritent une écoute respectueuse. Cela ne justifie pas pour autant d'accuser le gouvernement de vouloir sacrifier une génération. Opposer systématiquement responsabilité budgétaire et justice sociale ne fait pas avancer le débat. Garantir demain un enseignement supérieur accessible et de qualité suppose de préserver aujourd'hui notre capacité à le financer.

Le groupe MR soutient l'action du gouvernement, avec une double exigence: protéger les étudiants les plus fragiles et évaluer les effets des réformes. Le refinancement de l'enseignement supérieur reste notre objectif. Nous avons contribué à le concrétiser hier et nous souhaitons poursuivre cet effort dès que les marges durables auront été dégagées. Notre responsabilité n'est pas de multiplier les promesses sans financement, mais de créer les conditions qui permettront de les tenir.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Mesdames les Députées, Messieurs les

VERSION PROVISOIRE

Députés, je voudrais commencer par redire que l'ensemble du gouvernement, et moi-même, avons été très attentifs à la mobilisation des élèves, des étudiantes et des étudiants au cours des dernières semaines.

Les jeunes se mobilisent et s'engagent pour défendre leurs valeurs et exprimer leurs inquiétudes quant à l'avenir. Comment ne pas comprendre ce qui les anime? Le contexte de polycrise que nous traversons est anxiogène et rend difficile toute projection vers un avenir plus serein. La crise climatique, la situation budgétaire, les tensions géopolitiques et leurs conséquences économiques ainsi que la généralisation de l'intelligence artificielle (IA) bouleversent nos repères et renforcent le sentiment d'incertitude. Ces jeunes sont pleinement conscients de leur rôle de citoyennes et de citoyens. Ils souhaitent mobiliser les institutions démocratiques autour des défis qui les concernent. Je ne reviendrai pas sur les violences qui ont entaché certaines mobilisations et qui, à mes yeux, ne sont pas le fait de la très grande majorité de ces jeunes qui se sont mobilisés.

Je sais que, au-delà de ce contexte général, certaines mesures prises par notre gouvernement ou par d'autres niveaux de pouvoir auxquels mon groupe politique participe sont également à l'origine de cette mobilisation. L'augmentation du minerval, la hausse du coût des abonnements ou la crise de confiance qui touche le monde enseignant entraînent des répercussions sur les jeunes, je le mesure et je le comprends. Je considère que cette mobilisation est saine. Il est normal que des désaccords soient exprimés et suscitent une mobilisation collective ainsi que de la solidarité. Je le répète encore, ces mesures difficiles n'ont pas été prises avec plaisir, mais avec gravité dans un esprit de responsabilité vis-à-vis des générations futures auxquelles nous ne pouvons décemment léguer une dette insoutenable.

Je sais que c'est précisément ce que certaines générations futures nous reprochent aujourd'hui. Je leur réponds que je suis prête à assumer cette responsabilité et leur colère, car j'ai la conviction que ces mesures permettront de préserver l'avenir, la qualité et le financement de notre enseignement ainsi que nos politiques publiques essentielles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce qui concerne la communication avec les étudiantes et les étudiants, j'entends dans votre interpellation qu'il conviendrait de renouer le dialogue. Encore faudrait-il pour cela que le dialogue ait été rompu. La porte de mon cabinet est et restera ouverte aux étudiantes et aux étudiants et la FEF a été reçue à de nombreuses reprises depuis le début de la présente législature, dans le cadre de rencontres informelles, de manifestations, mais aussi de concertations gouvernementales régulières. J'ose dire ici que ce dialogue a toujours été constructif. Mon cabinet a été représenté lors de la rencontre organisée la semaine dernière par le CEF à l'initiative de la ministre Glatigny. Il s'agissait d'un échange franc, respectueux et constructif avec des jeunes particulièrement impliqués.

Venons-en aux choix budgétaires du gouvernement. Il ne s'agit pas d'une «politique de tableaux Excel», mais d'une politique qui tient compte de la réalité

budgétaire et qui vise à garantir la soutenabilité des politiques publiques essentielles. Il y a deux semaines, j'ai assisté à la rentrée académique de la Haute École en Hainaut (HEH). À cette occasion, François Debras, docteur en sciences politiques et sociales, a prononcé la leçon inaugurale. Il y expliquait à quel point un discours rationnel, même étayé par des informations objectives, peut être mis en difficulté face à un discours qui mobilise avant tout les émotions. En vous écoutant aujourd'hui, je ne peux m'empêcher de penser à ce constat.

Le budget présenté par le gouvernement ce 9 octobre, dont nous avons largement débattu cet après-midi, n'est pas un budget de rupture. C'est un budget de stabilité qui confirme la trajectoire engagée en 2025. Un budget est, en Belgique, un exercice profondément collectif. Vous ne serez donc pas surpris que je ne m'empresse pas d'exhiber quelque trophée que ce soit face à mes partenaires de majorité. Ce n'est ni ma manière de travailler, ni ma conception de la politique. Je ne conçois pas plus une politique consistant à économiser un euro aujourd'hui pour en dépenser trois demain. Je souhaite agir de manière responsable en évaluant et en mesurant les effets des mesures adoptées l'an dernier, avant d'envisager d'éventuels ajustements. Si nous voulons dégager des marges de manœuvre pour financer des politiques essentielles, nous devons d'abord constater l'existence de ces marges et nous assurer de la viabilité des dispositifs mis en œuvre.

Vous m'interrogez sur une éventuelle remise en cause de la réforme du minerval. Je ne passerai pas par des périphrases. Cette revendication ne peut être satisfaite. La réforme du minerval a été mûrement réfléchie et soigneusement évaluée. Je ne l'affirmerai jamais assez: ne prendre aucune mesure budgétaire reviendrait à accroître le risque d'emballement de notre dette. Face à cette situation, la solution la plus simple aurait consisté à réduire directement le financement de l'enseignement supérieur. Nous avons refusé cette option et avons suivi l'une des recommandations du rapport des experts en mettant fin au gel de l'indexation du minerval. Le gouvernement a toutefois posé une condition claire, celle de préserver l'accessibilité des études.

Je me réjouis de constater une augmentation significative du nombre de dossiers introduits auprès du guichet unique de la Direction des allocations et prêts d'études (DAPE) afin de bénéficier des réductions prévues par la réforme. Cette hausse a progressivement diminué à partir de la mi-août pour atteindre une baisse de 0,78 % le 21 septembre. Les demandes sont ensuite reparties à la hausse à partir du 28 septembre, atteignant 15 % de plus que l'année passée au 12 octobre. Ces chiffres incluent également les demandes relatives aux conditions modestes et aux intermédiaires dans le cadre du minerval progressif, car il s'agit d'une demande unique d'octroi d'un statut. Comme chaque année, de nombreux étudiants introduisent leur dossier à l'approche de l'échéance, à la fin octobre. Les chiffres actuellement disponibles ne sont donc pas définitifs. Je continue à suivre cette évolution en étroite collaboration avec la DAPE.

VERSION PROVISOIRE

En réponse à vos questions sur les subsides sociaux et la précarité étudiante, le cabinet procède actuellement à un suivi étroit de la situation, à partir des données collectées auprès des acteurs concernés. Une réunion est d'ailleurs organisée demain avec l'ensemble des services sociaux des établissements d'enseignement supérieur, la DAPE et les représentants des CPAS. L'objectif est de dresser un état des lieux de la rentrée académique, de mesurer l'évolution des situations et d'évaluer la pression éventuelle exercée sur les budgets sociaux. À ce stade, aucune donnée ne nous permet de conclure à une augmentation de cette pression justifiant des crédits supplémentaires. Je veille toutefois à disposer des informations nécessaires afin de prendre les décisions appropriées.

Le groupe de travail sur la précarité étudiante s'est à nouveau réuni le 13 octobre dernier afin d'aborder plus spécifiquement les problèmes liés à la mobilité. À cette occasion, les représentants des cabinets ont pris connaissance des résultats de l'enquête «*Panorama de la vie étudiante*» présentée par *perspective.Brussels*. Les questions de mobilité y occupent une place importante, tout comme leur articulation avec les problématiques liées au logement des étudiants. À chaque réunion, le cabinet interpelle les autres niveaux de pouvoir afin qu'ils mobilisent les leviers relevant de leurs compétences. L'élaboration de solutions concrètes nécessite toutefois du temps.

La lutte contre la précarité alimentaire est l'un des enjeux majeurs de la vie étudiante. Cet enjeu avait notamment été identifié par l'étude menée par BDO en 2019 sur les conditions de vie des étudiants. Les pôles académiques collaborent étroitement avec les services sociaux des établissements afin de développer des mécanismes de distribution de paniers alimentaires et d'autres formes de soutien destinées aux étudiants les plus fragilisés.

Il ne me semble pas souhaitable d'imposer une définition unique de l'étudiant précaire qui pourrait restreindre la capacité d'action et d'adaptation des établissements. Je vous confirme travailler avec l'administration à une réforme du système des allocations d'étude. L'objectif est d'introduire une réelle progressivité dans les montants octroyés. Le Plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales s'inscrit par ailleurs pleinement dans cette dynamique. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera prochainement informé du contenu de cette réforme lorsqu'elle sera finalisée.

J'en viens à l'accompagnement des étudiants dans leurs parcours. Vous m'interrogez sur les réponses concrètes que nous entendons leur apporter. Comme eux, nous considérons que les jeunes sont l'avenir de notre société. Nous voulons leur garantir cet avenir. La réforme des parcours étudiants renforcera l'accompagnement vers la réussite et la diplomation. Elle consacrera également le droit à l'erreur et mettra davantage en valeur les possibilités de rebond dans un parcours académique. Enfin, le dispositif DIES est en voie de finalisation. Les modalités précises d'affectation des recettes seront communiquées en temps utile.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je ne referai évidemment pas ici le débat budgétaire qui a pris quelques heures en début de séance; cela dit, le fait est qu'aucun budget complémentaire n'a été décidé par votre gouvernement. Il n'y a donc ni acte concret ni main tendue vers les jeunes qui sont dans la rue, devant les parlements, devant leurs écoles.

Pour nous, ce signal n'est donc pas positif. Nous ne jouons pas sur l'émotionnel. Pour nous, c'est du concret. Votre gouvernement avait la possibilité, en termes de communication, de reporter la réforme d'un an pour bien communiquer à son propos; il n'a pas répondu favorablement à cette demande.

Aujourd'hui, les jeunes nous demandent d'être écoutés, d'être entendus. Il n'y a sans doute pas eu assez de concertation et de dialogue préalables et il faut aujourd'hui rattraper ce qui n'a pas été fait en amont. Quand je parle de jeunesse sacrifiée, ce n'est pas moi qui le dis. Ce sont les jeunes qui se sentent aujourd'hui sacrifiés et non pas protégés, comme cela devrait être le cas.

Vous avez dit qu'il fallait du temps gris aujourd'hui pour avoir du beau temps demain; or la météo n'est pas une science exacte. Aujourd'hui, les jeunes se disent que la politique ne l'est pas non plus. S'ils étaient sûrs qu'il fait gris aujourd'hui pour avoir du beau temps dans quelques mois, voire quelques années, ils seraient sans doute moins anxieux et ils ne seraient sans doute pas dans la rue presque tous les jours. Aujourd'hui, Madame la Ministre-Présidente, je voudrais vous citer les mots d'étudiants de Trois-Ponts: à 17, 18 ans, ils ont envie de vivre, non de survivre. Or, ils ont vraiment l'impression, eux et leurs camarades, de survivre.

Il est donc important pour nous de prendre ces jeunes en main et de penser à notre devoir de parent. En tant que responsables politiques, nous avons la responsabilité de recréer le dialogue avec notre jeunesse pour lui promettre un avenir rempli d'espoir, de soleil et non pas de temps gris.

C'est dans ce cadre que nous déposerons ici une motion en conclusion de mon interpellation.

M. Octave Daube (PTB). – On ne va pas refaire le débat qu'on a déjà eu aujourd'hui sur le budget.

Il y a quand même quelque chose qui me surprend dans votre discours et dans celui de Mme Jacqmin des Engagés. Vous insistez beaucoup sur l'inquiétude des jeunes par rapport aux différentes crises: la crise du capitalisme, la crise économique, la crise de l'emploi, la crise démocratique, la crise de l'intelligence artificielle…

Je trouve bien que nous soyons d'accord sur le fait que les crises que le capitalisme porte font peur à la jeunesse. Les premières revendications – il suffit d'aller sur n'importe quel piquet étudiant pour discuter avec eux – concernent toutes les

VERSION PROVISOIRE

mesures qui ont été prises dans l'enseignement, obligatoire ou supérieur: les deux heures en plus pour les profs, l'augmentation du minerval, etc.

Vous nous dites que, le 13 octobre dernier, vous avez eu une réunion sur la précarité étudiante avec les différents gouvernements, dont le thème numéro un est la mobilité. Et pas un mot sur l'augmentation des tarifs de la TEC en Wallonie, où l'abonnement passe de 12 euros à 180 ou 384 euros pour prendre un bus express? Je ne sais pas à quoi ressemblait la discussion. Soit c'était un dialogue de sourds, soit tout le monde a fait semblant de ne pas comprendre. Quand les gouvernements augmentent la facture des étudiants à tous les niveaux, ils ne peuvent pas s'étonner que ces jeunes soient en colère. Les gouvernements ne peuvent certainement pas se dire que c'est parce que tout leur fait peur! Oui, il y a une grande colère par rapport aux conditions de vie et à l'avenir que les gouvernements leur offrent. Oui, cette colère va continuer à s'exprimer.

Les jeunes ne vont pas lâcher le combat. Ils sont déterminés à se battre pour leur enseignement, mais aussi celui des générations futures. Quand vous expliquez que vous prenez vos décisions pour le bien des générations futures, personne n'y croit!

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre- Présidente, je réécouterai attentivement votre exposé, mais j'ai l'impression de ne pas avoir obtenu de réponses à mes questions. Je suis d'ailleurs un peu étonné que ma question sur le statut de cohabitant ait été regroupée avec d'autres thématiques. Selon moi, elle nécessitait une réponse spécifique.

Demander aux étudiants de payer plus avant de renvoyer aux calendes grecques l'aide en matière d'allocations de bourses revient à faire les choses à l'envers. Vous dites vouloir être à l'écoute des jeunes, mais vous les mettez en grande difficulté.

Je reste convaincu que la décision relative au statut de cohabitant fait du tort à la solidarité. Or, dans le contexte actuel, nous avons besoin de solidarité, notamment pour répondre aux défis de la santé mentale des jeunes et de la précarité.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous, Madame la Ministre-Présidente, ou vers le ministre Coppieters, car, sur cette question, nous avons entendu tout et son contraire.

M. le président. – J'ai été saisi de deux projets de motion. Le premier, signé par Mme Dejardin, M. Crampont, Mme Lambelin et M. Lepeine, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, la réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de Mme Valérie Dejardin, intitulée "Quelles réponses du gouvernement

face à la colère des étudiants?", à la question orale de Mme Valérie Dejardin, intitulée "Pression subie par les services sociaux: état des lieux", à la question orale de M. Octave Daube, intitulée "Le combat des jeunes du secondaire s'élargit aux étudiants de l'enseignement supérieur" et à la question orale de M. Hajib El Hajjaji, intitulée "Engagements du gouvernement en faveur des étudiants et étudiantes précaires face au statut de cohabitant",

vu le décret-programme du 5 juin 2026 portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l'Égalité des chances et à la Recherche scientifique,

considérant les mesures déjà actées avant 2026 et ayant déjà impacté les étudiants – hausse du minerval pour les étudiants hors Union européenne –,

considérant le nombre important de manifestations étudiantes qui se sont tenues depuis l'annonce de la trajectoire établie par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en octobre 2025,

considérant les manifestations étudiantes qui ont éclaté à Liège et dans d'autres communes peu après la rentrée 2026, dans la foulée de la contestation sociale qui anime le monde de l'école depuis plus de six mois,

considérant que la mobilisation de ces milliers de jeunes ne peut être réduite à un mouvement de quelques casseurs,

considérant que les principales revendications portent sur la hausse du minerval, l'augmentation des prix des transports en commun et plus largement la dégradation de leurs conditions d'études,

considérant que les réformes budgétaires menées aux différents niveaux de pouvoir induisent une précarisation accrue de la jeunesse et de leurs familles,

considérant que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sacrifie toute une génération qui, de l'aveu même de la ministre de la Jeunesse, "vivra moins bien que celle de ses parents", condamnant la Gen Z à la grisaille,

considérant que cet échec cuisant appelle des réponses politiques responsables à la hauteur des enjeux,

considérant que la cohésion sociale n'a pas de prix,

considérant que le budget 2027 constitue un affront supplémentaire qui n'apporte aucune réponse à la détresse de nos jeunes,

demande au gouvernement:

de témoigner du respect face aux jeunes et de reconnaître la légitimité de leurs revendications,

VERSION PROVISOIRE

de renouer le dialogue avec les étudiants,

d'institutionnaliser la parole des jeunes en pérennisant et en structurant la prise en compte de leur point de vue dans les réformes qui les concernent,

de remettre la jeunesse au cœur des priorités politiques,

d'apporter des réponses concrètes à leurs revendications, notamment en ce qui concerne l'enseignement supérieur, par exemple à travers la suppression de la hausse du minerval ou, à défaut, l'aménagement de la réforme, et à travers des mesures visant à répondre à la précarité grandissante de la population étudiante,

de prendre une initiative visant à sensibiliser les autres niveaux de pouvoir et d'engager avec eux un processus de coordination des politiques susceptibles de concerner directement ou indirectement les jeunes.»

Le second projet de motion, pure et simple, est signé par Mmes Jacqmin et Bluge, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Communauté française,

ayant entendu, en commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires, la réponse de Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, à l'interpellation de Mme Valérie Dejardin, intitulée "Quelles réponses du gouvernement face à la colère des étudiants?", à la question orale de Mme Valérie Dejardin, intitulée "Pression subie par les services sociaux: état des lieux", à la question orale de M. Octave Daube, intitulée "Le combat des jeunes du secondaire s'élargit aux étudiants de l'enseignement supérieur" et à la question orale de M. Hajib El Hajjaji, intitulée "Engagements du gouvernement en faveur des étudiants et étudiantes précaires face au statut de cohabitant",

passe à l'ordre du jour.

6 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

6.1 Question de M. Guillaume Soupart, intitulée «Formation des enseignants à destination de l'enseignement spécialisé»

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre-Présidente, pour devenir enseignant dans l'enseignement spécialisé, il est généralement nécessaire de disposer d'un titre pédagogique initial, obtenu, par exemple, lors de la formation initiale des enseignants (FIE). Bien que différents cours abordent la question de la gestion d'élèves issus de l'enseignement spécialisé, le passage à une formation de quatre années pourrait offrir une spécialisation en orthopédagogie pour se former

de manière accrue au travail dans l'enseignement spécialisé, qui demande des outils et des compétences spécifiques pour les étudiantes et étudiants qui le désireraient.

Enfin, le rapport des pôles territoriaux à ce sujet précise que de plus en plus d'enfants à besoins spécifiques sont inclus dans l'enseignement ordinaire, alors que la formation pour y faire face demeure assez succincte, notamment pour tous les enseignants déjà présents. Il a en outre été constaté que des difficultés existent dans l'établissement d'aménagements raisonnables prévus par les pôles territoriaux.

Dès lors, Madame la Ministre-Présidente, comment le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles travaille-t-il à une meilleure formation des enseignantes et enseignants qui se destinent à travailler dans l'enseignement spécialisé? Quelle est la place actuellement accordée aux cours et stages en lien avec l'enseignement spécialisé? Une spécialisation en orthopédagogie au sein de la FIE en quatre ans est-elle actuellement à l'étude au sein de votre administration? À défaut, est-elle envisageable?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – La préparation des enseignants à l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques est un enjeu central, tant pour l'enseignement spécialisé que pour le développement d'une école toujours plus inclusive.

Aujourd'hui, la FIE intègre déjà des contenus relatifs à la différenciation pédagogique, à la gestion de l'hétérogénéité des classes et à la prise en compte des besoins spécifiques des élèves. La réforme de la FIE, désormais organisée sur quatre années, a d'ailleurs renforcé la place accordée à ces dimensions, afin que chaque futur enseignant soit mieux préparé à la diversité des réalités scolaires qu'il rencontrera.

Concernant l'opportunité d'une spécialisation en orthopédagogie dans le cadre de la formation initiale en quatre ans, une telle orientation n'est pas prévue actuellement. Le choix posé lors de la réforme a été de renforcer les compétences inclusives de l'ensemble des futurs enseignants plutôt que de créer une spécialisation spécifique dès la formation initiale. Cela étant, la question mérite d'être examinée à la lumière des besoins du terrain.

C'est précisément dans cette perspective que j'ai récemment sollicité un avis conjoint de la Commission de coordination de la formation initiale des enseignants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE) et du Conseil de la formation professionnelle continue (CoFoPro) concernant plusieurs thématiques émergentes ou en évolution. Parmi ces thématiques figure explicitement la prise en compte des élèves à besoins

VERSION PROVISOIRE

spécifiques et des élèves en situation de handicap, dans une perspective d'éducation inclusive. J'ai notamment demandé à ces instances de se prononcer sur la répartition pertinente entre formation initiale et formation continue, ainsi que sur les éventuelles adaptations à apporter au cadre de la réforme de la FIE.

Le gouvernement pourra s'appuyer sur ces travaux et sur l'évaluation progressive de la réforme pour déterminer si des renforcements ou des parcours plus spécialisés doivent être envisagés à l'avenir. Notre objectif reste de garantir que chaque enseignant dispose des connaissances, des outils et de l'accompagnement nécessaires pour répondre aux besoins de tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement ordinaire ou spécialisé.

M. Guillaume Soupart (MR). – Il est vrai que j'ai interrogé la ministre de l'Enseignement juste avant. Nous constatons qu'il y a de plus en plus de besoins sur le terrain, que ce soit pour ouvrir davantage d'établissements pour l'enseignement spécialisé, mais aussi dans les classes, où il y a de plus en plus d'élèves à besoins spécifiques. Comme nous le savons, pour tous ces parents qui sont aussi aidants-proches, il est nécessaire d'obtenir de la place dans les écoles et l'accueil extrascolaire, ce qui est assez compliqué.

Un enseignant qui arrive dans l'enseignement spécialisé sans avoir un bagage soutenu, et notamment en orthopédagogie, est confronté à un début de carrière plus compliqué. L'inclusion dans les classes est difficile pour des enseignantes et enseignants qui sont là depuis des années et n'ont pas nécessairement été formés en ce sens lors de leurs études ou lors de la formation continue. Nous suivrons cela de près.

6.2 Question de Mme Marie Jacqmin, intitulée «Accompagnement des étudiants dans la transition enseignement secondaire – enseignement supérieur»

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Quitter l'enseignement secondaire pour entrer dans l'enseignement supérieur est une étape importante, un moment déterminant dans le parcours des jeunes. Notre enseignement supérieur est l'un des plus accessibles et des plus ouverts au monde. L'étape à franchir n'est pas facile pour autant, car cette transition implique de nouveaux choix, de nouvelles exigences et des démarches différentes. Tous les jeunes ne sont pas forcément préparés de la même manière.

Le 3 septembre dernier, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a consacré une rencontre à ce sujet, avec notamment une présentation relative à l'orientation et aux obstacles vécus par les étudiants lors de la transition entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Certains aspects sont particulièrement importants: le choix de l'orientation, les connaissances des formations et de leurs débouchés, la préparation aux exigences académiques et les modalités de la vie étudiante sont autant de défis auxquels les jeunes doivent se

PRÉPARER progressivement. L'entrée dans l'enseignement supérieur est un défi multidimensionnel.

Madame la Ministre-Présidente, le gouvernement a-t-il identifié les principaux obstacles qui se présentent auprès des jeunes lors de leur passage dans l'enseignement supérieur, notamment à la lumière de la littérature scientifique sur la question? Ces données révèlent-elles des différences selon le profil des étudiants ou en fonction de l'établissement secondaire qu'ils ont fréquenté?

Où en est l'évaluation des dispositifs d'information proposés aux élèves de l'enseignement secondaire pour se préparer à entrer dans l'enseignement supérieur, notamment en lien avec les établissements d'enseignement supérieur, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et les centres PMS?

Enfin, conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC), quelles actions le gouvernement prévoit-il pour renforcer davantage l'accompagnement des étudiants dans leur transition vers l'enseignement supérieur?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, je vous rejoins quand vous dites que le caractère ouvert et accessible de notre enseignement supérieur ne suffit pas à faciliter le passage de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur.

S'agissant des obstacles rencontrés par les jeunes, la littérature scientifique en distingue quatre grandes catégories: les obstacles personnels, soit la capacité à trouver sa voie et l'équilibre entre vie privée et vie académique; les obstacles académiques, c'est-à-dire la capacité à faire face à la complexité des cours et à de nouvelles modalités d'enseignement; les obstacles sociaux qui recouvrent la capacité d'adaptation; les obstacles organisationnels et, notamment, la compréhension des règles propres à l'enseignement supérieur.

Ces obstacles ont été documentés par des travaux de recherche menés en Belgique. Je tiens les références à votre disposition. Pour le gouvernement, il s'agira de renforcer les aides à l'orientation et l'accompagnement des étudiants dès leur entrée dans l'enseignement supérieur en tenant compte des obstacles précités. Il faut également rendre plus lisibles et cohérentes les règles qui encadrent le parcours de l'étudiant.

En outre, d'après certaines études, il est possible d'identifier des profils particulièrement vulnérables. Ceux-ci n'ont pas besoin du même type de soutien que les autres pour affronter les difficultés. Ces études invitent à concevoir l'aide à la réussite comme un travail pensé au plus près des spécificités de chaque public et elles insistent sur le moment clé que représente l'entrée dans l'enseignement supérieur.

VERSION PROVISOIRE

L'accompagnement des étudiants que la réforme des parcours étudiants entend repenser s'inscrira pleinement dans cette logique de renforcement des dispositifs destinés aux publics prioritaires que sont les primo-étudiants et les personnes issues de milieux modestes ainsi que les étudiants à profil spécifique.

Concernant l'évaluation des dispositifs d'information, parmi les outils proposés aux élèves, l'accompagnement au développement de ton avenir (ADA) est un outil d'orientation qui a fait l'objet d'une évaluation de pertinence. Cette évaluation portait sur le module «Intérêts» qui permet aux jeunes de relier leurs centres d'intérêt à des métiers et des formations de l'enseignement supérieur. Les résultats sont encourageants et démontrent que l'outil renforce significativement le processus d'orientation.

Outre la mise à jour du module «Intérêts», deux autres modules relatifs aux motivations et aux compétences des jeunes se destinant à l'enseignement supérieur devaient être développés. Les développements en question viennent de s'achever, mais doivent encore faire l'objet d'une validation avant leur mise en ligne. Une fois l'outil totalement disponible, l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) instaurera une évaluation systématique qui permettra d'en documenter les effets et, le cas échéant, d'en corriger les limites.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, la prochaine réforme des parcours étudiants prendra en compte les spécificités des différents profils. C'est quelque chose de très important pour anticiper l'entrée dans l'enseignement supérieur et éviter qu'il y ait de nouvelles inégalités sociales.

Vous avez parlé du module «Intérêts» d'ADA. C'est un mécanisme qu'il faut vraiment valoriser. Par exemple, les professeurs de l'enseignement secondaire supérieur pourraient en discuter avec leurs élèves. J'ai eu l'occasion de tester ce mécanisme en allant visiter le salon organisé par le Service d'information sur les études et les professions (SIEP) et il est vrai que c'est un outil qui peut aider les jeunes à s'orienter. Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour ce qui est du développement des deux autres modules.

6.3 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «L'enseignement supérieur face à l'urgence climatique: le savoir doit guider l'action politique»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Nous n'en sommes plus au temps où il fallait convaincre que le dérèglement climatique existe! Nous savons ce qu'il provoque, nous savons ce qu'il va provoquer, nous savons aussi que les conséquences seront d'abord subies par celles et ceux qui sont les plus vulnérables.

Et pourtant, entre ce que nous savons et ce que vous décidez, il y a encore un fossé. C'est précisément ce que vient rappeler le Conseil des rectrices et recteurs (CRef) dans une carte blanche qui interpelle directement le monde politique. Le CRef le dit: nos universités font leur part. Elles forment, elles cherchent, elles

transforment leurs campus. Mais cela ne suffira pas sans une action politique à la hauteur des enjeux. Ce message mérite d'être entendu.

Souvent, en commission, nous mettons en avant les initiatives positives portées par une université ou une haute école. Et bien sûr, il faut les saluer! Mais une action publique et politique ne peut pas consister à applaudir les initiatives du terrain; elle doit créer les conditions pour que ces initiatives changent d'échelle. Or, dans vos propres interventions, Madame la Ministre-présidente, vous n'avez de cesse de répéter l'importance de la rigueur budgétaire. De nouveau, nous ne nions pas cette réalité budgétaire, mais nous regrettons une considération largement insuffisante pour l'urgence climatique et les enjeux environnementaux, alors que c'est le péril qui devrait vous faire agir en premier.

Il y a un paradoxe que vous devez regarder en face: vous vous imposez de regarder chaque euro dépensé aujourd'hui, mais vous regardez encore trop peu le coût de ce que vous ne faites pas aujourd'hui: le coût de l'adaptation des bâtiments scolaires, le coût de la chaleur sur la santé des enfants, le coût des catastrophes, le coût pour l'économie, pour les services publics et, à terme, pour nos finances publiques. Le CRef le rappelle: la menace climatique pourrait nous coûter 5 % du PIB et 15 points de dette publique d'ici 2050. La rigueur budgétaire ne peut pas vous conduire à différer les investissements qui permettront précisément d'éviter des coûts beaucoup plus lourds demain.

Vous êtes ministre-présidente. Vous avez la responsabilité de l'enseignement supérieur, des bâtiments scolaires, mais aussi de la coordination du gouvernement. Et vous faites aujourd'hui face aux universités qui vous disent elles-mêmes que leurs efforts ne suffiront pas sans politique publique. Quelle réponse allez-vous leur apporter? Partagez-vous le constat du CRef selon lequel l'enseignement supérieur ne peut pas porter seul la transition écologique et qu'il faut désormais une véritable impulsion politique?

Quelle stratégie votre gouvernement porte-t-il pour faire de l'enseignement supérieur un levier de transition, dans les formations, dans la recherche, mais aussi dans les infrastructures et la résilience des campus? Comment expliquez-vous que l'urgence climatique et environnementale semble occuper une place aussi marginale dans les arbitrages du gouvernement, alors qu'elle conditionne directement les conditions de vie des générations que nous formons aujourd'hui?

Enfin, comment articulez-vous votre exigence de rigueur budgétaire avec la nécessité d'investir dès maintenant dans l'adaptation et la transition, alors que le coût de l'inaction climatique pèsera lui aussi lourdement sur les finances publiques?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, comme je l'ai souligné

VERSION PROVISOIRE

pendant la réunion du 7 septembre de la commission de l'Enseignement supérieur, la transition écologique constitue une question majeure pour notre société. L'enseignement y joue un rôle essentiel.

Le décret du 1er juillet 2021 organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur d'une transition écologique soutient les actions de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatives à l'adaptation durable et à la réduction des risques liés au changement climatique.

Les ambitions de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatives à la transition écologique ont été définies dans un premier PTTE en 2021. Le deuxième PTTE est en cours d'élaboration et il a déjà été présenté en première lecture au gouvernement. Après l'adoption définitive du PTTE, vous pourrez prendre connaissance des orientations et priorités du gouvernement au sujet de la transition écologique.

Depuis plusieurs années, les établissements d'enseignement supérieur travaillent, en collaboration avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), sur l'intégration de la transition dans l'ensemble des formations organisées et sur le partage de pratiques. Ils ont également adopté des plans de transition et ont échangé lors de deux journées organisées par l'ARES les 20 avril et 3 septembre dernier. Vous pouvez lire le compte rendu de la réunion de commission du 7 septembre pour obtenir davantage d'éléments de réponse.

Mon cabinet a rencontré les coordinateurs de transition des établissements le 2 juin dernier. Nous avons ainsi pris connaissance des avancées et des besoins. Nous préparons, en concertation avec les acteurs de terrain, les priorités et les actions relatives à la transition d'un enseignement supérieur. Je vous donnerai plus de détails lorsque je répondrai à votre question orale suivante.

Dans le cadre du budget initial 2027, un montant de 13 millions d'euros a été dégagé afin de financer des projets permettant une adaptation rapide des cours de récréation et des bâtiments scolaires aux épisodes de forte chaleur. Les modalités seront précisées dans les prochains mois. Cette initiative complète les investissements déjà consentis en faveur de la rénovation des bâtiments scolaires.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, je me rends bien compte que je devrai attendre la deuxième version du PTTE. En même temps, pour que ce PTTE rencontre mes attentes, il fallait que je vous interpelle aujourd'hui, en espérant évidemment que vous preniez en compte la dimension écologique qui n'est pas seulement environnementale, mais aussi sociale et sociétale. C'est ce que je regroupe derrière l'idée de la transition juste. Je ne manquerai donc pas d'analyser attentivement ce PTTE.

En ce qui concerne les 13 millions d'euros, je reconnais effectivement que c'est un geste, même si les modalités doivent encore en être précisées. À mon avis, au regard des impératifs de préservation et de protection de nos bâtiments scolaires,

ce montant ne sera pas suffisant. Je ne manquerai donc pas de revenir vers vous à ce sujet.

6.4 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Avis de l'ARES sur la première lecture du nouveau Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, vous avez pris connaissance de l'avis de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) concernant le Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PTTE). Quelles suites comptez-vous lui donner? Quelle part de l'enveloppe de 800 000 euros prévue pour 2026 a-t-elle déjà été dépensée ou engagée à ce jour et pour quels projets?

Dès l'instant où le nouveau plan n'a toujours pas été adopté, notre crainte est de voir un vide entre la réalisation du premier plan et l'adoption du deuxième. Pouvez-vous nous faire un état d'avancement des réalisations pour cette année, notamment de la consommation des moyens financiers? Quelles actions sont prévues d'ici la fin de l'année et quelle part est-elle destinée à des actions relevant de l'enseignement supérieur? Quel budget sera-t-il concrètement affecté aux actions relevant de l'enseignement supérieur, en particulier pour assurer la continuité du soutien aux conseillers pédagogiques et à la plateforme après la fin du projet PRW65?

Les 800 000 euros annuels du PTTE suffiront-ils, ou des moyens complémentaires seront-ils dégagés sur votre budget? Quel mode d'allocation privilégiez-vous: un financement direct des établissements, un passage par les pôles académiques ou une logique de fédéralisation? Comment comptez-vous répondre aux préoccupations des différentes catégories d'établissements, en particulier par les plus petites structures? Ce point a été relevé par l'ARES.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, dans son avis sur le projet de deuxième PTTE, approuvé en première lecture par le gouvernement, l'ARES considère que le projet de plan va globalement dans le bon sens et souligne l'ambition des objectifs dans le domaine de l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement supérieur accueillent favorablement notamment l'action visant à encourager et réviser les référentiels de compétences pour y intégrer les défis à relever dans le domaine de la transition écologique. L'ARES formule également plusieurs réserves et pistes d'amélioration, comme vous le mentionnez.

La définition de la transition écologique est fixée par le décret du 1er juillet 2021 organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur d'une transition écologique. Il constitue le cadre légal dans

VERSION PROVISOIRE

lequel le PTTE s'inscrit. Cependant, au-delà de cette définition, le projet de plan mobilise bien les différentes compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la culture, de la jeunesse et des médias, pour accompagner les transformations sociétales nécessaires à la transition, en contribuant à faire évoluer les savoirs, les pratiques, les comportements et les représentations collectives.

Concernant l'opérationnalisation, le projet de deuxième PTTE intègre déjà plusieurs évolutions visant à tirer les enseignements du premier plan, notamment l'élaboration de projets fiches-action annexées au plan, et le renforcement de la coordination et du suivi opérationnel par la mise en œuvre de groupes de travail thématiques. Les fiches-action présentent les principales modalités de mise en œuvre envisagées, les opérateurs concernés et les premières propositions d'indicateurs. Elles seront progressivement enrichies et actualisées, en concertation avec les services et les organismes concernés, afin de clarifier les responsabilités, définir une programmation assortie d'étapes concrètes et d'échéances, préciser les moyens nécessaires et consolider les indicateurs de suivi.

L'ensemble des avis reçus, dont celui de l'ARES, est actuellement analysé dans le cadre de la révision du projet de plan en vue de son adoption définitive par le gouvernement en deuxième et dernière lecture. Concernant le budget 2026, plusieurs projets sont encore en cours de préparation ou de finalisation. Parmi les principales initiatives soutenues en 2026 figurent notamment un dispositif d'accompagnement des opérateurs culturels visant à les aider à évaluer leur impact environnemental et à améliorer leurs pratiques; le soutien au déploiement du numérique responsable au sein des organismes publics; l'installation d'un abri à vélos sécurisé dans un centre ADEPS; des activités de sensibilisation ainsi qu'une étude phytosanitaire visant à améliorer la connaissance et la gestion du patrimoine arboré du ministère.

Le budget 2026 a également permis de réaliser le premier bilan carbone du ministère, qui permettra d'identifier les principaux leviers de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Plus largement, afin de faciliter la mobilisation du budget du PPTE et de renforcer le soutien aux projets portés par les organismes publics, une adaptation de sa structure budgétaire est prévue pour 2027. Celle-ci comprend notamment la création de deux nouvelles allocations de base permettant d'octroyer des dotations annuelles et pluriannuelles aux organismes publics concernés. Cette évolution vise à faciliter la concrétisation des actions du plan et à favoriser une utilisation plus effective des moyens disponibles. Les fiches-action et la révision du deuxième plan de transition étant en cours, il n'est pas possible de vous communiquer la part du budget 2027 qui sera consacrée à l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, je tiens à préciser qu'à l'occasion de la rencontre avec les représentants envoyés par les autorités des établissements d'enseignement supérieur, le

2 juin dernier, des demandes prioritaires ont été exprimées. Celles-ci concernaient la mutualisation des ressources existantes et la coordination entre établissements organisée par l'ARES dans le cadre du PRW 65 ainsi qu'une intervention décrétale visant à ancrer un changement de culture en faveur de la transition, y compris auprès des autorités des établissements.

Si le financement octroyé aux établissements par le projet PRW 65 a permis de lancer le mouvement, il revient maintenant à ceux-ci de se saisir de la problématique et de capitaliser sur les évolutions permises par ce financement. D'ailleurs, les établissements disposent maintenant de plans de transition dans lesquels ils s'engagent, entre autres, à intégrer ces enjeux dans les formations.

Il n'a jamais été question d'un financement spécifique de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la mise en œuvre des plans de transition adoptés par les établissements. Bien qu'un soutien aux établissements ne soit pas exclu, il convient que celui-ci se fasse de manière efficace et efficiente. La priorité est de répondre aux besoins des opérateurs et d'utiliser les ressources existantes, notamment pour le soutien pédagogique.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse contient plusieurs éléments intéressants: le fait de consacrer des montants spécifiques à la concrétisation des projets, l'idée du premier plan carbone, ou encore les différents dispositifs d'accompagnement. Il n'en reste pas moins que je voudrais m'assurer que tous les moyens – 800 000 euros me paraissent insuffisants compte tenu des enjeux – puissent être entièrement consommés avant la fin de l'année. Je pense que vous portez une attention particulière à l'utilisation de ces ressources, mais il ne nous reste que deux mois et demi.

Je m'inquiète aussi du fait que la dynamique qui a été mise en place, notamment avec ces conseillers, ne puisse pas être pérennisée si les financements ne sont pas maintenus. J'entends bien qu'il n'a jamais été question de les financer durablement. D'un autre côté, vous laissez entendre qu'un soutien peut leur être apporté. Je me permets donc d'insister sur l'importance de disposer de conseillers capables de veiller à ce que les actions soient réalisées comme il se doit dans les établissements. Je ne manquerai pas vous questionner pour demander une évaluation financière du premier plan. À ce jour, elle manque, et je voudrais pouvoir m'assurer que toutes les leçons soient tirées pour la deuxième version du plan.

6.5 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Formation premiers secours en santé mentale dans l'enseignement supérieur»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, la santé mentale des étudiants est un sujet sur lequel nous revenons régulièrement dans cette commission. Et pour cause, la détresse psychologique, l'anxiété et l'épuisement touchent une partie importante de notre population étudiante. Face à cette réalité,

VERSION PROVISOIRE

nous avons non seulement besoin de renforcer les dispositifs d'accompagnement, mais aussi de développer davantage la prévention et la capacité à intervenir dès les premiers signes de détresse.

À cet égard, une initiative récente de l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) me semble particulièrement intéressante. En collaboration avec Univers Santé et la Croix-Rouge de Belgique, l'UCLouvain lance cette année une formation pilote aux premiers secours en santé mentale, destinée dans un premier temps à 75 étudiants sur plusieurs de ses sites.

L'objectif est concret: apprendre à connaître les signes de détresse psychologique, à adopter une posture d'écoute, à apporter un premier soutien et à orienter la personne vers les ressources appropriées. Il ne s'agit évidemment pas de transformer les étudiants en psychologues, ni de leur faire porter la responsabilité de la santé mentale de leurs pairs. Il s'agit de leur donner des outils pour réagir de manière adéquate, sans rester démunis face à la souffrance d'un camarade.

Cette approche présente un intérêt particulier dans l'enseignement supérieur. Les étudiants sont souvent les premiers témoins des difficultés rencontrées par leurs pairs. Les personnes engagées dans le tutorat, les dispositifs d'accueil, la représentation étudiante ou la vie associative peuvent notamment jouer un rôle de relais précieux. Encore faut-il leur donner les moyens d'assumer ce rôle, dans un cadre clair et avec une bonne connaissance des services vers lesquels orienter les personnes en difficulté.

L'initiative de l'UCLouvain mérite donc d'être suivie attentivement. Elle associe des acteurs disposant d'une expertise complémentaire, prévoit une démarche participative avec les jeunes et doit faire l'objet d'une évaluation afin d'en tirer des enseignements. Cependant, elle pose aussi une question politique: comment faire en sorte que ce type d'initiative ne reste pas limité à un établissement ou ne dépende pas uniquement des moyens et des priorités de chaque institution?

L'autonomie des établissements est évidemment importante, mais elle ne peut pas signifier que, face à un enjeu aussi transversal que la santé mentale des étudiants, la Fédération Wallonie-Bruxelles se limite à attendre que des initiatives émergent ici ou là. Le pouvoir politique a aussi un rôle à jouer pour soutenir les démarches pertinentes, faciliter leur diffusion et garantir que les étudiants puissent bénéficier d'une attention comparable, quel que soit l'établissement dans lequel ils et elles étudient. Il ne s'agit pas d'imposer partout un dispositif identique, sans tenir compte des réalités de terrain. Il s'agit plutôt de créer les conditions pour que les établissements qui souhaitent développer ce type de formation puissent s'appuyer sur une démarche structurée, sur des partenaires compétents et sur des moyens suffisants. En effet, la prévention ne doit pas être le parent pauvre de notre politique de santé mentale étudiante. Et si nous voulons réellement construire des campus plus solidaires, nous devons nous donner les moyens de passer

de quelques initiatives prometteuses à une politique plus cohérente à l'échelle de l'enseignement supérieur.

Premièrement, quelle est votre appréciation de cette initiative pilote portée par l'UCLouvain, Univers Santé et la Croix-Rouge de Belgique? Considérez-vous que les formations aux premiers secours en santé mentale peuvent constituer un levier utile de prévention et de soutien entre pairs dans l'enseignement supérieur? Deuxièmement, envisagez-vous, dans le cadre de vos compétences, de prendre contact avec les porteurs du projet, afin de suivre son évaluation et d'identifier les conditions dans lesquelles cette formation pourrait être proposée à d'autres établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Troisièmement, quels leviers pourriez-vous mobiliser pour encourager et soutenir le développement de telles formations dans l'ensemble de l'enseignement supérieur, notamment en facilitant les partenariats avec des acteurs spécialisés et en examinant les possibilités de soutien financier ou de mutualisation des ressources?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Effectivement, la formation-pilote aux premiers secours en santé mentale, lancée en octobre 2026, constitue une expérimentation dont les résultats devront être évalués, avant d'envisager une éventuelle généralisation. Il apparaît essentiel de laisser cette expérience se dérouler, d'en analyser les conditions de mise en œuvre et d'en évaluer les résultats, afin d'identifier les enseignements susceptibles d'être adaptés à d'autres établissements, dans le respect de leur autonomie.

La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait ensuite favoriser la diffusion des bonnes pratiques entre établissements, soutenir le développement de partenariats avec les acteurs spécialisés en santé mentale et valoriser les expériences ayant démontré leur pertinence. Comme je l'ai déjà rappelé, notamment en commission du 8 juin 2026, des dispositifs de soutien psychologique collectifs sont mis en œuvre, en collaboration avec les pôles académiques et les réseaux de santé mentale. Les modalités de ce partenariat peuvent être activées par les établissements d'enseignement supérieur et se trouvent dans la circulaire 9263.

J'attire également votre attention sur les initiatives déjà existantes au sein des pôles académiques. À titre d'exemple, une cellule de soutien psychologique et juridique gratuite, confidentielle et extérieure aux établissements et aux pôles existe au sein du pôle académique Liège-Luxembourg. Cette cellule intervient pour sensibiliser les étudiants et former les membres du personnel, sur demande des établissements. Le pôle académique de Bruxelles organise quant à lui des entretiens individuels, des groupes de parole et des ateliers de bien-être. Le pôle académique de Louvain propose déjà des formations et des ateliers santé en collaboration avec Univers Santé pour permettre aux étudiants de prendre soin d'eux tout au long de l'année. Enfin, le pôle académique de Namur a organisé

VERSION PROVISOIRE

trois ateliers «Face à la détresse psychologique des étudiants: comprendre, écouter et orienter» lors de l'année académique 2025-2026. Le dernier atelier était destiné aux membres du personnel des établissements.

Des dispositifs de soutien, mutualisés au niveau des pôles académiques, destinés aux membres du personnel ou aux étudiants existent donc; si ceux-ci doivent être améliorés, je reste à l'écoute des propositions des différents établissements, qui peuvent également exprimer leurs demandes en la matière au sein de leurs pôles académiques respectifs.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, c'est plus qu'une expérimentation. Cela répond à un véritable besoin de nos jeunes et nos étudiants. Je suis heureux de voir que les différents établissements ont développé des projets – pilotes ou non – assez structurés ou plutôt ponctuels. Il n'en reste pas moins qu'il serait intéressant de réaliser une évaluation globale de toutes les possibilités offertes aux étudiants et de partager les bonnes pratiques afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre.

Je serais quand même mal à l'aise aujourd'hui de savoir que le soutien psychologique pour un étudiant, cette formation de premiers secours en santé mentale, dépendrait d'une certaine manière d'un établissement qui en ferait ou non une priorité, qui mettrait ou non des moyens, des ressources humaines. Il convient de garantir que tout étudiant, quel que soit son établissement, puisse disposer de ces ressources.

Vous vous dites à l'écoute des acteurs du secteur. Je souhaiterais que vous puissiez être à l'initiative afin de permettre une généralisation, au-delà de quelques ateliers ou d'une cellule disponible. Je reste convaincu qu'apporter un soutien aux étudiants permettrait de faire des économies à plus long terme. En effet, un étudiant en détresse aurait besoin d'un soutien beaucoup plus important qu'un étudiant avec qui l'on pourrait faire des ateliers de prévention.

6.6 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Formation accessibilité pour filières d'architecture et pédagogie: quelle réponse du gouvernement?»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Lors de la dernière réunion de notre commission, le président du Conseil consultatif de la personne en situation de handicap (CCPSH) nous a présenté son dernier rapport. Il en ressort que, malgré les bonnes intentions, les politiques d'inclusion sont encore faibles en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le président du CCPSH a notamment affirmé que notre enseignement était le plus ségrégé des États membres de l'Union européenne pour les personnes en situation de handicap. Nous ne pouvons évidemment pas nous contenter de cette situation désastreuse. Les personnes en situation de handicap ont trop souvent le sentiment que l'État les laisse à l'abandon.

Madame la Ministre-Présidente, je voudrais vous interroger sur l'intégration des enjeux d'inclusion dans les programmes de l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement supérieur ont le devoir d'intégrer explicitement les enjeux de l'inclusion et du handicap dans les *curricula* et les pratiques pédagogiques.

Pour les étudiants en architecture, il est indispensable d'apprendre à intégrer des réflexes d'inclusion dès la conception des projets. C'est ce que l'on appelle le *universal design*. Si nous réussissons à intégrer ces réflexes dans leur enseignement, nos futurs architectes seront dotés d'outils leur permettant de contribuer à la construction de bâtiments accessibles aux personnes en situation de handicap et d'une société inclusive.

Madame la Ministre-Présidente, disposez-vous d'un état des lieux de l'intégration des enjeux d'inclusion et d'accessibilité dans la formation des architectes ? Quelles actions comptez-vous mener pour renforcer l'approche *handi mainstream* dans l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE)?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, comme vous le savez, l'inclusion est une thématique qui me tient particulièrement à cœur. Je partage dès lors pleinement votre préoccupation quant à la nécessité de renforcer la prise en compte du handicap et de l'accessibilité au sein des cursus de l'enseignement supérieur.

Le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif a marqué une avancée significative dans la reconnaissance des droits des étudiants en situation de handicap. Je souhaite lui donner une place encore plus importante en l'intégrant dans le futur décret relatif au parcours étudiant, et ce, conformément à l'approche *handi mainstream*, qui vise à intégrer systématiquement la dimension du handicap dans les politiques publiques plutôt que de la traiter de manière isolée.

L'inclusion ne peut toutefois pas se limiter à l'adaptation des parcours académiques des étudiants en situation de handicap. Elle doit également imprégner la formation des futurs professionnels, afin qu'ils intègrent naturellement les principes de conception universelle, d'accessibilité et d'égalité de participation dans leurs pratiques. À cet égard, un certificat inter-universités «Droit et handicap en contexte» a récemment vu le jour. Il est co-organisé par l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles et l'Université libre de Bruxelles (ULB). La naissance de ce certificat est une initiative particulièrement encourageante. Cette démarche s'inscrit dans le champ de la formation continue, mais pourrait, à terme, nourrir davantage les formations initiales ou de spécialisation.

VERSION PROVISOIRE

À ce stade, il n'existe pas d'inventaire centralisé permettant d'évaluer, pour chaque établissement, les volumes d'enseignement spécifiquement consacrés aux questions du handicap et de l'accessibilité. La Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI), qui dépend de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), s'intéresse aux questions d'inclusion des étudiants à besoins spécifiques dans les parcours de formation, mais elle n'a pas pour mission de se pencher sur l'analyse détaillée du contenu des programmes.

S'agissant plus particulièrement des études d'architecture, les programmes ne comprennent pas de cours obligatoires spécifiquement consacrés au handicap ou à la conception universelle. Ces thématiques sont cependant abordées de façon transversale au sein d'unités d'enseignement plus larges. Les questions de l'accessibilité et de l'inclusion sont ainsi abordées dans plusieurs cursus, notamment à travers des enseignements portant sur les normes d'accessibilité, l'ergonomie, l'aménagement de l'espace public ou encore l'*universal design*. À titre d'exemple, l'Université de Liège (ULiège) intègre, dans un cours de méthodologie du projet architectural, un volet consacré aux défis d'ergonomie propres aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite. À l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), le cours «Histoire et portée politique de l'architecture» aborde la question de l'inclusion au sens large dans une perspective sociétale, tandis que le cours «Habitats et sociétés» s'intéresse à la manière dont les espaces sont vécus par leurs différents usagers et aux questions qui en découlent. En outre, un nombre croissant de mémoires d'étudiants en master portent directement sur ces questions. Cette évolution témoigne de l'intérêt grandissant des étudiants pour ces thématiques essentielles.

Je resterai particulièrement attentive aux recommandations formulées par le CCPSH, ainsi qu'aux initiatives des établissements d'enseignement supérieur dans ce domaine. Il est important de faire en sorte que chaque étudiant, quel que soit son domaine d'étude, soit sensibilisé à la diversité des publics auxquels il sera confronté dans sa future pratique professionnelle. L'inclusion ne doit pas être l'affaire de quelques spécialistes. Elle doit devenir un réflexe partagé par l'ensemble des acteurs de notre société.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre-Présidente, lorsque le président du CCPSH a demandé à un ex-étudiant en architecture combien d'heures il avait consacrées à la prise en compte de l'inclusion pour les personnes en situation de handicap durant son cursus, sa réponse fut deux heures. Cette situation est inacceptable.

Il est important que la question de l'inclusion ne soit pas seulement abordée de manière ponctuelle et transversale. Le mot «transversal» est souvent synonyme de dilution. Il faut nous assurer que chaque diplômé en architecture ait été sensibilisé à la réalité de l'inclusion des personnes en situation de handicap au cours

de son cursus. Sans cela, les solutions continueront à être amenées *a posteriori*. Or, il faut qu'elles soient intégrées dans les bâtiments lors de leur construction.

L'égalité et l'inclusion sont fondamentales. Vous vous êtes montrée attentive et sensible à la thématique. J'espère donc que des solutions structurelles verront bientôt le jour grâce à l'ARES et aux établissements d'enseignement supérieur.

7 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, de M. Jori Dupont, intitulée «Des étudiants de Tournai tirent une nouvelle fois la sonnette d'alarme», de Mme Stéphanie Cortisse, intitulée «Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant», de Mme Valérie Bluge, intitulée «Évolution des missions des pôles académiques», et de Mme Valérie Dejardin, intitulées «Développement de compétences pédagogiques spécifiques nécessaires à la mise en place de l'évaluation continue dans l'enseignement supérieur» et «Réforme des provinces: quel avenir des établissements d'enseignement supérieur?», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 19h25*.

VERSION PROVISOIRE